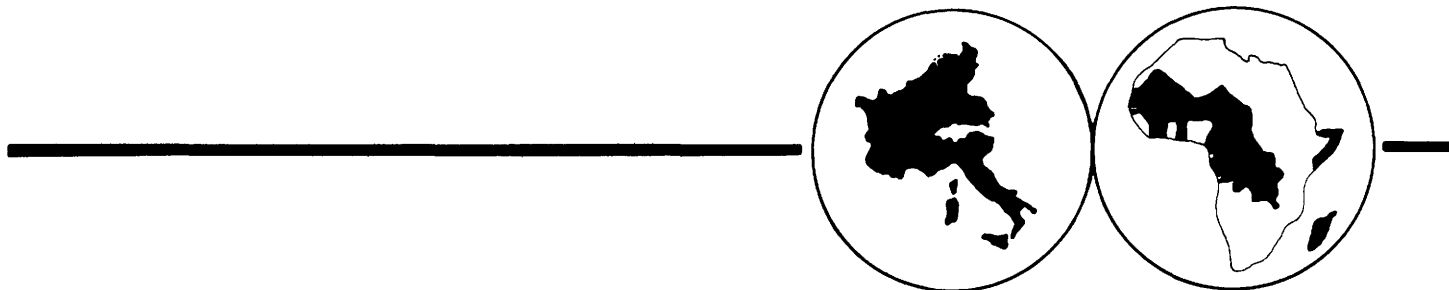


COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE - COMMISSION

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



**POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION  
des Etats africains et malgache associés**

**RAPPORT DE SYNTHESE**

Possibilités d'industrialisation des  
Etats africains et malgache associés  
Rapport de synthèse, 1967, 183 p.

F - D - I - N

- Tome I : Côte-d'Ivoire, Dahomey,  
Haute-Volta, Mali, Mauretanie, Niger  
Sénégal, Togo  
Vol. 1: Rapport, 400 p.  
Vol. 2: Etude économique des projets, 385 p.  
Vol. 3: Inventaire industriel, 134 p.
  - Tome II : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon,  
République centrafricaine, Tchad (Union doua-  
nière et économique de l'Afrique centrale)  
Vol. 1 : Rapport, 326 p.  
Vol. 2 : Etude économique des projets,  
Vol. 3 : Inventaire industriel, 147 tableaux  
Vol. 4 : Importations et productions locales  
des produits sélectionnés, 133 p.
  - Tome III : République démocratique du Congo  
Vol. 1 : Rapport, 205 p.  
Vol. 2 : Etude économique des projets et  
inventaire industriel, pag. par chap.
  - Tome IV : Burundi, Rwanda et région CEntre-  
orientale du Congo (Kinshasa)  
Vol. 1 : Rapport, 318 p.  
Vol. 2  
+ 3 : Etude économique des projets et  
inventaire industriel, pag. par chap.
  - Tome V : Madagascar  
Vol. 1 : Rapport, 188 p.  
Vol. 2  
+ 3 : Etude économique des projets et  
inventaire industriel, pag. par chap.
  - Tome VI : Somalie  
Vol. 1 : Rapport, 122 p.  
Vol. 2  
+ 3 : Etude économique des projets et  
inventaire industriel, pag. par chap.
- Tous les tomes uniquement en F, Somali aussi en I  
Diff. rest.

Möglichkeiten der Industrialisierung der  
assozierten afrikanischen Staaten und  
Madagaskars

Zusammenfassender Bericht, 1967, 183 S.

D - F - I - N

- Tome I : Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauretanie, Niger, Sénégal, Togo.

Vol. 1 : Rapport, 400 p.

Vol. 2 : Etude économique des projets, 385 p.

Vol. 3 : Inventaire industriel, 134 p.

- Tome II : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon République centrafricaine, Tchad (Union douanière et économique de l'Afrique centrale)

Vol. 1 : Rapport, 326 p.

Vol. 2 : Etude économique des projets

Vol. 3 : Inventaire industriel, 147 tableaux

Vol. 4 : Importations et productions locales des produits sélectionnés, 133 p.

- Tome III : République démocratique du Congo

Vol. 1 : Rapport, 205 p.

Vol. 2 : Etude économique des projets et inventaire industriel, pag. par chap.

- Tome IV : Burundi, Rwanda et région Centre-orientale du Congo (Kinshasa)

Vol. 1 : Rapport, 318 p.

Vol. 2

+ 3 : Etude économique des projets et inventaire industriel, pag. par chap.

- Tome V : Madagascar

Vol. 1 : Rapport, 188 p.

Vol. 2

+ 3 : Etude économique des projets et inventaire industriel, pag. par chap.

- Tome VI : Somalie

Vol. 1 : Rapport, 122 p.

Vol. 2

+ 3 : Etude économique des projets et inventaire industriel, pag. par chap.

Tous les tomes uniquement en F, Somali aussi en I

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Introduction	1 - 3
<u>Ie Partie : Présentation du programme des études</u>	4 - 29
I. Industrialisation et développement	4 - 9
II. Limites et objectifs de l'étude	9 - 22
III. Méthodologie et chronologie de l'étude	22 - 29
 <u>Ile Partie : Le développement industriel dans les EAMA</u>	 30 - 57
I. Le développement industriel dans la zone occidentale	34 - 42
II. Le développement industriel dans l'UDEAC	42 - 47
III. Le développement industriel de la République Démocratique du Congo	47 - 50
IV. Le développement industriel du Rwanda et du Burundi	51 - 52
V. Le développement industriel de Madagascar	53 - 55
VI. Le développement industriel de la Somalie	55 - 56
Tableau des établissements industriels	57
 <u>IIIe Partie : Les études et les propositions des experts</u>	
Introduction et tableau des projets étudiés par les experts	58 - 60
I. L'Afrique de l'Ouest	61 - 87
II. L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale	88 - 114
III. La République Démocratique du Congo	115 - 132
IV. La Région des Lacs (Kivu-Rwanda-Burundi)	133 - 158
V. Madagascar	159 - 176
VI. Somalie	177 - 183

## INTRODUCTION

L'un des objectifs explicites de la Convention conclue à Yaoundé entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.) est de "faciliter la diversification de l'économie et l'industrialisation des Etats associés, en vue de leur permettre de renforcer leur équilibre et leur indépendance économiques".

Aborder le problème du développement industriel constitue donc, pour la Communauté, une nécessité qui s'inscrit dans la logique interne du régime d'association défini par la Convention de Yaoundé.

Cette Convention prévoit, d'une façon générale, la poursuite des efforts entrepris en commun depuis 1958 en vue du progrès économique, social et culturel des pays qu'elle rassemble. Mais d'une façon plus particulière, elle se propose d'obtenir qu'au terme de cinq années, les Etats associés qui se trouvaient liés auparavant à certains pays européens par des organisations de marchés puissent commercialiser l'essentiel de leur production aux cours mondiaux.

Pour aider les Etats associés à supporter cette mutation, difficile pour beaucoup d'entre eux, la Convention a prévu des mesures de caractère conjoncturel, sous la forme d'un soutien dégressif à certains prix, et des mesures de caractère structurel, ayant pour objet d'améliorer la productivité et de diversifier les productions.

Mais dans cette perspective générale, il ne peut s'agir seulement de diversifier horizontalement la production agricole ; il convient également de réaliser une diversification verticale, qui permette aux pays associés de s'élever dans la hiérarchie des modes de production, depuis la récolte ou l'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication des produits finis les plus élaborés.

Aussi la Convention de Yaoundé a-t-elle amorcé une orientation de l'aide communautaire dans le sens du développement industriel. En effet, le Fonds Européen de Développement et la Banque Européenne

d'Investissement peuvent octroyer, à des conditions normales ou à des conditions spéciales, 110 millions de dollars de prêts pour des opérations productives, parmi lesquelles s'inscrivent les projets industriels.

Le problème de la promotion industrielle des pays associés n'est cependant pas un problème simple.

D'une part, la situation actuelle est loin de donner l'image d'une table rase : un certain démarrage était déjà réalisé lors de l'accession à l'indépendance des pays africains et malgache et depuis lors, il n'en est pas un seul qui n'ait enregistré l'installation d'industries nouvelles d'importances diverses, et qui n'ait dans ses dossiers des projets d'expansion ou de création d'entreprises industrielles. D'autre part, la nécessité d'une coordination et d'une organisation des efforts de développement industriel à l'échelle pluri-nationale est de plus en plus ressentie par les Etats associés, qui ont d'ailleurs déjà créé, pour l'étudier et la promouvoir, des organes régionaux où se confrontent les intérêts nationaux.

Ce sont ces considérations particulières qui ont incité la Commission à envisager un programme d'études générales portant sur les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. et ayant pour objectif concret de dégager des projets industriels susceptibles d'être réalisés dans un délai de l'ordre de cinq à six ans.

La présente étude constitue la première tranche de ce programme général. Informés de ce projet d'étude, et consultés sur les grandes lignes du programme de travail proposé, les Etats Associés ont fait connaître qu'ils en approuvaient entièrement le principe et qu'ils étaient disposés à en faciliter la réalisation par tous les moyens en leur pouvoir.

Ce programme de recherches se situe dans le cadre des études prévues par les articles 6 et 9 (paragraphe C) du protocole n° 5, annexé à la Convention de Yaoundé, et traitant de la coopération technique générale. Le Comité du FED, en sa séance du 25 mars 1965, a émis sur son compte un avis unanimement favorable, et la Commission l'a approuvé définitivement le 5 avril 1965.

Il a été exécuté par trois équipes d'experts indépendants, sous le contrôle des services compétents de la Commission, d'octobre 1965 à décembre 1966. Les rapports des experts ont été déposés pour la plupart en janvier 1967, mais en raison de la masse importante représentée par ces documents, la Commission a jugé utile d'élaborer le présent rapport de synthèse.

Dans la première partie, ce rapport esquisse brièvement le rôle de l'industrialisation dans le développement et précise les objectifs ainsi que la méthodologie de l'étude, qui ont été définis par la Commission et qui forment le cadre de travail des experts.

La seconde partie fait le bilan des réalisations industrielles actuelles des E.A.M.A.

La troisième partie résume l'analyse faite par les experts de l'économie des pays de leur zone, synthétise les orientations de politique industrielle qu'ils proposent et présente de façon très succincte les projets d'investissements retenus par les experts. Quoique l'étude de ces projets ait été assez poussée, les travaux des experts ne dispensent évidemment pas les promoteurs éventuels, publics ou privés, de procéder à des recherches plus approfondies avant de décider concrètement des investissements à faire.

Les experts auxquels la Commission a fait appel ne représentaient pas les gouvernements des pays membres de la CEE ni la Commission elle-même. Leurs rapports, de même que la synthèse que les services de la Commission en ont faite, n'expriment donc que les opinions et les conclusions de ces experts.

Ie PARTIE

PRESENTATION DU PROGRAMME DES ETUDES



## I. Industrialisation et développement

1) Pour les E.A.M.A. comme d'ailleurs pour l'ensemble des pays en développement, l'industrialisation constitue l'une des voies principales de la croissance économique et du progrès social.

On constate, empiriquement, que dans la majorité des pays du monde, un relèvement important du revenu individuel va de pair avec une augmentation de la part de la production industrielle dans le produit national, entraînant à son tour une transformation progressive de la structure des échanges extérieurs de ces pays ; simultanément, la part de l'agriculture et des autres activités primaires dans le revenu tend à se réduire. Il existe, certes, des exceptions à cette constatation générale mais elles se limitent à un petit nombre de pays qui ont basé leur prospérité sur une extrême spécialisation agricole ou que la nature a doté d'importantes ressources naturelles telles que le pétrole ou certaines richesses minières.

Certaines études ont confirmé cette idée : le processus contemporain de développement économique impliquerait un accroissement progressif de la part de l'industrie manufacturière dans le revenu national et un abaissement concomittant de la part de la production primaire (agriculture et mines).

2) Ces observations empiriques rejoignent les conclusions de l'analyse économique.

Les productions et les exportations des pays en voie de développement et en particulier des E.A.M.A. sont centrées sur les activités primaires, agricoles, forestières et minières. Le taux de croissance économique dans la plupart de ces pays est déterminé dans une large mesure par le taux d'accroissement de leurs exportations dont les pays industrialisés sont les principaux acheteurs. Or, la demande de nombreux produits primaires dans les pays développés n'augmente qu'assez lentement - pour diverses raisons : diminution relative de la consommation de produits alimentaires au fur et à mesure de la croissance des

revenus individuels ; concurrence des produits de synthèse ; économies dans l'utilisation des matières par unité de produit, par suite des progrès technologiques ; organisation des marchés agricoles, etc...

Dès lors, cantonner les pays en voie de développement dans le domaine des produits primaires ou simplement ouvrés condamnerait ces pays à un rythme de croissance assez lent, incompatible avec les objectifs de développement accéléré qu'ils s'assignent.

En effet, non seulement le développement des exportations ne donnerait qu'une impulsion insuffisante au produit et au revenu national, mais en outre l'expansion lente des recettes d'exportation limiterait la capacité d'importer les biens d'investissement requis pour développer les capacités de production, tandis que la stagnation du revenu rendrait difficile le relèvement du taux d'épargne locale, particulièrement lorsque le niveau initial du revenu par tête est bas.

La demande extérieure de produits primaires étant insuffisante pour induire un taux de croissance adéquat dans de nombreux pays en voie de développement, ceux-ci n'ont que la possibilité, soit de développer des exportations de produits qui bénéficient d'une demande internationale en expansion rapide (c'est-à-dire surtout des produits manufacturés), soit de développer des productions pour le marché intérieur, en substituant des produits domestiques à certaines catégories de produits importés.

Dans les deux cas, les pays en voie de développement sont confrontés à l'impératif de diversifier leurs productions.

Cette diversification s'impose d'abord dans le secteur primaire, et en particulier dans l'agriculture. Mais le nombre de cultures nouvelles dont le lancement ou l'extension reste possible est souvent limité ; quant à l'apparition de nouvelles activités minières, elle est conditionnée par l'existence de ressources naturelles économiquement exploitables.

Dès lors, pour asseoir les économies de ces pays sur des bases plus larges, la diversification devra également se faire dans le sens de la transformation industrielle des produits des activités primaires.

3) Envisagé dans sa finalité, le processus de développement économique implique la transformation progressive des structures et des comportements. A cet égard, l'industrialisation peut être considérée comme un agent particulièrement actif de transformation et de modernisation d'une économie et d'une société traditionnelle.

En élargissant l'aire des activités de production et d'échange monétaire au détriment de l'économie de subsistance, l'industrialisation multiplie les connections entre secteurs de l'économie et accroît les possibilités d'entraînement réciproque entre ces secteurs. Le pouvoir d'entraînement et la capacité de susciter de nouvelles activités en amont et en aval que détient l'industrie manufacturière semblent plus élevés que ceux de l'agriculture. C'est d'ailleurs l'une des raisons importantes qui militent contre une spécialisation complète des pays en voie de développement dans le domaine des produits primaires.

Grâce à l'interdépendance croissante entre secteurs et aux transferts progressifs de facteurs de production vers les activités à plus haute productivité, il se produit une modification des coûts relatifs des facteurs et, en fin de compte, l'apparition d'avantages comparatifs nouveaux.

En outre, l'industrialisation incite et habitue peu à peu la population à renoncer aux comportements basés sur l'échelle traditionnelle des valeurs et à acquérir les aptitudes requises pour entreprendre des activités nouvelles.

Vue sous cet angle, l'industrialisation peut apporter une contribution très importante au développement, en ce qu'elle aide à créer peu à peu les conditions qualitatives d'une croissance de plus en plus cumulative et autonome.

4) Si l'industrialisation est une condition nécessaire du développement, elle n'est cependant ni une panacée ni une condition suffisante.

L'attraction qu'elle exerce sur les pays en voie de développement ne devrait pas faire oublier le rôle important, et même prépondérant, que l'agriculture joue et jouera encore pendant longtemps dans la plupart de ces pays, et en particulier dans les E.A.M.A.

Ce rappel est d'autant plus indiqué que certaines régions du Tiers-Monde, n'ayant pas réussi à accroître leurs rendements agricoles au rythme de l'expansion démographique, sont devenues de moins en moins aptes à subvenir à leurs besoins alimentaires - ce qui les oblige à utiliser des devises rares pour combler leur déficit en ce domaine.

Une telle situation peut être constatée dans quelques-uns des E.A.M.A., bien que les problèmes alimentaires n'y aient pas, dans l'ensemble, l'acuité qu'ils revêtent dans certains pays d'Asie. Ceci étant, et même si le bilan alimentaire de l'ensemble des E.A.M.A. est relativement satisfaisant, il n'en existe pas moins des déséquilibres régionaux et des besoins croissants dont la solution et la satisfaction sont des difficultés supplémentaires dans la voie du développement économique.

Il n'est pas possible de réaliser une croissance économique satisfaisante avec une agriculture qui stagne mais représente une proportion très importante du produit national (1) - et ce, même si la production industrielle se développe très rapidement - en raison de la faible contribution du secteur secondaire au produit national des pays en voie de développement (2).

Un développement soutenu et durable de l'industrie n'est pas non plus réalisable sans un développement rural concomittant, étant donné que la majeure partie de la population (3) vit dans les campagnes,

---

(1) 42 % dans l'ensemble des E.A.M.A. en moyenne

(2) 8 % " " " " "

(3) 80 % dans les E.A.M.A. en moyenne

souvent au stade de l'économie de subsistance. En relevant progressivement le pouvoir d'achat monétaire des masses, le développement agricole et rural constitue un facteur indispensable d'élargissement des marchés intérieurs et, par suite, d'expansion de l'industrie locale. Il s'impose d'ailleurs à d'autres titres : pour ralentir l'exode vers les centres urbains ; pour assurer une meilleure nutrition des populations ainsi qu'un meilleur approvisionnement des villes en produits alimentaires domestiques ; et enfin, pour développer l'épargne intérieure.

Toute politique d'industrialisation devrait donc être étroitement associée à un effort parallèle de modernisation agricole et de développement rural, sans qu'il existe un dosage à priori, valable pour chaque pays, des efforts à faire dans l'une et l'autre direction.

5) Quelle que soit la combinaison d'indices que l'on utilise pour mesurer le degré et le rythme de développement économique et social des pays en voie de développement au cours des dernières années, il semble que les E.A.M.A. s'inscrivent, sauf certaines exceptions, parmi les moins favorisés des pays du Tiers-Monde.

Leur besoin de diversification économique et d'industrialisation est d'autant plus accusé que les investissements directement productifs, traditionnellement assumés par l'initiative privée, ont diminué ou stagné dans beaucoup de pays associés au cours des dernières années. En revanche, les investissements d'infrastructure qui ne sont productifs qu'indirectement et à la longue, ont connu un essor remarquable, grâce au développement de l'aide extérieure publique. Ils occupent désormais une place souvent prépondérante dans l'effort global d'investissement.

Mais pareille situation ne peut se prolonger longtemps sans compromettre l'équilibre économique et financier des pays associés. En effet, tandis que leurs revenus budgétaires se développent plus lentement par suite de la lente progression des investissements productifs (souvent assortis d'avantages fiscaux octroyés pour les attirer), les charges budgétaires des gouvernements augmentent assez rapidement, au titre des frais d'entretien et de fonctionnement des investissements

d'infrastructure, au titre du service de la dette extérieure, voire au titre de leurs nouvelles fonctions de souveraineté.

Il importe donc de redresser cette tendance aussi vite que possible en restaurant un volume adéquat d'investissements directement productifs, tant dans l'industrie que dans les activités primaires.

## II. Limites et objectifs de l'étude

En matière d'études, la préoccupation dominante de la Commission a toujours été d'aboutir à des conclusions de caractère opérationnel dans un délai raisonnable.

L'étude entreprise sur les perspectives d'industrialisation des E.A.M.A. ne pouvait donc porter d'un seul coup sur tous les secteurs et les aspects de l'industrialisation, ni se cantonner aux analyses de portée générale ou théorique.

Aussi des objectifs concrets ont-ils été assignés aux experts chargés des recherches, et des limites précises fixées à leur champ d'investigation.

### 1) La substitution de biens de consommation aux importations

Pour des raisons pratiques, le champ des recherches a été circonscrit de la manière suivante :

- d'une part, les industries centrées sur la grande exportation ont été momentanément négligées, la présente étude se limitant à déterminer les possibilités de développer et de diversifier la production domestique de biens susceptibles d'être substitués aux produits importés.

- d'autre part, les investigations se sont limitées, en principe, aux biens de consommation durables et non durables ainsi que, le cas échéant, à des biens intermédiaires d'approvisionnement.

a) la voie la plus naturelle et la moins aléatoire pour les EAMA

En négligeant momentanément les industries centrées sur la grande exportation, notamment vers les pays développés, la Commission n'entend porter aucun jugement restrictif sur la vocation industrielle et commerciale des pays associés. Elle ne perd pas non plus de vue le rôle primordial qu'a joué et que devra encore jouer à l'avenir l'expansion des exportations dans la croissance économique de ces pays : une politique de substitution aux importations n'est donc pas, à ses yeux, une alternative à une politique de promotion des exportations, celle-ci étant nécessaire pour pratiquer celle-là.

Mais, faute de pouvoir tout entreprendre à la fois, la Commission a choisi dans un premier temps l'orientation qui lui semblait la plus simple, la plus avantageuse et la moins aléatoire pour les pays associés à ce stade de leur développement.

En effet, le processus de développement industriel basé sur la substitution aux importations est un processus tout à fait naturel qui s'est amorcé spontanément dans la plupart des pays en voie de développement et, notamment, dans plusieurs pays associés, à partir de la seconde guerre mondiale - au fur et à mesure du développement de l'infrastructure économique et sociale et de la formation d'une demande solvable locale à partir des revenus monétaires distribués par le secteur moderne de l'économie.

Ce caractère spontané du processus de substitution tient notamment au fait que les investissements de substitution sont considérés par les entrepreneurs comme plus "sûrs", parce qu'ils répondent à une demande locale déjà existante (ou en voie de formation) qu'il est plus facile d'analyser et de "capter" que la demande extérieure ; en contribuant à révéler et à alimenter la demande locale, les importations préparent en quelque sorte le terrain à la production domestique.

En outre, la multiplication d'investissements de substitution est sans doute une excellente amorce à une politique de diversification économique, de valorisation des ressources locales et de développement du marché intérieur, dont les pays associés ont besoin à ce stade de

leur croissance. L'investissement productif n'agit pas seulement comme créateur de nouvelles capacités productives, et comme générateur de revenus et de demande additionnelle, lorsque les capacités sont effectivement utilisées. Les investissements de substitution créeront également de nouvelles occasions d'investissements en amont surtout, mais aussi peu à peu en aval, et pourront de la sorte contribuer à amorcer un processus cumulatif de croissance et d'élargissement du secteur moderne. Par suite, le taux de développement économique des pays associés ne sera plus aussi exclusivement fonction de l'accroissement de leurs exportations de produits primaires vers les pays développés. C'est essentiellement par le truchement d'une politique de substitution et de développement du marché intérieur que maints pays d'Amérique Latine ont pu réaliser une croissance économique sensiblement plus rapide que l'accroissement de leurs exportations au cours des quinze dernières années.

Enfin, en éliminant progressivement de l'éventail des importations, les produits qui peuvent être fabriqués localement de manière compétitive, la politique de substitution permettra une utilisation plus rationnelle des devises disponibles. L'expérience indique en effet que les investissements de substitution entraînent davantage un changement dans la structure des importations qu'une épargne nette de devises étrangères ; car, s'ils permettent des économies de devises sur certains postes d'importation, ils sont aussi générateurs d'importations additionnelles tant du côté de la demande finale que de la demande intermédiaire.

b) les biens de consommation et l'industrie légère

La nature des produits de fabrication locale qui peuvent être substitués aux importations est fonction, entre autres, du niveau du développement économique et social.

Dans un premier stade - correspondant assez largement au niveau actuel des EAMA -, l'industrie de substitution est généralement centrée sur les biens de consommation finale - en particulier sur les produits textiles et alimentaires - et sur des activités de conditionnement ou d'assemblage.



Au fur et à mesure que se poursuit la croissance économique et que se développent les aptitudes locales à produire des biens plus élaborés, l'éventail de la substitution s'élargit et l'industrialisation s'étend peu à peu à des biens intermédiaires et à des biens d'équipement. C'est en gros, à ce stade, que sont arrivés aujourd'hui un certain nombre de pays d'Amérique Latine.

Le cheminement de l'industrialisation dans les pays en voie de développement s'opérerait donc surtout d'aval en amont. Ce déroulement traduit entre autres le fait que dans le domaine des industries de base et de produits intermédiaires (sidérurgie, chimie, etc), la dimension minimum est souvent telle que, en raison de l'étroitesse des marchés nationaux, une gamme assez large d'industries utilisatrices doivent être installées avant que leurs demandes combinées justifient une substitution de produits locaux aux importations.

Des études économétriques indiquent qu'en moyenne, pour un niveau de développement équivalent à un revenu de \$ 100 par tête, l'industrie produirait des biens de consommation à concurrence de 68 % et des biens d'investissements pour 12 % seulement. En revanche, lorsque le développement a atteint un degré équivalent à \$ 600 de revenu par habitant, la part des biens d'investissement dans la production industrielle serait passée à 35 % tandis que les biens de consommation ne représenteraient plus que 43 %. La part des biens intermédiaires varierait dans des limites assez étroites.

Il était donc indiqué que dans un premier temps, les investissements portent principalement sur les biens de consommation et l'industrie légère, ainsi que, dans certains cas, sur des biens d'approvisionnement.

## 2) Développement industriel concerté à l'échelle pluri-nationale

Si le processus de substitution constitue un phénomène spontané, il paraît cependant possible et souhaitable d'en organiser et d'en activer le déroulement, dans le cadre d'une politique judicieuse de substitution - qui ne constitue bien entendu qu'un aspect de la politique générale de développement.

S'agissant des E.A.M.A., une telle politique ne pourrait être profitable et efficiente qu'en s'inspirant d'un certain nombre d'orientations fondamentales.

a) le regroupement des marchés

Le développement de l'industrie manufacturière dans les EAMA risque de se heurter à des difficultés plus grandes que n'en ont rencontré de nombreux pays d'Amérique Latine ou d'Asie à un stade comparable de développement.

L'Afrique noire est, en effet, un sous-continent immense mais peu peuplé. Les EAMA couvrent une superficie dix fois plus grande que celle de la C.E.E. mais comptent trois fois moins d'habitants. Ceci suggère que le problème des voies de communication et des liaisons entre marchés voisins sera souvent aussi important que le problème des barrières douanières, les coûts de transport pouvant être plus prohibitifs que les droits de douane.

Par ailleurs, les EAMA sont au nombre de dix-huit alors que leur population totale - environ 60 millions d'habitants - n'est pas sensiblement supérieure à celle d'un pays comme le Nigéria. Si ce découpage peut avoir des justifications au plan politique, il présente par contre, au plan du développement économique, des inconvénients d'autant plus sérieux qu'il se conjugue à un très faible niveau du revenu monétaire moyen par habitant : celui-ci s'élèverait, d'après les estimations disponibles, à 24.000 F.CFA(1) en moyenne pour les pays de la zone franc.

La faible dimension des marchés nationaux, qui résulte de la faiblesse du revenu monétaire par tête et du chiffre de la population, paraît être l'obstacle le plus important au développement d'une industrie de substitution compétitive et rentable dans les pays associés.

Si au début de la révolution industrielle, l'exigüité du marché national n'était pas un obstacle à l'industrialisation, eu égard à l'état rudimentaire des techniques de production, aujourd'hui la création d'une industrie orientée vers le marché intérieur n'est pas possible à

---

(1) Rattaché au F.F., le F.CFA vaut 0,02 F.F. soit 2 anciens francs

n'importe quel niveau de demande locale, en raison des impératifs d'échelle de fabrication qui découlent des progrès technologiques.

En-dessous d'une dimension minimale qu'on appellera le "seuil", une unité de production moderne ne peut pas être compétitive et rentable, même si elle bénéficie d'une certaine protection. Ce "seuil", qui varie selon les secteurs, est souvent plus élevé pour la production de biens intermédiaires que pour celle des articles manufacturés.

Dès lors, pour des marchés nationaux aussi petits que ceux des EAMA, la politique industrielle de substitution ne peut être efficiente économiquement et socialement, que si elle est élaborée et appliquée à l'échelle multi-nationale, par voie de coopération entre pays ayant vocation à organiser leur développement en commun.

A défaut de certains regroupements des marchés nationaux des pays associés - qui peuvent évidemment revêtir des formes différentes selon les cas et être limités initialement à certains secteurs - les possibilités nationales d'investissements rentables et compétitifs seraient très faibles dans les années à venir et s'épuiseraient rapidement, en dépit du fait que les investissements nouveaux contribuent à développer la demande intérieure ; et l'on assisterait inévitablement à des gaspillages et doubles emplois industriels, à des surenchères nationales grandissantes ainsi qu'à une tendance croissante à la surprotection de certaines entreprises locales, en raison de leur compétitivité insuffisante du fait de l'échelle inadéquate ou de la faible utilisation des capacités. Ce serait alors le cercle vicieux de l'autarcie inflationniste, du tarissement des investissements productifs et de l'appauvrissement graduel en termes réels.

D'ores et déjà, certains de ces phénomènes sont perceptibles en Afrique, en particulier dans les régions où différents états qui avaient amorcé leur industrialisation en régime d'union économique ont vu ensuite ce cadre éclater du fait de l'émancipation politique.

b) l'établissement de programmes opérationnels régionaux à moyen terme

Le succès d'une politique industrielle de substitution dans les EAMA postule que le regroupement des marchés se concrétise par l'élaboration de programmes multi-nationaux comprenant un ensemble de projets concrets d'investissements.

L'efficacité économique des investissements de substitution - même si ceux-ci ont une portée multi-nationale - ne tient pas seulement aux qualités spécifiques de chaque projet individuel, mais également à leur cohérence d'ensemble, à la manière dont ils sont répartis et s'ajustent les uns aux autres et, de ce fait, déterminent d'une part, les spécialisations nationales et les échanges réciproques et multiplient d'autre part, les liaisons intersectorielles et les effets d'entraînement réciproques. Ces mécanismes sont d'autant plus essentiels que le niveau de développement des états est plus faible.

Il est donc indiqué d'inventorier et de coordonner au sein d'un programme opérationnel, les investissements de substitution qui paraissent réalisables et profitables tant à courte qu'à moyenne échéance.

L'adoption d'un horizon temporel à moyen terme s'impose pour prévoir et susciter à temps les substitutions souhaitables de produits intermédiaires locaux, de manière à prévenir une détérioration de la balance commerciale - la multiplication des productions finales ne pouvant manquer de gonfler les besoins de produits intermédiaires.

Il s'impose également pour dégager une gamme suffisamment étoffée et variée de projets, de manière à favoriser les arbitrages entre états d'une même région et à aboutir à une répartition des projets entre états qui confère au programme multi-national un équilibre économique et politique aussi satisfaisant que possible.

c) le refus du protectionisme excessif

Les pouvoirs publics disposent de moyens susceptibles de stimuler le processus de substitution, tout spécialement en accordant une protection directe ou indirecte aux industries naissantes.

Cette possibilité est inscrite dans la Convention de Yaoundé et dans les codes d'investissement adoptés par la plupart des pays associés.

Si le principe d'une protection n'est plus guère contesté, en revanche, le degré de protection à accorder et le choix des modes d'intervention (tarif, contrôle des importations, subventions, exonérations fiscales, etc..) font encore l'objet d'importantes controverses entre experts.

Quoique ces problèmes relèvent de la compétence exclusive des pays associés, il importe néanmoins de noter qu'à l'expérience, l'octroi d'une protection excessive s'est avéré favoriser la création et la survie d'entreprises non compétitives et finalement coûteuses pour l'intérêt général ; il entraîne à la longue des conséquences néfastes notamment sur le taux et sur la structure de la croissance économique, en soustrayant progressivement l'économie à toute application du principe sélectif des avantages comparatifs et en compromettant sa participation au commerce international.

La nécessité de ne pas soustraire exagérément les industries nouvelles à la pression de la concurrence extérieure est d'autant plus impérieuse que la concurrence intérieure sera généralement faible dans les pays associés, en raison notamment de l'étroitesse des marchés qui ne tolère qu'un très petit nombre d'entreprises industrielles par secteur.

Si la création d'industries de substitution devait se traduire par une hausse des prix au consommateur, en particulier sur les articles de première nécessité, même dans le cas d'une faible élasticité de la demande par rapport au prix.

d) la sélection rigoureuse des projets

A ce stade de leur développement, les EAMA ne disposent encore que d'une faible épargne nationale et sont encore largement dépourvus d'une classe autochtone d'entrepreneurs et de cadres supérieurs qualifiés.

Dans ces conditions, si les pays associés entendent se développer dans le domaine industriel autrement qu'à l'échelle d'entreprises artisanales, ils doivent s'assurer au départ le concours d'entreprises étrangères expérimentées, pour rassembler tout ou partie des capitaux, pour apporter les techniques nécessaires et pour assumer la responsabilité de la direction et de la gestion des firmes - tout en aidant les africains à acquérir les aptitudes requises pour assurer la relève.

A cet égard, il convient de noter que l'émancipation politique des pays associés coïncide avec la formation du Marché Commun et l'essor rapide des progrès techniques qui multiplient les occasions et les obligations d'investissements en Europe en même temps que les besoins propres des entreprises européennes en cadres qualifiés et en capitaux.

La politique industrielle de substitution des pays associés sera donc d'autant plus attractive et efficace qu'elle reposera sur une sélection judicieuse des projets d'investissements en fonction à la fois de leur contribution à la croissance économique et de leur rentabilité commerciale.

Sur le plan de l'entreprise elle-même, il importera de n'établir que des industries qui puissent produire dans des conditions rentables pour le promoteur, compte tenu le cas échéant d'une protection raisonnable. En ce qui concerne la collectivité, il faudra que la réalisation industrielle accroisse - sans hausse du niveau des prix cependant - la valeur ajoutée locale, compte tenu des effets négatifs de la disparition ou de la diminution des importations de produits "substitués" sur cette valeur ajoutée et, en particulier, sur les recettes fiscales.

Lorsqu'elle est élaborée à l'échelle multinationale, la politique de substitution permet d'ailleurs plus facilement d'aider les états pauvres à supporter les sacrifices budgétaires immédiats.

### 3) les objectifs de l'étude

C'est en fonction des considérations précédentes que la Commission a été amenée à organiser les travaux des experts et à définir les objectifs de l'étude dans une optique multinationale - sauf pour Madagascar et la Somalie qui se prêtent difficilement à une approche régionale en raison de leur isolement par rapport aux autres pays associés - et dans le cadre d'un horizon temporel s'étendant aux années 1970 et 1975.

Les 18 pays associés ont été répartis en trois régions correspondant à l'aire d'investigation de trois équipes d'experts :

- la région occidentale a été étudiée par une équipe d'experts placée sous la direction de M. Roland Julienne, Administrateur civil, mis à la disposition de la Communauté Economique Européenne par le Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération, et composée de MM. Utmar Kaschig (DIVO-Institut de Francfort), Jacques Reidenbach (SEMA de Paris) et Georges Roy (SEDES de Paris). Cette région comprend les huit pays francophones de l'Afrique occidentale associée à la C.E.E., dont le développement industriel s'est effectué, ces dernières années, dans une optique essentiellement nationale, en dépit de l'existence d'un traité d'union douanière en vigueur depuis 1959 et aménagé récemment ;
- la région centrale a été étudiée par une équipe d'experts placée sous la direction de M. Thomas Cursin, Docteur en Sciences économiques, de l'IFC-Institut de Munich, et composée de MM. Pierre Niollet (SEDES de Paris), Anton Reithinger (IFC-Institut de Munich) et Paul Zajadacz (IFC-Institut de Munich). Cette région comprend les cinq pays membres de l'UDEAC qui ont d'ores et déjà entrepris de coordonner leur développement industriel dans le cadre de l'Union ;

- les cinq autres pays associés ont été étudiés par une équipe d'experts placée sous la direction du Professeur Fernand Bezy, directeur du Centre de Recherches des Pays en Développement de l'Université de Louvain, et composée de M. D. Cannas, Melle Chenoix, MM. P. Frix, O. Le Brun, A. Lecointre, J.Ph. Peemans et Gh. Robyn. La zone inclut, d'une part, Madagascar et la Somalie et, d'autre part, le Congo-Kinshasa, le Rwanda et le Burundi dont les marchés sont cloisonnés depuis l'accès de ces pays à l'indépendance.

Après avoir dressé un inventaire aussi précis que possible des industries actuellement implantées dans les EAMA et des projets industriels en cours de réalisation ou sérieusement envisagés, les experts se sont efforcés d'atteindre les objectifs suivants :

- en premier lieu, ils ont tenté de délimiter le champ d'application d'une politique à moyen terme de développement industriel en identifiant les projets concrets d'investissements de substitution qui pourraient être réalisés au cours des dix années à venir et seraient économiquement et financièrement rentables à l'échelle multinationale, sans l'être nécessairement à l'échelle nationale. Les projets rentables à l'échelle d'un marché individuel ont cependant été également retenus, étant donné l'intérêt qu'ont les entreprises de bénéficier des économies d'échelle qui s'attachent au regroupement de plusieurs marchés ;
- en second lieu, les experts ont tenté d'assurer à l'ensemble des projets régionaux un équilibre satisfaisant sous l'angle géographique et économique - préfigurant ainsi les programmes plurinationaux de développement industriel.

Mais cet objectif n'a pu dépasser certaines limites : des préoccupations d'équilibre régional peuvent justifier de renoncer à une localisation optimale, sans entraîner pour autant des propositions de localisations économiquement injustifiées.

Dans la pratique, ce sont les quatre pays continentaux les plus peuplés et les plus avancés dans le développement économique (Cameroun, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Sénégal) qui sont les principaux importa-



teurs de biens de consommation ; par conséquent, une politique d'industrialisation basée sur la substitution tendra à favoriser ces quatre pays dans une certaine mesure. En outre, ces pays possèdent déjà des pôles de croissance, centrés sur les grands ports ou les grands centres de production, qui sont devenus par le jeu des "économies externes" de puissants facteurs d'attraction à l'égard des nouveaux investissements.

Les pays de l'intérieur, moins développés en général, et privés d'un accès maritime, sont donc relativement désavantagés, en particulier lorsque le processus de fabrication repose sur la transformation de matières premières et de biens intermédiaires à importer de l'étranger. Dans ce cas, ils risquent généralement de ne pouvoir concurrencer les produits finis importés de l'extérieur sans recourir à une protection prohibitive, toutes autres choses égales par ailleurs. C'est pourquoi, l'hypothèse adoptée a été que les Etats continentaux devraient surtout se consacrer aux fabrications basées sur des approvisionnements locaux, les Etats côtiers y renonçant à titre compensatoire même s'ils peuvent prétendre produire à un coût au moins aussi avantageux sur leur propre territoire.

Un tel partage, susceptible de conduire à un meilleur équilibre global, ne peut être pratiquement réalisé qu'à l'intérieur de zones d'échanges organisées, groupant plusieurs Etats associés voisins. Ces zones existent, aussi bien dans la région occidentale que dans la région centrale, mais leur degré d'organisation est très différent et, par conséquent, les chances d'une véritable coopération industrielle à l'échelle de la zone sont également différentes.

Si l'on veut, comme il est certainement de l'intérêt de tous les Etats concernés, ne pas apporter de trop grands aménagements aux programmes régionaux élaborés par les experts, des efforts devront être entrepris pour renforcer la coopération industrielle inter-Etats, de telle sorte que les Etats de l'intérieur puissent participer aux avantages que les Etats côtiers retirent de la localisation sur leur territoire d'un plus grand nombre d'industries. Pour parvenir à un tel

résultat, il faut, outre une volonté politique qui ne semble pas devoir faire défaut, un cadre institutionnel approprié, avec un organisme susceptible de procéder à des arbitrages, et un cadre réglementaire élaboré avec le double souci de garantir aux industriels la sécurité d'un marché inter-Etats et d'assurer aux Etats membres, et à leurs populations, une répartition, aussi équitable que possible, des avantages et des profits.

Il est bien clair qu'il n'existe pas de schéma totalement satisfaisant en la matière et que toute organisation de coopération industrielle inter-Etats doit être élaborée en fonction des caractères propres aux Etats qu'elle concerne et au degré d'intégration économique de ces Etats. Il est souhaitable cependant, en bonne logique, qu'une telle organisation tienne compte, dans une large mesure :

- des inégalités naturelles qui existent entre les Etats membres et des facteurs négatifs qui entravent le développement industriel de certains d'entre eux.

- des pertes de recettes enregistrées par certains Etats membres du fait qu'ils consomment une fraction des produits fabriqués dans d'autres Etats membres, au lieu de produits similaires importés, soumis aux conditions ordinaires des tarifs d'entrée.

- des avantages retirés par certains Etats des activités de transit : a) avantages économiques : transports, entrepôts, commissionnaires en douane, etc...

- b) avantages sociaux résultant de l'emploi de la main-d'œuvre locale dans toutes les activités précitées.

- c) avantages fiscaux résultant de la perception des impôts sur le chiffre d'affaires, sur les bénéfices et sur les salaires.

- de l'esprit de solidarité qui anime tous les Etats membres et qui résulte de la dépendance mutuelle dans laquelle ils se sont mutuellement placés en vue de hâter leur développement commun.

La prise en considération de ces divers facteurs peut être réalisée par différents moyens. Les compensations budgétaires peuvent donner lieu, après aménagement des systèmes douaniers et fiscaux, à des versements de budget à budget ou à la création d'un fonds inter-Etats comportant une clé de répartition satisfaisante.

Les compensations économiques peuvent se traduire par des aménagements de prix et notamment des ventes à prix unique à l'intérieur de la zone. Enfin l'esprit de solidarité devrait pouvoir conduire au renforcement du caractère multinational des entreprises (participation de chaque Etat membre au capital des entreprises importantes, division du travail entre les entreprises de deux ou plusieurs Etats).

### III. Méthodologie et chronologie de l'étude

#### La méthodologie

##### 1) La détection des produits substituables

La recherche de projets d'investissements industriels dans une optique de substitution aux importations oblige à prendre comme premier point de départ les statistiques d'importations des EAMA.

Un important travail de dépouillement et d'analyse statistique a donc été effectué, en collaboration avec l'Office Statistique des Communautés Européennes et avec l'INSEE à Paris.

##### a) première phase de sélection (à l'échelle de l'ensemble des EAMA)

Dans une première phase, les statistiques d'importations ont été dépouillées et analysées à l'échelle de l'ensemble des EAMA(1) pour la période 1961-63.

---

(1) Pour le Congo-Kinshasa, on s'est basé sur les statistiques des années 1959 et 1963, les années intermédiaires n'étant pas disponibles. Pour le Rwanda et le Burundi, les seules statistiques disponibles sont relatives aux années antérieures à 1962, tandis que pour la Somalie, elles portent sur l'année 1963.

- Après avoir écarté des statistiques, à quelques exceptions près, les produits dont le montant d'importation dans l'ensemble des pays associés n'atteignait pas 50.000 \$ en 1963, ainsi que les produits des industries lourdes et les biens d'équipement, on a abouti à un premier relevé portant sur 273 postes à 3 chiffres (CST : Classification Statistique et Tarifaire) ou rubriques à 4 chiffres (NDB : Nomenclature de Bruxelles).

Les postes, et même les rubriques, correspondant souvent à des amalgames de produits hétérogènes, nombre d'entre eux ont été désagrégés davantage en se fondant sur la NDB (jusqu'à 6 chiffres).

- Il s'est agi ensuite de regrouper les produits relevant d'un même processus de fabrication et d'une même unité de production industrielle, de manière à se conformer à l'objectif final de l'étude qui est de dégager des projets d'investissements industriels.

- Une seconde opération d'élimination a été ensuite entreprise sur la base des deux critères suivants, à partir des données contenues dans les dossiers techniques établis en ordre principal par le bureau de "Documentation technique européenne" (DTE) à Bruxelles (ces données ayant été recoupées voire même adaptées en fonction de l'expérience des entreprises implantées en Afrique).

- . d'une part, ont été éliminés les produits dont la fabrication exigerait la mise en oeuvre de processus techniques trop complexes, impliquant notamment l'utilisation extensive de cadres européens qualifiés et coûteux ;
- . d'autre part, ont été écartés les produits dont le "seuil" de fabrication - en deçà duquel une production ne peut être compétitive dans des conditions technologiques modernes adaptées aux particularités locales - excédait nettement les dimensions du marché actuel et futur de l'ensemble des TAMA.

Au terme de ces opérations successives, une liste commune aux trois équipes d'experts a été établie, comprenant près de 300 produits

correspondant eux-mêmes à environ 80 unités de production (selon la Classification Internationale Type par Industrie (CITI).

b) seconde phase de sélection (à l'échelle des régions et des pays

Conçue comme un point de départ commun aux trois équipes, cette liste appelait forcément de la part de chaque équipe une nouvelle opération de sélections à pratiquer en fonction des conditions particulières rencontrées par les experts au niveau de la région et/ou des pays dont l'étude leur était confiée.

Pour procéder aux éliminations requises à cette échelle plus restreinte et plus opérationnelle, les experts ont eu recours à une gamme plus variée et précise de données qualitatives et quantitatives.

Ils ont pu disposer, notamment, pour les pays associés de la zone franc, grâce à la collaboration de l'INSEE à Paris, de séries statistiques d'importation portant sur une période de 10 ans (1955-1964) ainsi que de projections des importations sur les années 1970 et 1975, conformément à l'horizon temporel adopté.

Ils ont pu également tenir compte des entreprises installées ou en cours d'installation dans les différents pays associés, ainsi que des projets industriels dont la réalisation est envisagée par les autorités publiques et par l'initiative privée - une distinction étant faite entre les projets dont le financement est assuré ou en voie de l'être, et les projets plus aléatoires et à plus lointaine échéance(1).

Sur base des données complémentaires ainsi réunies, ainsi que des dossiers techniques DTE, chaque équipe a procédé à une nouvelle série d'éliminations et écarté, entre autres, les produits dont le "seuil technique" dépassait nettement le marché d'importation actuel

---

(1) L'inventaire des entreprises manufacturières installées dans les pays associés et des projets d'expansion des capacités existantes ou d'implantation de nouvelles unités - amorcé à Bruxelles et complété en Afrique, grâce à la collaboration des services gouvernementaux et des associations professionnelles - a permis aux services de la Commission d'établir un fichier pratiquement exhaustif des établissements industriels existants à ce jour dans les EAMA.

et prévisible, tant national que régional, - le volume d'importation s'avérant insuffisant soit en raison de la production locale existante ou projetée soit en raison de la faiblesse de la demande ou de son caractère trop diversifié.

A ce stade, les recherches ont fait apparaître pour chaque équipe un nombre sensiblement réduit de produits "substituables" qui méritaient d'être étudiés de façon plus approfondie.

2) l'étude des projets d'investissement et l'esquisse des programmes plurinationaux

a) Pour chacun des produits ou groupes de produits relevant d'une même unité de production et réputés substituables, les experts ont ensuite procédé à une étude aussi poussée que possible de la compétitivité et de la rentabilité des projets, à partir notamment d'études techniques et d'études de marché.

Chaque projet a fait l'objet d'une étude technique (1) confiée à différents bureaux spécialisés et fournissant toutes les informations requises sur les processus de fabrication, sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en facteurs de production (eau, énergie, matières premières, effectifs), sur la nature et l'importance des immobilisations, sur la structure du prix de revient, etc...

Afin d'assurer toute la précision et l'homogénéité possibles aux calculs prévisionnels de prix de revient et de rentabilité des projets, un schéma commun de calcul a été mis au point et expérimenté par les trois équipes avant de recevoir une forme définitive. Il implique la calcul de différents "ratios" permettant de porter plus aisément un jugement d'ensemble sur chaque projet, tant sous l'angle de l'intérêt général (valeur ajoutée, emplois créés, économie annuelles de devises,

---

(1) Les études techniques ont été établies initialement en fonction des conditions prévalant en Europe. Leurs résultats, et notamment le processus de fabrication ainsi que la combinaison des facteurs de production ont été ensuite adaptés autant que possible par les soins de chaque équipe, aux conditions particulières de la région ou du pays étudié. Néanmoins, les estimations de rentabilité faites sur ces bases ne sont qu'indicatives et supposent des vérifications et recherches complémentaires de la part de promoteurs éventuels. Les projets communs à plusieurs équipes n'ont évidemment fait l'objet que d'une seule étude technique de base.

incidences budgétaires, etc...) que sous l'optique de l'investisseur (chiffres d'affaires, profit brut et rentabilité, etc...).

Dans de nombreux cas, les calculs ont été effectués dans deux hypothèses de capacité de production (l'une correspondant à peu près à la demande actuelle et l'autre à la demande estimée en 1970 ou 1975) et dans plusieurs hypothèses de localisation.

Les importations éventuellement requises de matières premières et de biens intermédiaires ont été supposées pouvoir s'effectuer en franchise de droit.

b) Sur base de ces études, une nouvelle sélection a été opérée, un certain nombre de projets supplémentaires devant être écartés, pour des raisons diverses (manque de rentabilité, etc...).

En outre, parmi les projets retenus, certains se sont avérés plus aléatoires que d'autres, soit que leur réalisation ait été subordonnée à des préalables tels que l'existence de firmes utilisatrices envisagées ou l'exploitation d'approvisionnements locaux, soit que leur rentabilité postule certaines décisions politiques de la part des gouvernements intéressés.

c) A partir des projets retenus, les experts ont finalement jeté les bases des programmes plurinationaux en tentant d'assurer une répartition géographique des projets aussi équilibrée que possible, compte tenu notamment des calculs correspondant aux différentes hypothèses de localisation.

### La chronologie

1ère étape : Europe - septembre à décembre 1965

Durant cette phase, les services de la Commission et les experts se sont essentiellement attachés à la définition des méthodes et au rassemblement de la documentation de base. Quatre réunions de

travail d'une ou deux journées chacune ont rassemblé à Bruxelles les experts et les fonctionnaires intéressés de la Commission.

Il convenait, en effet, d'assurer d'abord l'homogénéité des méthodes de travail des trois équipes et d'élaborer des schémas communs d'analyse et de calcul.

Il s'agissait, en outre, d'inventorier les multiples besoins d'informations quantitatives et qualitatives, puis de déterminer les lacunes de la documentation recueillie afin d'essayer de les combler. Un effort particulier a été fait pour réunir les études et dossiers d'industrialisation existants, afin d'éviter les doubles emplois inutiles. Si ces études, très nombreuses, ont permis de recueillir une somme importante de données de fait et d'analyses économique-commerciales, elles n'ont cependant constitué qu'un point de départ pour les experts, étant donné leur caractère hétérogène. En effet, établis pour la plupart à l'échelle d'un seul marché, les projets industriels concrets portaient généralement sur des productions différentes et étaient étudiés selon des méthodes et dans des optiques qui n'étaient guère comparables.

#### 2ème étape : Afrique - janvier à février 1966

Les trois équipes d'experts ont visité une première fois chacun des pays de la zone qui leur était confiée, au cours de la période s'étendant du 11 janvier au 20 février 1966.

L'objet de cette mission était de mettre à jour et de compléter la documentation déjà recueillie en Europe, en particulier les prix des facteurs de production disponibles localement, les prix des produits importés retenus sur la liste commune, et les informations sur les projets industriels (expansions et créations) en cours de réalisation ou dont le financement était assuré ou en voie de l'être.

A cet effet, de nombreux contacts ont été noués par les experts avec les autorités publiques et le secteur privé. Les renseignements recherchés ont pour la plupart pu être recueillis.



3ème étape : Europe - mars et avril 1966

Après une nouvelle réunion de coordination à Bruxelles, qui a permis de confronter les résultats des missions, de réviser le schéma commun d'analyse et de préciser le calendrier des travaux ultérieurs, les experts ont effectué leur étude sous forme d'avant-projet. Chaque équipe a remis à la Commission et aux deux autres équipes un premier document élaboré sur la base du schéma commun à la fin du mois d'avril.

Ces documents provisoires ont été confrontés et discutés lors d'une nouvelle réunion de coordination à Bruxelles, avant le départ des experts en Afrique, pour leur seconde et principale mission.

4ème étape : Afrique - mai à juillet 1966

Il s'agissait cette fois pour les experts de soumettre le contenu de leur avant-projet de rapport (analyse générale, projets sélectionnés, calculs de rentabilité, localisation, etc...) à l'épreuve des réalités africaines et à l'examen des services gouvernementaux compétents, des associations professionnelles et des chefs d'entreprises ; de recueillir leurs critiques et suggestions ainsi que les dernières données qui faisaient encore défaut.

A cet effet, de très nombreuses et fructueuses réunions et interviews ont eu lieu. Dans l'ensemble, le meilleur accueil a été réservé aux experts.

Des fonctionnaires de la Commission se sont également rendus dans chaque pays associé, durant le séjour des experts, afin de recueillir les réactions des responsables du secteur public et du secteur privé, et pour faire le point des travaux et des difficultés rencontrées par les experts.

5ème étape : Europe - août à décembre 1966/janvier 1967

Une dernière réunion de coordination a réuni experts et fonctionnaires de la Commission au terme de la seconde mission en Afrique, afin de confronter les enseignements recueillis, d'arrêter définitivement

les schémas communs de calcul et les plans des rapports ainsi que le calendrier des travaux.

Les experts ont ensuite entrepris la rédaction définitive de leur étude à la lumière des informations et avis recueillis en Afrique.

Les rapports ont été remis à la Commission durant les mois de décembre 1966, janvier et février 1967, au fur et à mesure de l'achèvement des différents documents.

x  
x x

Pour chacune des six zones ou pays étudiés, les documents établis présentent, en 2, 3 ou 4 volumes selon les cas et l'importance quantitative de la matière :

- un rapport général
- les études économiques des projets retenus (y compris les calculs de rentabilité et l'étude de marché)
- un inventaire industriel (industries existantes et projets sûrs) (1).

---

(1) Pour l'UDEAC uniquement s'y ajoute un volume 4 : importations et productions locales des produits substitués.

IIe PARTIE

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES EAMA

## LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES E.A.M.A.

Malgré des progrès indéniables depuis la seconde guerre mondiale, le secteur secondaire (1) n'occupe encore qu'une place fort modeste dans l'économie des E.A.M.A.

L'industrie manufacturière, en particulier, est peu représentée. Elle concerne surtout la production pour le marché intérieur de biens de consommation simples, mettant en oeuvre des processus relativement simples eux aussi et à faible intensité de capital, voire à caractère semi-artisanal.

Le développement de l'industrie manufacturière est fortement handicapé par l'étroitesse des marchés nationaux et même régionaux, qui résulte de la faiblesse numérique de la population ainsi que du bas niveau des revenus monétaires, et de leur répartition inégale.

A cet obstacle de marché s'en ajoutent d'autres qui tiennent à la nature des choses : distances très grandes et coût élevé des transports intérieurs et par cabotage et donc de la distribution; pauvreté relative des sols et des sous-sols; rareté des sources économiques d'énergie.

Les lacunes et le manque d'homogénéité des données statistiques disponibles empêchent de mesurer la contribution économique de l'industrie, et plus particulièrement de l'industrie manufacturière, à l'échelle de l'ensemble des EAMA. A cette échelle, seuls les chiffres relatifs à l'emploi et au nombre d'unités de production sont susceptibles de fournir une première indication.

Les activités du secteur secondaire installées dans les EAMA emploieraient environ 470.000 salariés, l'effectif occupé dans l'industrie manufacturière proprement dite étant environ 230.000 salariés.

---

(1) industries extractives; bâtiment; énergie; industries manufacturières; artisanat.

Le nombre d'établissements relevant de l'industrie manufacturière actuellement en opération serait de plus de 1.800 unités.

Quatre pays ont pu développer une industrie manufacturière revêtant quelque importance et une certaine diversité :

	Année	Salariés des industries manufacturières (1)	Valeur ajoutée (1) (en 000 uc)	Etablissements industriels 31.12.1966
- le Congo Kinshasa	1964	120.000	205.960	400
- la Côte d'Ivoire	1962	20.800	65.525	330
- le Sénégal	1965	14.200	52.620	290
- le Cameroun	1963	18.000	57.120	125

Tous sont des pays côtiers ou disposant de bonnes voies d'accès à la mer; leur effectif de population et leur taux d'urbanisation sont plus élevés que dans les autres pays associés; ils sont relativement mieux dotés d'activités agricoles et minières d'exportation, et par suite, le revenu monétaire par habitant y est également plus élevé.

Le phénomène de polarisation du développement étant beaucoup plus puissant dans les pays neufs que dans les pays développés, les entreprises manufacturières se sont localisées autour d'un petit nombre de pôles de croissance dont l'attraction sur les nouveaux investissements s'avère très forte : Lumumbashi et Kinshasa, au Congo; Abidjan et dans une certaine mesure, Bouaké, en Côte d'Ivoire; Dakar, Cap-Vert, au Sénégal; Douala, Edéa et, accessoirement, Yaoundé, au Cameroun.

./.

---

(1) entreprises manufacturières et artisanat.

TABLEAU I - REPARTITION SECTORIELLE DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE AU PRIX DU MARCHE DES E.A.M.A. (sauf SOMALIE)

( en millions d'unités monétaires nationales)

P a y s	Année	PIB par tête d'habitant en uc	PIB	Secteur primaire(1)	Secteur secondaire(2)	dont: industries manufacturières	Secteur tertiaire(3)	%		dont %	
								sect.primaire PIB	sect.second. PIB	industries manufacturières	sect.tertiaire PIB
Cameroun	1963	136	138.900	64.600	19.600	14.100(5)	54.700	46,5	14,1	10(5)	39,4
R.C.A.	1963	103	52.900	16.800	6.300	3.400(5)	9.800	51,0	19,2	10,3(5)	29,8
Congo Brazza	1963	115	25.500	8.000	7.000	3.500(5)	10.500	31,4	27,4	13,7(5)	41,2
Congo Kinshasa (3)	1964	61	46.479	16.850	16.774	10.298	12.855	36,2	36,1	22,1	27,7
Côte d'Ivoire	1965	237	132.600	79.900	30.060	16.180	72.640	43,8	16,4	8,9	39,8
Dahomey	1963	68	36.900	20.000	5.000	...	11.900	54,2	13,6	...	32,2
Gabon	1963	384	42.700	12.700	15.000	2.400(5)	15.000	29,8	35,1	5 (5)	35,1
Haute Volta	1964	52	60.700	37.900	6.900	700	15.900	62,4	11,4	1,1	16,2
Madagascar	1960	104	119.600	59.100	17.600	6.250	43.300	49,2	14,7	5,2	36,1
Mali	1962	60	63.300	36.500	8.500	400	18.300	57,7	13,4	0,6	28,9
Mauritanie	1964	115	26.700	11.400	12.600	400	2.700	42,7	47,2	1,5	10,1
Niger	1962	75	56.500	37.390	6.810	1.610	12.290	66,2	12,0	2,8	21,6
Sénégal	1964	163	140.210	48.000	22.490	12.990(4)	69.720	34,3	16,0	9,3(4)	49,7
Tchad	1963	59	46.500	28.400	4.300	1.700(5)	14.100	60,7	9,2	3,6(5)	30,1
Togo	1962	76	29.080	16.520	2.590	170(4)	9.970	56,8	8,9	0,6(4)	34,3
Rwanda - Burundi (7)	1959	43	10.180	7.600	600	...	1.980	74,7	5,9	...	19,4

(1) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche;

(2) Industries extractives et manufacturières, production moderne d'énergie, construction, artisanat ;

(3) Transports et communications, commerce, banques et assurances, services ;

(4) Y compris les industries extractives et l'énergie;

(5) Y compris l'énergie;

(6) en millions FC à prix constants de 1958

(7) Produit intérieur brut en coût des facteurs.

EVALUATION PAR SECTEUR DE LA POPULATION SALARIEE DES EAMA

-----

P A Y S	Année	I	II	III	$\frac{\%}{II}$	$\frac{\%}{III}$
BURUNDI	1960	3.200	13.700	67.400	23,4	4,7
CAMEROUN	1963	18.000	44.500	161.000	40,4	11,2
R.C.A.	1963	4.500	10.700	35.200	42,1	12,8
CONGO-B.	1963	5.800	12.200	41.500	47,5	13,9
CONGO-K.	1959	120.000	180.500	966.000	66,6	12,4
COTE D'IVOIRE	1962	20.800	42.100	194.000	49,4	10,7
DAHOMEY	1961	4.400	8.300	29.500	53,0	14,9
GABON	1965	4.800	15.300	36.700	31,4	13,1
HAUTE-VOLTA	1964	1.000	8.900	32.800	11,2	3,0
MADAGASCAR	1964	19.500	38.200	222.300	51,0	8,8
MALI	1965	2.500	8.500	40.000	29,4	6,3
MAURITANIE	1964	300	6.500	12.100	4,6	2,5
NIGER	1965	1.000	4.600	25.500	21,7	3,9
RWANDA	1964	2.300	22.900	61.300	10,0	3,8
SENEGAL	1965	14.200	32.400	110.000	43,8	12,9
SOMALIE	1963	3.700	7.100	17.000	54,9	22,9
TCHAD	1965	1.400	5.000	11.000	28,0	12,7
TOGO	1965	1.900	8.400	26.400	22,6	7,2
TOTAL.....		229.600	469.800	2.087.000	48,6	10,7

I : salariés des industries manufacturières

II : salariés du secteur secondaire (industries extractives et manufacturières, énergie, construction, artisanat)

III : population salariée totale (non compris les salariés du secteur public et administratif)

-----

## I. Le développement industriel dans la zone occidentale.

Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, les pays associés de l'Afrique Occidentale (1) n'avaient amorcé leur mise en valeur que sur la seule base des activités de production primaire. Ils dépendaient de l'extérieur pour la quasi totalité de leurs approvisionnements. Les activités de transformation n'étaient représentées que par un petit artisanat de tissage et de forge.

Dans les années '20 et '30 apparaît un embryon d'activité industrielle grâce à la création d'une série de petites entreprises sommairement équipées et produisant des biens de consommation. Il s'agit surtout d'industries alimentaires et du bois qui se localisent généralement autour des principaux ports, mais surtout à Dakar.

Bien que la dernière guerre mondiale, ayant interrompu les communications avec la France, ait obligé les pays de la zone à un certain effort d'industrialisation, le véritable "décollage" des activités manufacturières se situe après la fin des hostilités.

La production industrielle passe de l'indice 100 en 1949 à 194 en 1955. Cette expansion de l'industrie est également reflétée par le nombre d'entreprises créées: de 1942 à 1954, à peu près trois cents entreprises ont été établies, dont environ 80 industries alimentaires, 30 huileries et savonneries, une vingtaine de briqueteries et tuileries et autant d'usines textiles, 15 entreprises chimiques. Par pays, les principaux bénéficiaires sont le Sénégal (146 usines) et la Côte d'Ivoire (110 usines), les autres pays ne suivant que de très loin.

A partir de l'indépendance, tous les pays mettent l'accent sur la diversification de leurs économies et sur l'industrialisation, mais tous ne bénéficient pas dans la même mesure des nouveaux investissements productifs.

---

(1) Cette zone comprend : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Togo, le Dahomey, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta.



## Le Sénégal

L'industrie manufacturière, concentrée à Dakar, avait été conçue pour desservir le vaste marché de l'Afrique occidentale française. Avec l'indépendance et l'éclatement de l'AOF, l'industrie dakaroise a vu ses débouchés pratiquement réduits au seul marché sénégalais dont le pouvoir d'achat n'atteignait même pas le quart de celui de l'ancienne fédération. Les entreprises locales ont donc dû travailler largement en dessous de leurs capacités, la cadence des nouveaux investissements s'est fortement ralentie et le Sénégal a connu une sérieuse crise de réadaptation jusqu'en 1963.

Les estimations les plus récentes, relatives à 1964, donnent pour le Sénégal une production intérieure brute d'environ 140 milliards de F.CFA, dont 16% proviendraient du secteur secondaire. Si l'on exclut le bâtiment et l'artisanat de ce secteur, les industries extractives et manufacturières et la production d'énergie représentent une valeur ajoutée de 13 milliards, soit 9,3% seulement de la production intérieure brute - dont plus de 80% pour la production manufacturière proprement dite.

Suivant le recensement des industries sénégalaises en 1962, 40% de la valeur ajoutée par l'industrie provient des huileries qui constituent la plus importante activité de production du pays. Suivent dans l'ordre, les autres industries alimentaires (conserveries, biscuiteries et meuneries), l'industrie de l'habillement, l'industrie textile, les produits chimiques (savons, matières plastiques, allumettes et acides divers, peintures et insecticides), quelques petits établissements métallurgiques, une fabrique de cigarettes, une cimenterie, une raffinerie de pétrole, une usine de montage de bicyclettes et une de camions, etc. On dénombre actuellement environ 290 établissements industriels au Sénégal.

La répartition géographique de l'industrie sénégalaise fait apparaître la prépondérance absolue (90% du total des établissements) de la région Cap-Vert - Dakar.

L'effectif salarié des entreprises manufacturières sénégalaises était de l'ordre de 14.200 personnes en 1965 (soit 44% du total des salariés employés dans le secteur secondaire et 13% de l'ensemble de la main d'oeuvre salariée sénégalaise).

## La Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le processus d'industrialisation est beaucoup plus récent et a été très rapide. Il a été préparé et stimulé par le développement spectaculaire des exportations dont la valeur a doublé de 1952 à 1956 et triplé de 1956 à 1962. Cette expansion a été elle-même favorisée par d'importants travaux d'infrastructure, tels que le percement du canal de Vridi (Abidjan) en 1955 - permettant aux navires de gros tonnage d'accéder à un port en eau profonde et entraînant par là même la possibilité d'importer du matériel lourd d'équipement - l'extension du réseau ferré et du réseau routier.

Jusqu'en 1958-60, un certain freinage de l'industrialisation ivoirienne résulte, d'une part, de l'hégémonie industrielle dakaroise et, d'autre part, de la concurrence des produits métropolitains distribués par un réseau commercial bien implanté localement. Depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire s'est attachée à récupérer son propre marché et à faire entrer dans l'hinterland d'Abidjan certains marchés voisins, en particulier celui de la Haute-Volta, voire celui du Mali, grâce notamment au prolongement des réseaux de transport.

L'industrialisation de la Côte d'Ivoire a été très rapide, la plupart des entreprises existantes ayant été créées après 1960. Les industries dakaroises n'ont pas hésité à s'installer à Abidjan lorsque leur capacité de production n'a plus été pleinement utilisée à Dakar par suite de la perte de la clientèle ivoirienne. Le régime libéral du gouvernement ivoirien qui promulguait, le premier en Afrique, un code d'investissements, et la baisse du prix de l'énergie électrique par suite de la construction de la centrale d'Ayamé, ont constitué des incitations importantes.

L'indice de la production industrielle ivoirienne est passé de 100 (1960) à 202 en 1963 et à 321 en 1965. Il a évolué comme suit pour les principaux secteurs :

	<u>1960</u>	<u>1962</u>	<u>1965</u>
Industrie du bois	100	159	480
Industrie alimentaire, boissons, tabac	100	176	332
Ind. chimique, corps gras	100	134	263
Industries textiles	100	131	259

La comptabilité économique enregistre en 1965 une production intérieure brute de 197 milliards de F.CFA dont 37,2 milliards de valeur ajoutée pour le secteur secondaire (soit 19,5%) et 21,2 milliards pour les industries manufacturières (soit 11,1%) (contre un peu plus de 11 milliards pour l'industrie manufacturière sénégalaise en 1964).

L'industrie ivoirienne est nettement plus diversifiée que celle du Sénégal. Les industries alimentaires représentaient, en 1965, 29% du total de la valeur ajoutée par le secteur industriel, les industries textiles 18%, le montage et la réparation de véhicules 13% et l'industrie des corps gras 9%. Signalons en outre les industries chimiques (articles en matière plastique, acides divers, savon, allumettes, peintures, insecticides), les industries du bois, des boissons et de la confection, une raffinerie de pétrole et des usines de montage de matériel de transport (vélos, automobiles, motos et remorques). Les établissements industriels recensés à la fin de 1966 étaient au nombre de 330 environ.

Le nombre de salariés a augmenté en fonction de l'accroissement des activités du secteur secondaire, passant pour l'industrie manufacturière et les mines de 8.000 personnes en 1957, à 13.500 en 1960 et à 20.800 en 1962 (soit 50% environ des salariés du secteur secondaire et 11% du total des salariés).

La répartition géographique des entreprises indique une concentration industrielle assez marquée à Abidjan et un deuxième pôle industriel à Bouaké. Seules les industries minières et les industries du bois sont implantées hors de ces centres, sur les lieux mêmes d'exploitation.

### La Mauritanie

Jusqu'en 1959, la production intérieure brute de la Mauritanie était très faible et l'importance du secteur industriel quasi nulle. Depuis lors, la mise en exploitation des mines de fer de Fort-Gouraud et la création de Nouakchott ont entraîné le démarrage de la branche bâtiments et travaux publics, puis à partir de 1963, celui des industries extractives.

Selon la comptabilité économique, de 1959 à 1964, la production intérieure brute est passée de 12 milliards de F.CFA à 26,7 milliards et le secteur secondaire de 0,6 milliard (soit 5%) à 12,6 (soit 47,2%).

En 1961, le bâtiment représentait encore l'essentiel (89%) du secteur secondaire avec 5,5 milliards F.CFA de valeur ajoutée. Dès l'achèvement des installations des mines de fer, la part du secteur de la construction diminue, tandis que l'extraction minière prend une importance relative grandissante; elle représente en 1964 quelque 7 milliards, soit 56% du secteur secondaire.

En dehors des 400 millions que représente la valeur ajoutée des industries de conserves de poissons, l'industrie manufacturière est pratiquement inexistante.

L'effectif des salariés du secteur secondaire privé s'élevait à 11.743 personnes en 1962 et à 6.500 en 1964. La diminution est imputable à l'achèvement des grands travaux d'infrastructure. La main d'oeuvre des industries de transformation est passée de 175 en 1962 à 300 personnes en 1964 soit 1,3% et 4,6% du total du secteur.

### Le Mali

L'économie malienne n'a enregistré de 1928 à 1939 qu'une croissance extrêmement lente (2,1% par an) qui s'est un peu accélérée après la fin de la guerre (3,3% de 1945 à 1959).

L'importance du secteur secondaire est allée en se dégradant, passant de 15% en 1928 à 13% en 1959 et 1962, soit, pour cette dernière année, 8,5 milliards de valeur ajoutée pour une production intérieure brute estimée à 63,3 milliards de F.CFA. La valeur ajoutée des industries manufacturières n'atteignait que 0,4 milliard, soit 4,7% du secteur secondaire.

Les établissements industriels recensés sont environ cinquante. Les industries maliennes (bâtiment exclu) n'employaient qu'environ 1.000 salariés en 1963 et 2.500 en 1965 (soit 29,4% des salariés du secteur secondaire et 6,5% du total). Elles consistent essentiellement en industries alimentaires (huileries, conserveries de fruits, laiterie), en usines d'égrenage de coton, quelques entreprises chimiques (savon, acides) et de petite métallurgie. La plupart de ces établissements sont situés à Bamako.

### La Haute-Volta

Comme tous les pays de la zone sahélienne, la Haute-Volta est moins favorisée dans ses perspectives de développement : éloignement de la mer, activités de production essentiellement agricoles et de rentabilité médiocre, sources énergétiques rares. Le taux d'accroissement du P.I.B n'a pas dépassé les 2,3 - 2,5 % entre 1954 et 1964, augmentation qui a été absorbée par l'expansion démographique.

Dans le secteur secondaire, les entreprises de la Côte d'Ivoire se sont solidement implantées sur le marché voltaïque.

Pour une production intérieure brute évaluée à 60,7 milliards de F.CFA en 1964, le secteur secondaire ne représenterait que 6,9 milliards, soit 11,3%, dont l'artisanat (4 milliards) et le bâtiment (1,2 milliard) constituent l'essentiel. Les activités manufacturières (1,7 milliard) sont relativement récentes, mais assez diversifiées. Contrairement à la règle générale, les industries alimentaires (huilerie, laiterie), ne représentent pas une activité importante par rapport aux industries du bois (scieries), des ouvrages en métal (chaudrons et tôles galvanisées), des textiles (égrenage de coton), et des boissons (bière et hygiéniques). Il faut également signaler une usine de montage de vélos et motos et quelques fabriques d'articles pour habillement. Au total on dénombre une quarantaine d'établissements.

La plupart des entreprises se répartissent entre Bobo-Dioulasso et la capitale Ouagadougou, mais les industries textiles ont été installées à Koudougou. La main d'oeuvre employée, en 1964, était de 1.000 personnes (11% de la main d'oeuvre employée par le secteur secondaire et 3% de l'effectif total des salariés).

### Le Niger

Le Niger présente lui aussi des caractéristiques économiques difficiles, bien que les possibilités d'exploitation en terre et en bétail soient loin d'être épuisées et que la situation à ce point de vue soit nettement meilleure qu'en Haute-Volta et au Dahomey. Le développement pâtit, d'une part, de la prépondérance d'un secteur agricole au sein duquel domine l'auto-consommation et dont la faible partie commercialisée ne concerne que les arachides et quelques produits de l'élevage et, d'autre part, de la configuration géographique du pays qui nécessite des transports inter-régionaux longs, difficiles et coûteux pour desservir un marché intérieur étroit.

Le secteur secondaire représentait en 1962 quelque 12% de la production intérieure brute (6,8 milliards de F. CFA sur 56,5) et occupait en 1965 environ 4.600 travailleurs.

Les industries manufacturières (1,6 milliard soit 24% du secteur secondaire) sont constituées, pour l'essentiel, d'activités qui utilisent des techniques traditionnelles : tannage, abattage, décorticage d'arachides. L'industrie moderne de transformation ne compte que quelques créations récentes dans le domaine des corps gras, des textiles et des objets en plastique notamment, produisant des biens de consommation pour le marché intérieur. Les établissements recensés dépassent à peine la trentaine. L'effectif des salariés était de l'ordre de 1.000 personnes en 1965 (22% de l'emploi dans le secteur secondaire, et 4% du total des salariés).

Sur le plan géographique, les unités de fabrication se répartissent entre Niamey, principal pôle, et les zones de Maradi et Zinder.

### Le Dahomey

Les obstacles au développement industriel du Dahomey tiennent surtout à l'exiguité du marché intérieur et à la stagnation des productions agricoles qui aggrave une expansion démographique rapide, absorbant toute la croissance de la production nationale.

Le secteur secondaire qui, en 1963, avec 5 milliards de F.CFA de valeur ajoutée, représentait 13,5% de la production intérieure brute, consiste essentiellement en activités de construction.

L'industrie manufacturière proprement dite est quasi inexistante, l'essentiel des activités consistant à transformer sommairement des productions agricoles (huiles, coco). Il existe en outre une brasserie, quelques établissements d'égrenage de coton, des industries du bois, des savonneries, une usine de montage de transistors et plusieurs petits ateliers métallurgiques et un établissement qui remonte 300 véhicules automobiles par an. En tout un peu plus de 60 établissements.

L'industrie manufacturière et l'artisanat moderne emploient 4.400 salariés en 1961, soit 53% de l'emploi dans le secteur secondaire et 15% du total des salariés.

### Le Togo

La situation au Togo est très semblable à celle de son voisin le Dahomey : étroitesse du marché, croissance démographique rapide, secteur monétarisé faible, productions agricoles stagnantes depuis 1936.

Selon la comptabilité nationale, la production intérieure du Togo s'élevait à 33 milliards de F.CFA en 1965; le secteur secondaire intervient pour une valeur ajoutée de 4,27 milliards, soit 12,9%, l'industrie manufacturière et l'énergie ne représentant que 0,37 milliard, soit 0,1%.

Si l'on excepte les installations axées sur l'exportation (huileries, féculeries, traitement des phosphates), l'industrie se compose de quelques entreprises sans intégration entre elles et fabriquant essentiellement, pour le marché intérieur, des boissons, du coton égrené, du bois débité, sans omettre une usine d'assemblage de cyclomoteurs.

Au total, l'industrie manufacturière compte une quarantaine d'établissements.

En 1965, l'effectif salarié des entreprises manufacturières s'élevait à environ 1.900 personnes, soit 22,6% de l'emploi du secteur secondaire et 7,2% du total des salariés.

## II. Le développement industriel dans l'UDEAC

Le processus d'industrialisation des cinq Etats membres de l'UDEAC (1) s'est amorcé relativement tard. Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, le nombre des entreprises industrielles reste faible, les activités existantes se limitant à la transformation des matières premières agricoles et forestières : scieries et usines de déroulage, huileries et égrenage du coton. Faute de ressources minières notables, les capitaux privés et les administrations n'étaient guère incitées à investir dans ces pays. Les importateurs installés sur place tenaient en main le faible marché des biens de consommation et n'épaulaient pas les initiatives tendant à implanter une production locale.

Comme partout ailleurs en Afrique, la rupture des communications avec l'Europe au cours de la guerre, a favorisé la création des premières industries de transformation notamment au Cameroun et au Congo (savons, cuirs, confection, chaussures). Après la fin des hostilités, les nouvelles industries subissent une crise résultant de la concurrence renaissante des produits importés d'Europe et du Congo-Kinshasa. Néanmoins à partir de 1946, avec l'expansion des exportations, l'exécution des plans de développement et les travaux d'infrastructure qui en découlent, s'amorce une nouvelle phase d'industrialisation, particulièrement au Cameroun. Les nouveaux investissements permettent surtout l'amélioration des réseaux ferroviaires et routiers, des ports de Douala et Pointe Noire et la construction du barrage d'Edea.

---

(1) L'UDEAC groupe le Cameroun, le Gabon, le Congo-Brazzaville, la République Centrafricaine et le Tchad.



En 1952, s'ouvre une nouvelle crise provoquée, d'une part, par les restrictions de crédit en France et le déclin des investissements publics et privés qui en découle et, d'autre part, par la baisse des cours mondiaux des matières premières. La situation reste cependant meilleure au Cameroun où sont créées une trentaine d'entreprises manufacturières dont l'Alucam, à Edea.

A partir de 1957, la situation se redresse : de nouveaux investissements sont attirés grâce aux avantages octroyés par l'administration et aux résultats positifs des prospections minières, notamment au Gabon.

Depuis l'indépendance, abstraction faite d'une régression passagère, la poursuite des investissements publics, l'application des codes des investissements nationaux et, surtout, l'instauration de l'union douanière, fiscale et économique créée entre le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine, le Tchad et la République Fédérale du Cameroun, ont contribué à soutenir l'expansion du secteur secondaire qui, de 1961 à 1966, s'est accru de 80 nouveaux établissements industriels.

Pour l'ensemble de l'UDEAC, la contribution économique du secteur secondaire, et en particulier, de l'industrie de transformation, reste néanmoins encore assez faible. En 1963, la valeur ajoutée du secteur secondaire se montait à 5,2 milliards, soit 18 % des 28 milliards de F.CFA de la production intérieure brute.

Le total correspond pour moitié aux activités minières et au bâtiment, l'autre moitié étant attribuable aux industries manufacturières et de production d'énergie, ainsi qu'à l'artisanat.

En 1963, le secteur secondaire employait 88.000 personnes, dont 35.000 dans l'industrie manufacturière, sur un total de 285.000 salariés.

Toutefois, la structure des économies nationales qui constituent l'UDEAC et surtout l'importance relative et la composition de leur secteur industriel sont très différentes.

## Le Cameroun

En 1963, la valeur ajoutée des industries manufacturières au Cameroun est très nettement supérieure à celle des autres pays de l'Union puisqu'elle représente 14 milliards de F.CFA sur un total de 25 pour l'ensemble de l'UDEAC. Toutefois, en valeur relative, le secteur secondaire ne représente que 14% de la production intérieure brute du Cameroun, contre 18% dans l'ensemble de l'Union. La part des industries manufacturières dans le secteur secondaire est prépondérante (70%, soit 10% de la production intérieure camerounaise).

Parmi les industries manufacturières, une place importante est occupée par l'électro-métallurgie de l'aluminium d'Edea. En dehors du secteur métallurgique, l'activité industrielle du Cameroun est assez diversifiée, s'étendant des biens de production aux biens de consommation.

On dénombre actuellement au Cameroun quelque 130 établissements industriels parmi lesquels les plus nombreuses sont les entreprises travaillant le bois (sciages et contreplaqués, mais fabrication de meubles exclue), les fabriques de produits alimentaires (huiles, conserves de viande et poissons, lait, pâtes alimentaires, chocolat), les entreprises du secteur métallurgique ou métallique (clous, outillage agricole et ménager, chaudrons, etc) et les entreprises du secteur chimique (peintures, savons, allumettes). Sont également à mentionner la fabrication de caoutchouc-latex, l'industrie du meuble, la fabrication de boissons, une usine de cigarettes, l'industrie de l'habillement (confections et chaussures), une entreprise de broyage deklinker, un atelier de montage de transistors et un de bicyclettes.

Les établissements industriels sont concentrés dans la zone Douala-Edea (65 usines), principal pôle industriel de l'UDEAC, et à Yaoundé (9 usines). Une troisième zone industrielle est apparue plus récemment dans le nord du pays.

L'industrie manufacturière camerounaise occupe 18.000 salariés, soit 11% de l'effectif salarié et 40% de l'effectif du secteur secondaire.

### Le Gabon

De tous les pays de l'Union, c'est au Gabon que le secteur secondaire a le plus d'importance relative (35,1 % de la production intérieure de 1963), mais les industries de transformation y jouent un rôle très peu important par rapport aux activités extractives et au bâtiment : 2,4 milliards de F.CFA sur un total de 13 milliards de valeur ajoutée.

A part les industries du bois (bois débités, placages, contre-plaqués) qui sont très importantes (21 entreprises sur un total de 38), l'industrie manufacturière gabonaise est représentée par quelques entreprises de produits alimentaires et des boissons, des oléagineux (huile de palme), des produits chimiques (savons et peintures), une fabrique de mobilier métallique et un chantier de construction navale.

La concentration industrielle la plus importante se trouve à Port-Gentil, quoique le nombre des entreprises soit le plus élevé à Libreville (10 établissements). Ailleurs, les établissements sont très éparpillés, essentiellement à cause de leur objet (industrie du bois).

Le secteur secondaire gabonais employait 15.000 personnes en 1965, et les industries manufacturières environ 4.800 personnes, soit 31 % des effectifs du secteur secondaire et 13 % du total.

### Le Congo

En 1963, le secteur secondaire représente 27,4 % de la production intérieure, et les industries de transformation 13,7 %. L'activité industrielle est surtout représentée par l'industrie du bois, les huileries, les industries alimentaires (conserves de poisson, farine, sucre et aliments de bétail) et les boissons ; quelques entreprises travaillent les métaux et conditionnent des produits chimiques simples (peintures, insecticides, savons, parfums). Il faut également signaler une fabrique de cigarettes et une fabrique de cartouches de chasse, de chaussures. On dénombre environ 65 établissements industriels.

Les principaux d'entre eux sont situés, soit à Pointe-Noire (18 entreprises), soit à Brazzaville (17 entreprises) exception faite pour la plupart des industries du bois qui sont dispersées dans les zones forestières.

Les industries manufacturières emploient au Congo quelque 5.800 personnes en 1963 (soit 14% de la population salariée) et 48% de l'effectif total du secteur.

#### La République Centrafricaine

En 1963, le secteur secondaire représente 19% de la production intérieure brute, la valeur ajoutée des industries de transformation (3,4 milliards Fr.CFA) s'élevant à 10,3% de la production intérieure.

La production manufacturière de la R.C.A. est relativement plus diversifiée que celle des autres pays de la zone, exception faite pour le Cameroun. Outre les industries alimentaires et les huileries, le pays possède notamment une usine textile, des savonneries ainsi qu'une brasserie.

On dénombre environ 40 usines qui sont surtout concentrées à Bangui (24).

En 1963, la main d'oeuvre employée dans les industries se monte environ à 4.500 personnes (13% de la population salariée et 42% de l'effectif total du secteur secondaire).

#### Le Tchad

Le secteur secondaire participe à la production intérieure brute en 1963 à concurrence de 9,2%. La valeur ajoutée des industries de transformation est très faible (1,7 milliard Fr.CFA) et ne représente que 3,6% de la production intérieure.

La principale activité est l'égrenage du coton. Il existe en outre quelques industries alimentaires (un grand abattoir, une sucrerie et deux huileries notamment) et un petit nombre d'industries diverses (boissons, savons, montage de transistors, produits métalliques, etc).

On compte environ 25 établissements industriels. La principale concentration d'usines se trouve à Fort-Lamy (16) et dans la région de Fort-Archambault.

En 1965, 1.400 salariés seulement, sont occupés dans les entreprises industrielles tchadiennes (13% de la population salariée et 28% des effectifs du secteur secondaire).

### III. Le développement industriel de la République Démocratique du Congo

C'est au lendemain de la première guerre mondiale que l'économie congolaise a véritablement pris son essor. Elle a enregistré de 1923 à 1957, une croissance très rapide, de l'ordre de 4,7% par an. En 1957, point culminant de cette progression, la valeur globale des exportations congolaises dépassait 500 millions de dollars.

La croissance économique s'est accompagnée d'une progression au moins aussi rapide des activités industrielles qui s'est opérée en deux phases, marquées chacune par une vague d'investissements.

Au cours de la première phase (1923-39), des investissements importants ont été consacrés, en ordre principal, à la mise en valeur des activités de base, principalement minières, et ont provoqué une vigoureuse expansion des exportations. Ces progrès ont amorcé le développement de l'industrie manufacturière : c'est entre 1920 et 1930 que débudent les productions de savon, de bière, de ciment, de sucre et de tissus de coton.

Au lendemain de la seconde guerre, et jusqu'en 1957, on assiste à une seconde phase de développement. Les investissements sont dirigés

non plus exclusivement vers la mise en valeur de produits pour l'exportation mais également vers la satisfaction de la demande intérieure qui s'amplifie très fortement. La période considérée voit l'industrie manufacturière se développer au taux annuel de 5,3 % et même de 10% pendant les années 50. Ces progrès résultent de l'action conjuguée de trois facteurs: des investissements massifs de capitaux extérieurs qui veulent échapper aux aléas d'une situation internationale tendue (guerre de Corée), un développement rapide des exportations de matières premières et une expansion sensible de la demande intérieure des biens de consommation.

Un brusque coup de frein survient toutefois à partir de 1958, le secteur privé pressentant l'imminence de l'évolution politique et limitant dès lors progressivement ses initiatives.

L'évolution troublée de l'économie congolaise après l'indépendance a exercé sur le processus d'industrialisation une influence ambiguë mais qui comporte des aspects relativement favorables. Le départ massif des européens a eu pour effet de modifier la structure de la demande au profit des fabrications locales. Les restrictions de changes, limitant sévèrement le rapatriement des bénéfices des entreprises ont amené celles-ci à réinvestir ces bénéfices dans leurs installations. Le contingentement des importations et la hausse rapide des prix des produits importés ont également orienté la demande vers des produits locaux dont la gamme s'est élargie et dont la qualité s'est améliorée. Le développement d'une classe moyenne africaine a augmenté le pouvoir d'achat monétaire congolais dont l'importance a été encore relativement accrue par l'inflation, dans la mesure où les prix des produits manufacturés ne suivaient la dépréciation monétaire qu'avec retard.

Les investissements qui ont été réalisés au cours des dernières années dans une conjoncture troublée et de caractère inflationniste se sont orientés surtout vers le secteur des biens de consommation. Toutefois la préférence des investisseurs est allée aux entreprises qui procèdent à un simple conditionnement de produits importés plutôt qu'à une véritable transformation de la matière première locale, avec un apport

de capital souvent modeste et une valeur ajoutée assez faible. La fabrication des biens intermédiaires, moins spéculative, n'a pas bénéficié aussi largement des initiatives nouvelles.

Le Congo-Kinshasa est sensiblement plus industrialisé que tous les autres E.A.M.A. Les données de la comptabilité nationale du Congo relatives à l'année 1964 font ressortir l'importance du secteur secondaire: 16.800 milliards F.C. de valeur ajoutée soit 36,1% de la production intérieure brute, dont 22,1% pour les industries manufacturières. Etant donné que le fonctionnement des industries métallurgiques n'a guère été entravé depuis lors et que la fabrication locale de produits manufacturés a plutôt été favorisée, alors que le secteur agricole se trouve en pleine crise, on peut estimer que la part du secteur secondaire et celle des industries manufacturières se sont plutôt accrues depuis 1959.

On dénombre aujourd'hui environ 400 entreprises industrielles.

L'industrie congolaise est très diversifiée. A côté du secteur particulièrement important de la métallurgie des non-ferreux (cuivre, étain, zinc, cobalt, cadmium, germanium et autres métaux associés), on trouve une industrie chimique desservant cette métallurgie (poudres et explosifs, acide sulfurique et autres produits chimiques de base). D'autres productions chimiques approvisionnent les entreprises ou sont orientées vers la consommation finale (couleurs et vernis, insecticides, savon, bouteilles, objets en plastique, parfumerie). Les industries de la construction (ciment, chaux et matériaux de construction) sont importantes, de même que les entreprises textiles (filatures, tissage, impression et confection), les industries alimentaires (sucre, produits laitiers, margarine), des boissons et du tabac. Les fabrications métalliques s'étendent des activités habituelles en Afrique (montage, travail de la tôle, fûts et boîtes à conserve, chaudronnerie, clous et boulons, bouchons-couronnes) à quelques productions plus complexes de biens d'équipement (chantiers navals). Les industries agricoles (huiles, tourteaux, cuirs et peaux) et forestières (sciages, contreplaqués et bois de placage) sont également assez nombreuses.

Au plan géographique, l'expansion industrielle du pays est concentrée principalement en deux pôles de croissance. Au Katanga, l'impulsion est venue de la nécessité de créer une industrie métallurgique pour traiter sur place les produits de la région minière, à cause des distances qui la séparent des océans. Pour échapper à l'incidence des frais de transport, l'industrie minière a procédé à la transformation progressive de ses produits. Cette industrie motrice a engendré alors des activités complémentaires.

Dans la région de Kinshasa, où sont concentrées les plus importantes industries de biens de consommation, l'industrialisation est née d'une contrainte géographique; c'est l'endroit où se produit une rupture de charge entre le fleuve Congo, qui cesse d'être navigable, et le chemin de fer qui conduit au port de Matadi.

Deux autres pôles, dont l'importance est nettement moindre que celle des premiers, se situent autour de Kisangani et de Bukavu. Les industries qui y sont établies s'occupent du traitement des produits agricoles (café, thé, coton, canne à sucre) et de la fabrication de quelques produits manufacturés simples (bière, sucre, huiles, tissus de coton) ou des matériaux de construction pour le marché local.

L'industrie congolaise (industries manufacturières et extractives) employait, en 1959, environ 120.000 travailleurs salariés qui représentent 12% du total de la main d'oeuvre salariée (contre 180.500 du secteur secondaire au total). Toutefois, depuis cette date, les effectifs de la main d'oeuvre industrielle sont allés en diminuant. On estimait qu'en 1962, les effectifs salariés avaient diminué de 30% par rapport à 1957, mais les situations varient suivant les secteurs ( - 38% dans l'industrie minière, situation stationnaire dans l'industrie manufacturière) et suivant les endroits ( à Kinshasa, en 1964, les effectifs avaient augmenté par rapport à 1959, de 4% au total et de 28% dans l'industrie manufacturière).



#### IV. Le développement industriel du Rwanda et du Burundi

Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, l'économie du Rwanda et du Burundi se caractérisait par la prédominance absolue de l'auto-subsistance, un secteur monétaire très faible, une infrastructure très primitive et un marché commercial extrêmement restreint. Avant 1945, il n'existait pratiquement pas d'industrie dans ces deux pays.

Pendant la période de 1950 à 1960, des changements assez importants se sont produits dans les deux pays, entraînant un certain développement à la fois dans l'économie traditionnelle et dans le secteur moderne. Ces changements furent liés à une très forte expansion démographique, à l'augmentation de l'encadrement européen et surtout à l'exécution du plan décennal visant à améliorer les infrastructures et à développer à la fois l'économie de subsistance et les cultures industrielles (café arabica et, dans une moindre mesure, coton, tabac et pyrèthre).

Une industrie est née, basée sur le traitement des produits des cultures industrielles et sur la fabrication de quelques articles simples destinés à se substituer aux importations (savon, produits en béton et tuiles, produits laitiers, biscuits, couvertures, bière, etc...). Les investissements nouveaux dans le secteur industriel sont passés de 300 millions de F. C. en 1949 à 1.350 millions en 1959, soit 15 % des investissements totaux.

Bujumbura, que sa situation géographique prédisposait à devenir le centre politico-administratif des deux territoires sous tutelle, qui est en outre le port de transit de ces territoires ainsi que du Kivu vers la côte orientale et dont la situation a été renforcée par l'amélioration des communications routières avec Kigali et Bukavu, a bénéficié de la majorité des investissements industriels. Les industries de Bujumbura ont pu disposer de l'hinterland rwandais et congolais et ont drainé la production des cultures industrielles des deux régions pour en assurer une première transformation avant l'exportation.

Malgré ces progrès, l'industrie du Rwanda et du Burundi est restée embryonnaire. La valeur ajoutée par le secteur secondaire ne représentait

en 1959 que 600 millions de F. C., soit 5,9 % du produit intérieur brut et 8 % du PIB monétarisé des deux territoires.

L'indépendance du Congo en 1960, celle du Rwanda et du Burundi en 1962 et la rupture des relations économiques entre les deux pays pour des raisons politiques en 1964, mirent fin à l'existence de l'espace économique élargi qui avait permis le démarrage et la consolidation d'une activité industrielle. Les entreprises de Bujumbura ont fortement ressenti la perte des débouchés du Kivu d'abord et du Rwanda ensuite, la contraction généralisée des revenus monétaires qui a entraîné une crise des industries de consommation (sauf la bière), ainsi que la réduction des investissements publics et privés, qui s'est répercutée défavorablement sur les quelques usines de matériaux de construction.

Les entreprises de Bujumbura travaillent actuellement très nettement en-dessous de leur capacité. Le relèvement économique du Rwanda à partir de 1963 n'a pas bénéficié à ses industries. En effet, ce pays a préféré s'approvisionner au Kenya et en Uganda en même temps qu'il incitait à transférer à Kigali une partie des installations industrielles de Bujumbura, de façon à créer dans sa capitale un embryon industriel.

Sans doute, quelques installations nouvelles ont-elles été implantées à Bujumbura, mais il s'agit de fabrications utilisant des matières premières importées et qui bénéficient d'une protection douanière exorbitante. Ces investissements revêtent dans certains cas un caractère purement spéculatif, qui détériore la situation du consommateur sans compensation suffisante du côté de la valeur ajoutée supplémentaire.

A l'heure actuelle, on dénombre environ 40 établissements industriels au Rwanda et 37 au Burundi; la grande majorité de ces installations travaillent dans le secteur alimentaire (huileries, usinage de café, brasseries, laiteries). Le reste est représenté par quelques industries textiles (couvertures, chemises), chimiques (savons, peintures), métallurgiques (chaudrons, tôles, outillage agricole et ménager). Il faut également signaler une fabrique de chaussures en plastique et une cigarerie.

L'effectif employé dans ces entreprises serait de l'ordre de 2.300 personnes au Rwanda en 1964 (10% de l'effectif du secteur secondaire) et 3.200 au Burundi en 1960 (23% ).

## V. Le développement industriel de Madagascar

Faute d'une expansion suffisante des exportations agricoles ou minières - dont le rôle a été décisif pour l'industrialisation que connaissent d'autres pays africains - la monétarisation de l'économie malgache est restée faible et l'industrie naissante n'a pas pu compter sur une demande monétaire globalement suffisante. En outre, le revenu monétaire existant est concentré entre les mains de la population urbaine (10% de la population mais 60% du pouvoir d'achat) et, plus spécialement encore, entre les mains d'un petit nombre d'habitants des six villes principales. Cette concentration de la demande n'a pas permis l'apparition d'un volume suffisant de débouchés pour des produits simples et standardisés susceptibles d'être fabriqués localement; elle a favorisé au contraire les importations de produits très diversifiés et plus luxueux.

A ces obstacles majeurs s'ajoutent le cloisonnement du marché national résultant de l'étendue et de la configuration du pays, de l'éparpillement de la population ainsi que de l'insularité du pays.

Madagascar n'a donc pas encore bénéficié d'un développement industriel à la mesure de ses possibilités réelles.

Les premières réalisations industrielles remontent à la rupture des échanges commerciaux avec la métropole, au cours de la seconde guerre mondiale. A cette époque naquirent quelques industries destinées à satisfaire les besoins locaux en produits de première nécessité, par la transformation des produits de l'agriculture (riz, manioc) et surtout de l'élevage. En 1950, la valeur ajoutée de l'industrie représentait moins de 5% de celle de l'agriculture et de l'élevage, les entreprises industrielles existantes étant pour les neuf dixièmes des industries agricoles.

De 1950 à 1960, la valeur ajoutée par l'industrie est multipliée par 2,6. Une certaine diversification s'amorce, des investissements nouveaux étant effectués pour la production de sucre, de boissons, de textiles, de produits chimiques, de cuirs et de tabac.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la promulgation d'un code des investissements et la création d'organismes chargés de promouvoir le développement (Bureau de développement industriel, Banque de développement, Société Nationale d'Investissements) ont donné une impulsion nouvelle à l'industrialisation, en mettant l'accent sur la diversification des productions et sur la substitution de produits locaux aux importations.

Toutefois, malgré ces efforts, l'industrie malgache se consacre encore pour l'essentiel à des productions élémentaires, visant à la transformation de produits agricoles et de l'élevage, qui n'ont peut-être pas le même pouvoir d'expansion et d'entraînement que l'industrie manufacturière proprement dite. De nombreuses entreprises qualifiées d'industrielles ont en réalité un caractère semi-artisanal.

Suivant des estimations récentes, l'industrie de transformation représente 5 % de la production intérieure brute (dont 4 % pour l'industrie agricole) alors que le secteur secondaire dans son ensemble représente 15 % et le secteur primaire 49 %.

On dénombre environ 150 établissements. Les plus nombreux relèvent des industries alimentaires (huile, riz, pâtes alimentaires, margarine, cacao, sucre, conserves de viande, de poisson, de légumes et de fruits, lait, etc.). Suivent les industries textiles et d'habillement (tissus de coton, couvertures, sacs, confection, chaussures), la fabrication d'ouvrages en métaux (fûts, citernes, clous, serrures, boîtes à conserves, etc) et les industries chimiques (savons, peintures, parfums, acides divers). Il faut également signaler plusieurs établissements produisant du matériel électrique, des boissons, une usine de pâte à papier, deux unités de montage de voitures et une de bicyclettes, une cimenterie et plusieurs petites industries du tabac.

La plus grande partie de l'industrie malgache et notamment, presque toutes les industries orientées vers le marché intérieur, sont situées sur les hauts plateaux, à Tananarive ou, à proximité immédiate, à Antsirabé.

Les industries d'exportation sont installées sur les côtes, leur localisation étant déterminée par celle des régions agricoles ou par la proximité des ports d'évacuation.

Le secteur secondaire malgache employait, en 1964, environ 40.000 personnes ; la moitié de cet effectif était occupée dans l'industrie manufacturière.

## VI. Le développement industriel de la Somalie

Contrairement à la plupart des anciennes colonies africaines, où le développement économique s'est appuyé sur la mise en valeur des richesses naturelles du sol ou du sous-sol, la Somalie ne possède guère d'avantages naturels susceptibles d'attirer les investissements initiaux et d'introduire l'économie dans les échanges internationaux. Les ressources connues du sous-sol sont faibles ou mal situées ; aucune n'a pu jusqu'à présent justifier une mise en exploitation. La terre cultivable est elle même très rare et sa faible productivité naturelle ne saurait être augmentée que par de coûteux travaux d'irrigation, par ailleurs limités aux seules régions traversées par les deux fleuves.

Jusqu'en 1925, la Somalie est restée presque complètement à l'écart des influences du monde industriel. A partir de cette date, l'administration coloniale s'efforce de créer un secteur moderne d'exploitation agricole, susceptible de développer des cultures telles que le coton, la banane et la canne à sucre, pouvant s'intégrer aux échanges internationaux. Ces efforts qui se sont poursuivis pendant l'administration italienne de 1950 à 1960, ont permis de sortir quelque peu le pays de l'économie de subsistance.

Toutefois, les investissements n'ont pas été suffisants pour amorcer un véritable démarrage économique ; par suite, le marché intérieur n'offre aux entreprises industrielles de substitution qu'un débouché généralement insuffisant.

Aussi l'industrie manufacturière somalienne se limite-t-elle actuellement à une transformation souvent très sommaire et artisanale de quelques produits de l'agriculture et de l'élevage.

Actuellement on dénombre une trentaine d'établissements industriels, les plus importants étant une sucrerie qui produit de quoi satisfaire la demande de la région méridionale, une conserverie de viande et une de poisson, une fabrique de produits laitiers, une usine de boîtes de conserves et un petit nombre d'industries diverses (boissons, tannage de cuirs, chaussures et habillement, meubles en bois, huiles, savons, produits métalliques divers).

Les entreprises manufacturières somaliennes emploient environ 3.900 salariés (soit 55% du secteur secondaire et 23% du total des salariés du secteur privé). L'essentiel du secteur industriel est localisé à Mogadiscio ,et loin derrière à Hargheisa et Berbera.

	Sénégal	Malï	Mauritanie	Côte d'Ivoire	Haute Volta	Dahomé	Niger	Togo	Cameroun	Congo-Brazza	Gabon	R.C.A.	Tchad	Congo-Kinshasa	Madagascar	Rwanda	Burundi	Kenya	Soudan	TOTAL
IND. DES CORPS GRAS	6	4	-	7	1	7	2	2	12	9	2	7	2	30	(13)	1	-	8	1	101
IND. ALIMENTAIRES	38	13	5	50	13	6	7	6	24	11	4	6	11	99	(84)	18	21	35 <sup>1)</sup>	11	378
dont : conserveries de viande et abattoirs	2	1	-	2	-	-	1	-	3	-	-	-	2	2	(1)	-	-	8	2	28
conserveries de fruits et légumes	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	11
conserveries de poisson	9	-	3	5	-	-	-	-	7	3	1	-	-	1	-	-	-	-	5	34
minoteries	3	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	1	4	(1)	-	1	-	-	12
sucrieries	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	3	(1)	-	-	4	1	12
féculeries de manioc	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	1	-	-	-	7	-	11
FABRICATION DE BOISSONS	14	4	-	8	3	2	4	4	2	4	3	1	3	32	(4)	1	3	6	7	101
dont : brasseries	1	-	-	2	1	1	-	-	1	2	-	1	1	14	(1)	1	1	1	-	27
IND. TEXTILES <sup>2)</sup>	11	7	-	8	2	8	2	7	-	-	-	2	-	39	(3)	1	-	3	1	91
dont : filatures et tissages	5	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	25	(1)	1	-	3	-	37
FABRICATION DE CHAUSSURES <sup>3)</sup>	4	-	-	5	1	-	1	-	4	1	1	2	-	3	-	1	1	5	2	31
CONFECTION ET ARTICLES D'HABILLEMENT	14	-	1	7	1	1	-	-	11	-	-	2	1	28	(1)	3	1	13	-	83
IND. DU BOIS ET DU MEUBLE EN BOIS	26	3	1	91	6	5	5	14	33	20	21	7	1	49	(1)	-	4	1	-	287
dont : scieries	11	1	-	56	4	2	-	3	25	16	17	7	-	41	(1)	-	-	-	-	183
déroulages et contreplaqués	-	-	-	6	-	-	-	-	2	4	4	-	-	6	-	-	-	-	-	22
menuiseries et fabrication de meubles	3	1	-	4	2	3	2	1	3	-	-	-	1	2	-	-	4	-	-	26
PRODUITS CHIMIQUES	23	4	-	17	1	6	1	1	12	6	3	8	2	29	(3)	4	5	21	2	145
dont : savonneries	3	3	-	1	1	4	-	1	4	2	1	6	1	6	(1)	1	3	8	1	46
fabrication et conditionnement de peintures	3	-	-	2	-	-	-	-	2	1	1	1	-	7	-	2	1	2	1	23
allumetteries	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
IND. DES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	68	2	-	13	2	9	2	4	3	1	1	1	2	18	(1)	1	2	10	-	139
dont : verreries	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	4
cimenteries et broyage de clinkers	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	1	-	9
matériaux de construction, briqueteries	64 <sup>4)</sup>	2	-	11	2	7	2	4	3	1	1	1	2	10	-	1	2	9	-	122
IND. METALLURGIQUES DE BASE <sup>5)</sup>	1	-	-	6	1	1	-	-	2	-	-	-	-	8	-	-	-	4	-	23
IND. MECANIKES ET OUVRAGES EN METAL	36	11	2	33	8	8	6	2	13	8	1	2	2	23 <sup>6)</sup>	(2)	5	1	23	-	184
dont : outils agricoles et artisanaux	1	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	6
chaudronnerie, charpentes et constructions métalliques	14	3	1	13	7	3	3	-	7	3	-	-	1	5	-	4	-	11	-	75
emballages métalliques	2	1	-	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-	3	-	11
clouterie, serrurerie	3	-	-	3	-	2	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
meubles métalliques	9	4	-	5	1	3	2	2	3	1	1	1	1	4	-	-	-	3	-	40
MATERIEL DE TRANSPORT	17	1	1	14	1	1	1	1	4	2	2	1	1	7	-	-	-	4	-	58
dont : construction et réparation navale	5	1	1	8	-	-	-	-	1	2	2	-	-	1	-	-	-	1	-	22
véhicules, autos et camions	6	-	-	3	-	1	-	-	1	-	-	-	-	5	-	-	-	2	-	18
cycles et motocycles	2	-	-	2	1	-	-	1	1	-	-	1	1	1	-	-	-	1	-	11
IND. DU TABAC	1	1	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	6	-	-	1	10	-	22
IND. DU PAPIER	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	4	-	15
IND. ELECTRIQUES	1	-	-	1	-	1	-	1	1	-	-	-	1	5	-	-	-	9	-	20
IND. DU PETROLE <sup>7)</sup>	1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
IND. DU CUIR	3	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	2	10
IND. DU CAOUTCHOUC ET DU PLASTIQUE	5	-	-	12	-	1	1	1	9	1	-	2	-	12	-	1	1	7	-	53
dont : articles en matière plastique	2	-	-	8	-	-	1	-	2	1	-	1	-	9	-	-	-	5	-	29
DIVERS <sup>8)</sup>	4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	3	-	-	1	-	-	9
TOTAL	274	50	10	276	41	56	32	43	131	66	38	41	26	399	(112)	37	41	166	26	1.753

1) non compris 194 décarthériseries et 107 rizeries

2) y compris égrenage de coton

3) y compris la fabrication des chaussures en plastique

4) dont 60 entreprises se livrent à la fabrication d'éléments préfabriqués pour le bâtiment

5) y compris les fonderies

6) dont 2 entreprises dont la multiplicité des fabrications n'a pas permis une ventilation systématique

7) raffineries et fabrication de lubrifiants

8) non compris les imprimeries

IIIe PARTIE

LES ETUDES ET LES PROPOSITIONS DES EXPERTS



## Introduction

Cette troisième partie comporte pour chaque zone ou pays étudié (1) :

- une synthèse très succincte de l'examen que les experts ont effectué du cadre économique général de la zone ou du pays qu'ils étaient chargés d'étudier, ainsi que des orientations qu'ils proposent s'agissant de la politique industrielle à mener,

- une description sommaire des projets retenus par les experts.

Au préalable, dans le tableau ci-après, sont énumérés les produits figurant sur la liste initiale, commune aux trois équipes d'experts. Suivant la méthodologie exposée dans la première partie du présent rapport, les experts ont procédé pour chacun de ces produits à une étude critique des possibilités de création d'entreprises industrielles. Leurs recherches ont été plus ou moins approfondies suivant les nécessités. Un assez grand nombre de productions ont pu être éliminées sans recherches poussées - par exemple, lorsqu'existaient des capacités de production suffisantes, des projets assurés d'être réalisés (2) ou lorsque le marché actuel ou potentiel était nettement en dessous du seuil minimum d'une usine moderne, rentable dans les conditions africaines. Dans les cas plus complexes, une analyse plus approfondie a permis de conclure, soit à l'insuffisance des débouchés (demande incertaine, en régression ou trop hétérogène) ou de la rentabilité prévisible, soit à celle de l'apport

- 
- (1) Il s'agit de :
- I. Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie, Mali, Togo, Dahomey, Niger, Côte d'Ivoire et Haute-Volta)
  - II. U.D.E.A.C. (Cameroun, Congo-Brazza, Gabon, R.C.A. et Tchad)
  - III. République Démocratique du Congo (Kinshasa et Kisangani)
  - IV. Région des lacs (Kivu, Rwanda, Burundi)
  - V. Madagascar
  - VI. Somalie

- (2) Dans le tableau ci-après, le signe x indique que le motif essentiel du rejet est l'existence de capacités de productions locales suffisantes et/ou de projets considérés comme sûrs, d'autres éléments d'appréciation ayant pu également intervenir.

(négatif parfois) en valeur ajoutée locale, soit encore à la longueur exagérée des délais de réalisations, voire à l'impossibilité de réunir un certain nombre de conditions nécessaires préalables à la réalisation. Dans quelques cas aussi, les projets n'ont pas été retenus faute d'éléments d'appréciation suffisants, une étude très détaillée et extrêmement spécialisée s'avérant indispensable.

Les projets retenus par les experts, au terme des éliminations successives, sont au nombre de 109 pour l'ensemble des EAMA.

Certains de ces projets sont réalisables sans délais; d'autres ne peuvent l'être avant 1975, sur base des projections établies par les experts.

Il est cependant important de noter que la réalisation d'un assez grand nombre de ces projets reste encore incertaine, étant subordonnée à des conditions préalables qui sont actuellement loin d'être remplies, mais qui peuvent l'être dans un certain délai, soit en amont, (approvisionnement en matières premières locales) soit en aval, (volume adéquat de demandes intermédiaires ou finales). Par ailleurs, plusieurs projets sont interdépendants.

Enfin certains projets n'offrent qu'une rentabilité marginale ou insuffisante pour l'investisseur privé et les institutions financières soumises à l'exigence d'un rendement financier. S'ils ont néanmoins été retenus par les experts, c'est en raison de leur intérêt particulier pour la collectivité. Dans de tels cas, il appartiendra aux autorités publiques de juger s'il convient de prendre des mesures qui permettent d'engager des opérations d'une rentabilité médiocre, mais utiles pour le développement économique du pays.

## PROJETS ETUDIÉS PAR LES EXPERTS

13.086/VIII/B/66-F

x : projet rejeté en raison de l'existence de capacités de production locales suffisantes et/ou de projets sûrs

- : projet rejeté pour des motifs autres que l'existence de capacités de production locales

(..) projet : projet retenu par les experts

Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	Republique Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie	Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	République Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie
Huile	x	x	x	3 projets	x	-	Produits pharmaceutiques	-	-	x	-	x	-
Margarine	1 projet	x	x	-	-	-	Savon	x	x	-	1 projet	1 projet	-
Conserves de viande	-	x	-	2 projets	x	x	Produits détergents	1 projet	x	1 projet	-	x	-
Produits laitiers (lait, beurre, fromage)	1 projet	-	x	x	1 projet	x	Bougies	-	-	-	-	x	-
Conserves de légumes	x	1 projet	-	1 projet	x	-	Parfums, produits de beauté, crème à raser	x	x	-	-	-	-
Conserves de fruits - jus de fruits	-	1 projet	-	1 projet	x	2 projets	Cirage, encaustique, produits d'entretien	x	x	-	-	x	-
Confiture	-	-	-	1 projet	x	-	Encres	-	-	-	-	-	-
Conserves de poisson	1 projet	-	1 projet	1 projet	-	x	Pétrole raffiné	-	x	x	-	x	-
Farine de froment	x	x	x	x	1 projet	-	Verre creux (bouteilles)	1 projet	1 projet	-	1 projet	1 projet	-
Riz décortiqué	x	x	-	x	-	-	Ouvrages en céramique et faïences	1 projet	1 projet	-	1 projet	-	-
Biscuits	x	x	x	-	x	-	Ciment	4 projets	x	x	x	1 projet	1 projet
Glucose	1 projet	-	-	-	-	-	Ouvrages en ciment, amiante-ciment et fibro-ciment	x	1 projet	x	x	x	-
Sucre	3 projets	x	x	-	x	x	Fers à béton, barres et profils d'acier	1 projet	1 projet	x	-	-	-
Confiserie - chocolat	x	x	x	-	x	-	Tôles	-	-	x	-	-	-
Aliments pour le bétail	-	-	-	1 projet	-	-	Cables en fer et acier	-	1 projet	-	-	-	-
Malt	-	2 projets	-	1 projet	1 projet	-	Tôles d'aluminium	-	x	-	-	-	-
Tabac manufacturé	x	x	x	-	x	-	Objets en fonte	x	x	-	-	x	-
Fils et tissus de coton	x	x	1 projet	-	1 projet	x	Objets en fil de fer	x	x	x	-	-	-
Fils, tissus, sacs en fibres dures (jute et assimilés)	2 projets	x	x	-	x	-	Boulons	1 projet	1 projet	x	-	x	-
Cordes, ficelles	x	x	x	-	-	-	Chaudronnerie et construction métallique	x	x	x	-	x	-
Filets de pêche	1 projet	-	-	-	-	-	Outils agricoles et à main	1 projet	x	-	1 projet	1 projet	-
Etoffes de bonneterie	x	-	-	-	-	-	Articles d'huissierie et de quincaillerie	1 projet	1 projet	x	-	1 projet	-
Articles de bonneterie	x	x	1 projet	-	x	-	Futs métalliques, récipients, boîtes à conserves	x	1 projet	-	1 projet	x	-
Couvertures de coton	-	x	1 projet	-	-	-	Meubles métalliques	x	x	1 projet	-	-	-
Chaussures	x	x	x	-	-	x	Sommier métallique	x	x	-	-	-	-
Confection	x	x	x	-	x	-	Articles de ménage en aluminium	x	-	x	-	x	-
Articles de chapellerie	-	-	x	-	-	-	Couverts et coutellerie	-	-	x	-	1 projet	-
Panneaux de fibres ou de particules (bois)	x	-	x	-	-	-	Articles de ménage en fer et tôle émaillée	x	x	-	1 projet	1 projet	-
Meubles en bois	x	x	x	-	-	-	Lampes tempête	1 projet	-	-	-	-	-
Pâte à papier	-	-	-	-	1 projet	-	Bouchons - couronnes	x	1 projet	x	-	-	-
Papier, carton, emballages	-	1 projet	1 projet	-	-	-	Machines agricoles et pièces détachées	x	x	-	-	-	-
Registres, cahiers, carnets	x	-	-	-	-	-	Cables en cuivre	-	-	-	-	-	-
Cuir et peaux	1 projet	x	-	2 projets	x	-	Meubles frigorifiques et appareils de climatisation	1 projet	x	-	-	-	-
Pneumatiques pour cycles et motocycles	1 projet	1 projet	1 projet	-	-	-	Lampes électriques	-	-	1 projet	-	-	-
Pneumatiques pour autos et camions	1 projet	-	1 projet	-	-	-	Accumulateurs	1 projet	1 projet	x	-	-	-
Articles en plastique	x	x	-	1 projet	1 projet	-	Piles électriques sèches	1 projet	1 projet	x	-	-	-
Disques	-	-	x	-	-	-	Bateaux et pièces détachées	x	x	x	-	x	-
Tissus synthétiques et artificiels	-	-	1 projet	-	-	-	Matériel ferroviaire	-	x	1 projet	-	-	-
Produits chimiques de base	-	1 projet	-	-	1 projet (soude caust)	-	Véhicules automobiles (montage) et pièces détachées	1 projet	-	1 projet	-	x	-
Peintures et vernis	x	x	x	-	x	x	Cycles, motocycles (montage) et pièces détachées	x	x	1 projet	-	x	-
Gaz carbonique	x	x	x	-	x	-	Atelier central	-	-	1 projet	1 projet	-	-
Colles	-	-	-	-	-	-							
Allumettes	x	x	-	-	x	-							
Cartouches (civiles)	-	-	-	-	-	-							
Engrais	2 projets	1 projet	-	1 projet	-	-							
Produits phytosanitaires	-	x	-	2 projets	x	-							

## I. L'AFRIQUE DE L'OUEST

### A. Le cadre général

a) L'Afrique de l'Ouest apparaît comme une île économique dont les relations avec ses voisins africains sont faibles vers l'est et quasi nulles à travers le Sahara mais dont les échanges avec l'extérieur sont relativement intenses sur toute la façade maritime.

Les vicissitudes de l'histoire ont fragmenté cette partie du continent africain en deux grands groupes de pays, anglophones et francophones, entre lesquels les relations commerciales dénombrées par la statistique sont faibles.

Depuis leur indépendance, les Etats francophones associés à la C.E.E. (1) ont connu une distension très nette des liens, et notamment de l'unité économique, qui les réunissaient sous le régime colonial, encore que des tentatives répétées de regroupements sur les plans technique et économique commencent à porter certains fruits.

En raison de ce cloisonnement, l'hétérogénéité de cette zone occidentale, constituée de régions relativement favorisées et de régions pauvres, paraît s'accroître : seuls les pays côtiers sont parvenus à progresser quelque peu sur la voie de l'industrialisation mais même ces pays ne se développent pas dans la mesure où ils pourraient prospérer s'ils disposaient de marchés moins exigus, et leur essor risque de s'essouffler.

b) La zone occidentale de l'Afrique associée comptait 25 millions d'habitants en 1965 (31 millions en 1975). Le P.I.B. de la zone s'élevait à environ 635 milliards de F.CFA en 1964. Toutefois, le revenu monétaire - à l'exclusion de l'auto-subsistance - n'atteindrait que 467 milliards, soit en moyenne 19.500 F.CFA par habitant.

---

(1) Il s'agit des pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Mali, Togo, Dahomey, Niger, Côte d'Ivoire et Haute-Volta.

Ce chiffre assez modeste est à rapprocher de la faible place qu'occupe le secteur secondaire (22 %) et en particulier, l'industrie manufacturière (6,4 %) dans le P.I.B. de la zone (auto-subsistance exclue).

c) Mais la zone occidentale est loin de former un ensemble homogène, d'abord en raison du cloisonnement des marchés, mais également en raison de son étendue (4,4 millions de km<sup>2</sup>) et du coût des transports, ainsi que de la répartition inégale des populations, des activités économiques modernes et des revenus monétaires.

- Les consommateurs se concentrent sur les côtes, et tout spécialement dans les régions du Cap-Vert, au Sénégal, et d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, avec une dilution de plus en plus forte au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers l'intérieur. Ces deux pays comptent 29 % de la population totale de la zone.

Le degré d'urbanisation (1) est aussi nettement plus élevé au Sénégal (27 %) et en Côte d'Ivoire (19 %) que dans les autres pays (11 % pour l'ensemble de la zone).

- La répartition géographique du P.I.B., des salariés et des revenus monétaires confirme également l'importance du marché sénégalais et du marché ivoirien, et plus particulièrement des agglomérations de Dakar (500.000 hab.) et Abidjan (320.000 hab.).

Alors que le revenu monétaire moyen par habitant s'élèverait pour l'ensemble de la zone à 19.500 F.CFA, il atteindrait 47.000 F.CFA en Côte d'Ivoire et 36.000 F.CFA au Sénégal, contre 8.000 F.CFA au Mali et 5.500 F.CFA en Haute-Volta. La production "commercialisée" de la zone serait le fait de la Côte d'Ivoire pour 40 % et du Sénégal pour 26 %.

- Les points de contact de la zone avec l'extérieur sont essentiellement les ports de Dakar et Abidjan, suivis de loin par Lomé et Cotonou ; de là partent les liaisons radiales vers l'intérieur. Celles-ci, qui comprennent en particulier les voies ferrées, sont moins

---

(1) villes de plus de 10.000 habitants.

onéreuses que les "rocodes" (soit intérieures, soit par cabotage). En effet, le prix de la tonne kilométrique par voie ferrée s'élève à environ 8 ou 10 F.CFA, tandis que par route, on ne tombe pas au-dessous de 12 F.CFA dans les meilleurs cas, pour atteindre le plus souvent 20 F.CFA et plus.

Le coût des transports joue fortement contre les Etats continentaux lorsqu'ils se proposent d'utiliser leurs matières premières - et a fortiori des matières importées - pour les transformer en vue de l'exportation vers les Etats côtiers (où ils risquent de ne pouvoir concurrencer alors les produits importés de l'extérieur), ou à destination du marché mondial. Par contre, il protège quelque peu ces mêmes Etats lorsqu'il s'agit de transformer pour leur marché propre des matières premières locales, voire même des matières importées si les frais d'approche sont considérablement moindres pour les matières premières que pour les produits finis.

- Tout cela étant, les activités industrielles ont eu tendance et tendent encore à se concentrer sur deux pôles principaux : Dakar et Abidjan, et accessoirement, autour de quelques pôles de moindre importance (Bamako, Cotonou, Niamey, etc). Les "économies externes", nées de la concentration en un même lieu d'activités productrices de biens et de services, ont renforcé progressivement ce processus spontané de localisation, lui conférant peu à peu un caractère cumulatif et autonome.

C'est ainsi que dix principales agglomérations industrielles (1) utilisent aujourd'hui 74 % du courant Haute Tension consommé dans l'ensemble de la zone, Dakar et Abidjan en prenant à eux seuls 60 %. Ces dix agglomérations comptent 67 % des entreprises manufacturières de la zone, Dakar et Abidjan intervenant pour 44 %. Sur un total approximatif de 470.000 salariés pour la zone, la Côte d'Ivoire (194.000) et le Sénégal (110.000) interviendraient dans une proportion voisine des 2/3.

---

(1) Dakar, Abidjan, Cotonou, Bamako, Niamey, Lomé, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Bouaké, Thiès.

La concentration des consommateurs, des revenus monétaires et des activités industrielles en Côte d'Ivoire et au Sénégal se traduit aussi par la part prépondérante que prennent ces deux pays dans les importations totales de la zone occidentale : au cours des années 1964 et 1965, la Côte d'Ivoire intervenait à concurrence d'un peu moins de 40 % et le Sénégal, dans une proportion légèrement supérieure à 25 %.

d) La disponibilité en main-d'oeuvre ne paraît pas poser de problème particulier grâce à la formation locale - du moins jusqu'au niveau des titulaires de certificats d'aptitude professionnelle ou de brevets industriels -. Par contre, au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle, l'appel aux compétences extérieures devient de plus en plus pressant. Ainsi, en Côte d'Ivoire, 83 % des cadres, et 58 % de la maîtrise sont des salariés non-africains ; le pourcentage tombe à 9 % pour les employés et à 2 % pour les ouvriers qualifiés.

La richesse de la zone en matières premières n'est pas négligeable ; toutefois, assez peu d'entre elles intéressent l'industrie destinée à substituer des produits fabriqués localement à des importations (coton, caoutchouc, canne à sucre, phosphates, calcaire, argiles, etc). Les possibilités d'utiliser les matières premières locales dans des usines chargées de valoriser les exportations sont plus grandes et déjà en partie utilisées, par exemple, dans le domaine des corps gras (huile de palme et d'arachides) dans celui des bois (déroulés, contreplaqués) ou dans celui de la pêche. Mais une part encore importante des exportations est livrée à l'état brut (café, cacao, minerais, etc).

Il serait certes souhaitable qu'une proportion plus grande puisse, à l'avenir, être valorisée sur place ; mais la réalisation d'un tel voeu pose des problèmes techniques et des problèmes de prix qui doivent être examinés attentivement.

L'eau pour usages industriels ne constitue pas, sauf de rares exceptions, un problème majeur pour l'industrialisation. Selon les cas, les usines sont branchées sur les réseaux de distribution d'eau potable (moyennant un prix de vente assez onéreux : de 30 à 50 F. le m<sup>3</sup>, avec

parfois un tarif dégressif en fonction du volume consommé) ou s'alimentent directement à la nappe phréatique. Cette dernière façon de procéder ne devrait cependant pas être encouragée et il y a lieu de développer dans le cadre des zones industrielles l'alimentation de toute l'industrie par les réseaux.

L'énergie électrique est encore, pour les 4/5, à base d'hydrocarbures importés : la puissance hydro-électrique installée ne dépasse pas 52.000 kva sur un total de 239.000 kva. Le potentiel hydro-électrique, considérable dans certains Etats comme le Mali, n'offre que peu de possibilités immédiates d'exploitation sur une grande échelle, en raison des localisations défectueuses. Seuls Dakar et Abidjan disposent de grandes centrales modernes ; partout ailleurs les conditions d'exploitation conduisent à des prix élevés du kwh, et surtout, encore trop d'entreprises produisent leur propre électricité, au lieu de se raccorder au réseau général. Les deux raffineries qui viennent d'être installées à Dakar et à Abidjan sont capables de faire face à la demande, tout en assurant une production diversifiée en fonction des divers types d'utilisateurs ; jusqu'ici elles sont obligées de recourir à du brut importé, quoique la recherche d'hydrocarbures se poursuive dans certains Etats.

#### B. Le développement industriel concerté et polarisé

Les considérations qui précèdent font apparaître que chaque Etat de la zone offre une taille économique insuffisante pour asseoir un développement industriel satisfaisant et que le cloisonnement des marchés est de nature à empêcher l'ensemble des Etats, y compris les deux pays relativement favorisés, d'accéder au niveau de développement qu'ils ambitionnent.

Faute d'un regroupement des marchés amorcé dans des délais rapides, les antagonismes nationaux risqueraient de se développer et les disparités de développement entre Etats continueraient à s'accroître.



Sans doute, par suite de l'étendue et du caractère fondamentalement hétérogène de la zone, serait-il vain d'espérer que l'unification des marchés pût aboutir à une égalisation des niveaux de développement. De même, serait-il irréaliste de prétendre que toute industrie de substitution devrait désormais approvisionner la totalité des marchés de la zone.

Les contraintes géographique, démographique et économique, qui ont un caractère durable, influenceront encore la localisation des unités de production, même dans le cadre d'une programmation concertée à l'échelle multinationale. Par ailleurs, l'échelle minimum du marché multinational est susceptible de varier selon les types de produits.

S'agissant des industries de substitution, les localisations à l'intérieur du continent seront possibles surtout lorsque les matières premières sont disponibles sur place et que les frais de transport de ces matières sont élevés.

Il conviendra d'éviter dans toute la mesure du possible l'éparpillement géographique des entreprises de façon à exploiter et à développer au maximum les "économies externes" qui s'attachent aux pôles de croissance. Chacun des Etats de la zone disposerait dès lors d'un seul pôle industriel principal, sauf le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui en compteraient deux, chaque pôle pouvant comporter à la fois des entreprises à vocation nationale et multinationale.

Une politique d'industrialisation concertée à l'échelle multinationale et tendant à développer des pôles de croissance est la seule qui soit profitable à la fois à l'ensemble de la zone ouest-africaine et à chacun des Etats. Elle suppose notamment que les pays coordonnent simultanément leurs politiques d'infrastructure, en particulier pour améliorer les communications entre les pôles. Elle pourrait impliquer aussi l'instauration de systèmes de compensation s'il s'avérait nécessaire, pour des raisons d'équilibre et d'équité, de faire participer les Etats les moins favorisés aux avantages comparatifs naturels et acquis des pays les plus favorisés.

## C. Les propositions des experts

### 1. Les perspectives globales

Après élimination des produits dont la fabrication dans la zone semble impossible, prématurée ou inopportune, il reste 24 catégories de produits, soit 31 localisations proposées, pour la zone ouest-africaine.

L'ensemble de ces projets représente un investissement global de 26,6 à 31,3 milliards de francs CFA (1), mettant au travail entre 9.400 et 9.700 salariés (2). Les projets procureraient un supplément de valeur ajoutée locale située entre 4,1 et 4,5 milliards de francs CFA et de 434 à 726 millions de francs CFA d'économies de devises (3).

Parmi les 31 localisations d'entreprises proposées, il en est dix (4) pour lesquelles il subsiste de sérieuses incertitudes car leur réalisation reste soumise à des conditions préalables importantes. Ces projets plus incertains représentent de 5,6 à 6,6 milliards de francs CFA d'investissements, un millier d'emplois, 1,1 milliard de francs CFA de valeur ajoutée locale et 36 millions de francs CFA seulement d'économies de devises par an.

Les localisations proposées restent inévitablement déséquilibrées. Les pôles principaux de Dakar et Abidjan reçoivent ensemble 15 projets. Les pôles secondaires de Bamako, Niamey et Cotonou-Lomé conviennent chacun pour au moins un projet à marché pluri-national, tandis que d'autres projets sont répartis dans chacun des Etats, en dehors des pôles de développement par suite de la nécessité impérieuse de localiser l'entreprise à proximité de sa source d'approvisionnement.

- 
- (1) suivant l'implantation et les capacités retenues (frais d'établissement et de mise en exploitation uniquement)
  - (2) estimation pour 22 produits, les données n'étant pas disponibles pour deux produits (filés, tissus et sacs en fibres dures, pièces détachées pour véhicules automobiles)
  - (3) estimation pour 20 produits, les données n'étant pas disponibles pour les autres (filés, tissus et sacs en fibres dures, pièces détachées pour véhicules automobiles, sucre et engrais)
  - (4) glucose ; fibres, tissus et sacs en fibres dures ; pneumatiques pour voitures et camions ; produits détergents, outils agricoles et à main, d'huissierie et de quincaillerie ; lampes-tempête ; pièces détachées pour véhicules automobiles, cimenterie d'Hamea.

Un tel déséquilibre géographique des propositions ne doit pas surprendre car les études n'ont porté que sur les industries produisant des biens substituables aux importations et qui exigent un marché assez large, s'étendant par conséquent sur plusieurs Etats. Un panorama complet - et mieux équilibré vraisemblablement - de l'industrialisation de chacun des Etats de la zone devrait prendre en considération tous les secteurs industriels que cette étude n'a pas abordés.

## 2. Les 24 produits retenus

### (1) Margarine

Les importations de la zone ont connu depuis 1955 un fort accroissement ; elles atteignent 1.088 t. en 1964 (dont 718 t. pour le Sénégal). Le marché total de la zone a été estimé à 1.650 t. en 1970 et 2.800 t. en 1975, dont respectivement 1.100 t. et 1.800 t. pour le Sénégal.

Bien qu'une entreprise (1.200 t. de capacité par an) existe déjà à Abidjan, une unité nouvelle de 1.000 t. de capacité pourrait alimenter le groupe Mauritanie-Sénégal-Mali. Le rattachement de la nouvelle entreprise à une huilerie existante améliorerait sa rentabilité.

La valeur ajoutée propre totale est de 63 millions de francs CFA mais le Sénégal devrait accepter une appréciable perte fiscale (51 millions F.CFA). Il pourrait cependant s'améliorer par suite des effets indirects. La réalisation du projet ne procurerait pas d'économies de devises mais au contraire un déboursement de devises à moins que des effets indirects ne compensent cette aggravation.

### (2) Produits laitiers

Le marché de la zone est actuellement satisfaisant à la fois par des importations (en 1964 : 1.930 t. de lait, 18.420 t. de laits concentrés, 1.257 t. de beurre et 1.172 t. de fromages), par une production locale à partir de poudre de lait importée et par une production laitière. Le marché futur des produits laitiers s'élèverait pour l'ensemble de la zone à 56.000 t. (en équivalent de lait frais) en 1970 et à 74.000 t. en 1975 ; celui du beurre peut être estimé ces mêmes années à 1.650 t. et 1.900 t., celui du fromage à 1.350 t. et 1.450 t.

Les ressources locales en lait, estimées à quelque 1,6 milliard de litres par an, existent surtout dans les pays de l'intérieur, et ne font l'objet de commercialisation que pour une part infime ; un effort d'industrialisation mériterait donc d'être entrepris, en dépit des difficultés à surmonter en amont (faibles rendements des vaches, irrégularité de la production au cours de l'année, difficultés de ramassage). L'incertitude quant aux possibilités d'approvisionnement et à la régularité conduisent à proposer d'entamer cette action par un ou deux centres de traitement du lait local puis, à l'expérience, d'étendre s'il y a lieu l'opération à d'autres centres. Les localisations les plus indiquées se situent à Saint Louis, Bamako, Ouagadougou et Niamey.

Un centre de traitement de 5.000 litres par jour nécessiterait 50 millions F.CFA d'investissements et permettrait un prix de revient par litre de lait pasteurisé inférieur (-30 F.CFA) à celui du lait entier importé. La valeur ajoutée propre totale serait de 25 millions de francs CFA mais il faut tenir compte des moins values fiscales (2 millions de francs CFA). Les économies de devises atteindraient 13 millions de francs CFA.

### (3) Conserves de poissons

Les importations de poisson dans la zone sont stables depuis dix ans. Elles comprennent une proportion importante de conserves de sardines (1.540 t. de sardines et 630 t. d'autres poissons en moyenne par an, entre 1962 et 1964). Il existe une production de conserves de sardines au Sénégal et un projet d'usine en Côte d'Ivoire (incluant le marché voltaïque).

La région Niger-Dahomey-Togo offre un marché suffisant (630 t. en 1970, 740 t. en 1975) pour justifier l'implantation d'une petite usine de conserves de sardinelles à l'huile.

A la capacité de 400 t. demi-brut par an correspond un investissement de 85 millions F.CFA et une rentabilité de 5,7 %, l'emploi de 110 personnes et une valeur ajoutée propre totale de 31 millions de F.CFA. Une capacité double conduirait à un investissement de 137 millions de F.CFA avec une rentabilité brute de 19 %, l'emploi de 187 personnes et une valeur ajoutée propre totale de 65 millions de F.CFA. Les économies de devises s'élèveraient au maximum suivant la capacité à 23 ou 55 millions de F.CFA. Il faudrait cependant, pour obtenir ces résultats, que la fiscalité à l'importation soit relevée de 20 %, que les "inputs" importés (boîtes notamment) soient exonérés et que le poisson frais puisse être acheté à 20 F.CFA le kg, rendu usine. Des mesures complémentaires d'abaissement des prix de revient (emballage) et une politique concertée d'exportation intensive vers les pays anglophones augmenteraient encore la rentabilité du projet. De toutes façons, il est indispensable que le projet soit conçu en étroite relation avec les projets de développement de la pêche au Togo ou au Dahomey et en association avec des conserveries ayant une expérience africaine suffisante.

#### (4) Glucose

Le marché actuel de la zone est uniquement alimenté par les importations qui se sont élevées à 1.572 t. en 1964 et à 780 t. en 1965. Les prévisions de consommation de glucose dépendent de deux facteurs qui sont la production de confiserie (qui est croissante) et les proportions de glucose consommées par les producteurs de confiseries (proportion qui est décroissante). En supposant que les proportions actuelles de glucose soient maintenues et en estimant que la production des confiseries atteindra 6.000 t. en 1970, le marché de la glucose serait de l'ordre de 1.200 t. en 1970.

La plus faible capacité de production acceptable s'élève à 900-1.200 t. par an; elle demande, pour être rentable, la proximité d'une féculerie. La seule féculerie de la zone est située au Togo, à Ganavé. A 900 t./an, la compétitivité de l'usine n'est assurée que dans une aire de consommation insuffisante ; à 1.200 t./an, le caractère aléatoire du marché ne donne pas la garantie absolue de pouvoir écouler la totalité de la production. Dans ces conditions, si l'on ne veut pas

ajourner la création de l'usine dans l'attente d'une amélioration du marché, il y aurait lieu de rechercher des débouchés supplémentaires hors-zone, en étudiant notamment les possibilités d'écoulement au Ghana et au Nigeria.

L'entreprise nécessiterait 38 millions F.CFA d'investissements et apporterait une valeur ajoutée propre totale de 14 millions ECFA, sans perte de fiscalité. L'économie annuelle de devises serait de quelque 9 millions de F.CFA.

#### (5)(6)(7) Sucre

Les huit pays étudiés, dépourvus de toute production, ont été jusqu'à présent approvisionnés par l'importation dans le cadre des accords sucriers de la zone Franc ; leurs achats s'élevaient en 1965 à 140.000 t. de sucre.

Lorsqu'on compare le marché futur de la zone (sans le Mali (1) - 175.000 à 200.000 t. en 1970, 220.000 à 260.000 t. en 1975 - et les surplus possibles du Congo-Brazzaville et de Madagascar (quelque 150.000 t.), on en conclut qu'il n'est pas souhaitable que la production des sept Etats de la zone participant à l'Organisation commune africaine et malgache (dont les membres sont liés entre eux par un accord sucrier) dépasse 60.000 t. en 1975. En conséquence, on ne pourrait envisager que trois projets :

- un pour la Mauritanie et le Sénégal (au Gorgol-Noir ou à Richard Toll-Diovol) sous réserve de compléments d'étude ;

- un pour la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta (Bandama ou Banfora), la préférence allant au site de Banfora en raison de l'avance prise par l'étude du projet et de l'infériorité économique de la Haute-Volta vis-à-vis de son voisin qui serait ainsi très partiellement rattrapée.

---

(1) Le Mali, aidé par la Chine, disposera (Ségou) d'une capacité de 20.000 t. de sucre par an. Ce pays n'a pas signé l'accord sucrier de l'OCAM et son objectif est de devenir autosuffisant.

- un pour le Niger, le Dahomey et le Togo, le choix entre les sites (Tillabéry ou Mono) devant se faire après la fin des études en cours.

Trois unités produisant 60.000 t. de sucre par an augmenteraient le revenu national de la zone de 2 à 3 milliards F.CFA par an, y compris les effets induits. La rentabilité des entreprises et les autres conséquences que les projets auraient pour la collectivité n'ont pas pu être estimées dans l'état actuel des connaissances des experts.

(8)(9) Filés, tissus et sacs en fibres dures (jute ou assimilées)

Si l'on ne tient pas compte des marchés sénégalais, mauritanien et ivoirien dont les besoins sont ou seront couverts par des entreprises existantes ou en cours de construction, les cinq autres Etats de la zone représentent un marché de 6.300 t. en 1975 (déduction faite des sacs importés pleins).

La capacité minimale d'une usine étant de 3.000 t. par an, il y aurait donc place pour une, voire deux unités nouvelles d'ici 1975.

Toute décision de création est cependant subordonnée à l'achèvement des études agronomiques qui ont été entreprises pour déterminer les possibilités réelles de culture locale du "dah", car seules des usines utilisant des fibres locales présentent un intérêt pour la collectivité à laquelle elles procurent 6 à 7 fois plus de valeur ajoutée que si elles n'utilisaient que des fibres importées. Il est donc impossible de présenter actuellement des projets concrets. Bien qu'il ne faille pas se dissimuler les difficultés que pourraient représenter les perspectives du transport en vrac et la concurrence des fibres synthétiques, il semble bien que le Mali et le Niger auraient des chances sérieuses de bénéficier de ces usines.

(10) Filets de pêche

Les importations actuellement relevées dans les statistiques de la zone (de 100 à 110 t. par an) sont faussées par l'existence d'importations frauduleuses (produits japonais surtout), couvrant au moins la moitié du marché et provenant des pays anglophones voisins où la fiscalité à l'importation est faible ou nulle.

Le marché futur, dans les conditions actuelles, a été estimé à 170 t. en 1970 et 250 t. en 1975 ; une harmonisation des taxations entre les Etats francophones et anglophones le doublerait certainement.

Une usine produisant 150 t. par an nécessiterait 185 millions F.CFA d'investissements ne donnant qu'une rentabilité de 1,2 % en l'absence de concession fiscale, créerait 87 emplois, augmenterait le revenu national de 95 millions F.CFA et les recettes fiscales de 23 millions F.CFA. Les économies de devises seraient de 67 millions F.CFA.

Une entreprise produisant 300 t. nécessiterait 340 millions F.CFA d'investissements avec une rentabilité de 6,2 %, créerait 160 emplois, procurerait une valeur ajoutée propre totale de 193 millions de F. CFA et les recettes fiscales de 61 millions de F. CFA. Les économies en devises atteindraient 144 millions F.CFA. La première capacité serait donc rentable moyennant des concessions fiscales raisonnables, la deuxième n'en nécessitant aucune. Il serait souhaitable d'associer cette usine avec une entreprise textile préexistante (à Dakar ou Abidjan) ce qui augmenterait la rentabilité en étalant les frais fixes.

#### (11) Cuir et peaux (d'ovins et de caprins)

Les capacités de tannage de cuirs de bovins existantes ou projetées ont orienté l'étude vers le tannage des peaux d'ovins et de caprins. Cette industrie ne représenterait pas une substitution à l'importation mais une industrie d'exportation hors-zone d'une ressource locale valorisée. Le marché de la C.E.E. est en expansion pour ces produits et il existe d'autres débouchés possibles, notamment dans les pays de l'A.E.L.E.

Les tanneries de cuirs de bovins (Ouagadougou et Dakar) effectuent déjà le tannage d'une certaine quantité de peaux de petits ruminants. Il existe dans la zone deux projets de tanneries de cuirs de bovins assurées d'un financement - à Bamako et à Kaedi - ces deux projets devant traiter également les peaux de caprins et d'ovins.



En dehors de ces réalisations ou projets, il apparaît que le Niger est particulièrement propice à l'installation d'une tannerie au chrome pour peaux de petits ruminants, dotée d'une capacité de traitement de 350.000 peaux de caprins et de 100.000 peaux d'ovins correspondant aux possibilités d'approvisionnement, le rendement annuel du pays atteignant environ 1.925.000 caprins et 525.000 ovins, et aux possibilités d'écoulement sur les marchés extérieurs, surtout ceux d'Europe occidentale.

Les investissements nécessaires à cette entreprise, localisée à Maradi, approchent 155 millions F.CFA. L'entreprise serait rentable (12,3 %) et assurée de sa compétitivité sur les marchés hors-zone. Sa réalisation procurerait une valeur ajoutée propre totale de 51 millions F.CFA, sans que l'Etat doive subir une perte fiscale. Différents effets indirects pourraient en outre améliorer considérablement la valeur ajoutée locale. Les économies de devises seraient de 30 millions de F.CFA.

(12) Pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions (enveloppes et chambres à air)

Le marché est actuellement fourni uniquement par l'importation. En 1964, les importations d'enveloppes atteignaient 1.300 t. de pneus légers et 3.300 t. de pneus lourds (290.000 unités au total) auxquelles s'ajoutaient les pneus qui équipaient les véhicules neufs importés. Avec un marché d'environ 350.000 jeux (une enveloppe et une chambre à air) (5.000 t.) en 1970 et 450.000 jeux (6.000 t.) en 1975, non compris les pneumatiques équipant les véhicules neufs, la zone peut accueillir une usine dotée d'une capacité de 100.000 pneus lourds, 200.000 pneus légers, et les chambres correspondantes. La localisation la plus indiquée serait en Côte d'Ivoire où l'on produit le caoutchouc et où le marché des pneus est le plus important.

Une telle usine demanderait un investissement de 2,7 à 3,3 milliards F.CFA qui procurerait un profit brut annuel de 9,5 %. La réalisation de l'usine procurerait à la collectivité une importante valeur ajoutée propre totale (770 millions de F.CFA). Il n'y aurait pas, à première vue, d'économies de devises (chiffre négatif : - 48

millions de F.CFA) mais les consommations intermédiaires pourraient compenser cette moins-value. L'Etat Ivoirien aurait notamment à supporter une perte de fiscalité de 247 millions de F. CFA du fait de la suppression des importations. L'entreprise projetée serait également soumise aux aléas technologiques (tendance actuelle vers des types nouveaux de produits ; usage croissant des gommes synthétiques) ; seule une firme spécialisée et déjà introduite sur le marché pourrait confirmer les possibilités de rentabilité et se charger de la réalisation de l'investissement.

Bien entendu, si une telle fabrication était décidée, il y aurait intérêt à la grouper avec celle des pneumatiques deux-roues.

### (13) Pneumatiques pour cycles et motocycles

Le marché de la zone est actuellement approvisionné quasi entièrement par l'importation (sauf une production locale à partir de produits semi-finis importés depuis 1965). Les importations 1962-64 atteignent 1.310.000 chambres à air et 1.300.000 enveloppes par an, dont les 2/3 pour la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. Le marché atteindra vraisemblablement 1,5 à 1,7 millions de jeux en 1970 et 1,7 à 2 millions de jeux en 1975.

On pourrait dès maintenant implanter une unité de production en Côte d'Ivoire desservant la totalité du marché de la zone. Des concessions fiscales, nécessaires au début, deviendraient inutiles après 1975, à condition d'éviter l'installation d'une entreprise concurrente : en effet, une capacité de 750.000 jeux par an assure seulement une rentabilité des investissements de 3,4 %, tandis qu'une capacité de 2 millions de jeux fait passer cette rentabilité à 8,1 %.

La première capacité demanderait 500 millions F.CFA d'investissements, et procurerait 127 emplois ainsi qu'une augmentation de 132 millions F.CFA du revenu national ; la deuxième capacité nécessiterait 1 milliard de F.CFA d'investissements mais procurerait 276 emplois et augmenterait de 332 millions F.CFA le revenu national. Les économies

annuelles de devises seraient de 40 ou 180 millions F.CFA suivant la capacité. Pour la réalisation de cette usine, le concours d'un producteur expérimenté est nécessaire.

(14)(15) Engrais

Les importations actuelles sont relativement restreintes mais en croissance rapide : de 8.000 t. en 1955, elles sont passées à 53.000 t. en 1964. Le marché pourrait atteindre 200.000 t. en 1970, à condition que le taux de croissance de la consommation se maintienne grâce à une amélioration et une accélération de l'animation rurale.

Des ressources abondantes en phosphate naturel représentent le principal atout dont dispose la zone pour justifier une production d'engrais.

Deux projets d'usines d'engrais ont été mis au point au Sénégal et en Côte d'Ivoire ; il semble que la réalisation concomitante de ces deux unités de production corresponde à l'intérêt de la zone compte tenu du fait que la réduction des coûts de distribution que permet l'existence des deux usines l'emporte sur les économies d'échelle que permettrait la concentration en une seule unité.

- l'usine de Dakar produirait 120.000 t. d'engrais complexes de diverses formules ; elle vendrait sa production au Sénégal même et en exporterait une partie.

- l'usine d'Abidjan produirait 12.000 t. de superphosphates simples, 20.000 t. de sulfate d'ammoniaque et 30.000 t. d'engrais complexes ; elle vendrait sa production en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta.

Au-delà de 1970, si l'essor de la consommation d'engrais se poursuit, les deux usines auront à prévoir des accroissements de capacité.

./.

(16) Produits détergents

Il n'est pas possible de prévoir le marché futur de ces produits, s'agissant de biens nouveaux qui n'ont pas achevé leur phase de lancement, et pour lesquels la tendance passée (21 % de taux annuel de croissance entre 1958 et 1964) ne peut être extrapolée. Sur base des importations actuelles (3.000 t.), des taux de 10 et 15 % donneraient une consommation de 5.500 et 7.200 t. en 1970. Une tour d'atomisation (capacité 1 t./heure) existe à Abidjan, une autre est projetée au Sénégal (0,5 t./heure) ; l'ensemble représente une capacité annuelle de 9.000 t. en marche continue, et semble suffisant pour alimenter la zone jusqu'en 1970. Toutefois, si le développement de la consommation était suffisamment rapide et si la demande était davantage orientée vers les produits locaux, on pourrait concevoir vers 1975 une troisième tour d'atomisation au Togo et au Dahomey.

Une telle usine à Cotonou nécessiterait, pour une production de 1.000 t./an, un investissement de 160 millions F.CFA. Elle devrait consentir des frais de publicité assez considérables pour lutter contre les produits importés et ne serait dès lors assurée que d'une rentabilité brute de 5 %.

La valeur ajoutée propre totale serait de 34 millions de F.CFA. Il n'y aurait qu'un effet négatif en ce qui concerne les devises (- 10 millions de F.CFA) mais ici aussi les consommations intermédiaires de biens et services (emballages, publicité) pourraient améliorer la situation. Le projet provoque d'importantes pertes fiscales.

(17) Verre creux (bouteilles)

La zone importait, en 1964, 7.200 t. de bouteilles (déduction faite des mouvements de bouteilles de réemploi entre pays de la zone) et 821 t. de verrerie autre. Il n'existe encore aucune production locale. Une verrerie d'une capacité de 7.500 t. par an, desservant l'ensemble de la zone et travaillant à pleine capacité, peut être

rentable. Les prévisions de marché, quoique incertaines, laissent escompter une demande globale de récipients en verre creux atteignant 8 à 10.000 tonnes vers 1970 ou 1975.

L'usine devrait être implantée en Côte d'Ivoire voire au Sénégal, où la demande est la plus élevée ; la décision finale de localisation ne pourra être prise qu'après étude des qualités respectives des ressources locales des deux pays en sable vitrifiable.

Une entreprise produisant 7.500 t. de verre creux par an, dont 4.000 t. exportées dans la zone, nécessiterait 530 millions F.CFA d'investissements, laissant un bénéfice brut de 7 %.

La valeur ajoutée propre totale que procure ce projet serait de 124 millions de F. CFA. Il n'y aurait guère d'effets sur les devises (-7 millions de F. CFA), mais cet aspect défavorable pourrait être supprimé grâce au surcroît de valeur ajoutée par les achats intermédiaires et en particulier l'extraction des matières premières locales.

#### (18) Ouvrages en céramique et faïence

Des consommations notables de produits céramiques existent pour les dalles et carreaux (importations : 5.500 t. en 1964), pour les appareils sanitaires (840 t. importées en 1964), pour la vaisselle céramique (500 t. importées en 1964). Les tendances qui semblent se dessiner pour estimer le marché futur de la zone sont incertaines pour les dalles et carreaux (5.500 t. en 1970), en hausse pour les appareils sanitaires (1.600 t. en 1970) et en baisse pour la vaisselle mais avec des possibilités de reprise en cas de confection d'articles à un prix peu élevé. Dans la mesure où les Etats favorisent largement l'accès à leurs marchés de la nouvelle production locale, une usine fournissant annuellement 3.000 t. de carreaux, 1.000 t. d'appareils sanitaires et 1.000 t. de vaisselle peut être envisagée..

Les ressources locales en matières céramiques ont été inventoriées au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Niger, mais les avant-projets montrent que les deux premières localisations seules permettent une rentabilité acceptable. La rentabilité la plus élevée serait atteinte par une localisation à Dakar.

Cette réalisation demanderait 600 millions F.CFA d'investissements, procurerait une rémunération brute de capital de 19 % hors taxes. Elle procurerait une valeur ajoutée propre totale de 252 millions F.CFA sans pertes fiscales. Les économies annuelles de devises seraient de 147 millions F.CFA.

Quelques incertitudes restent à lever du côté des disponibilités en matières premières et de leur prix rendu usine. Il n'est pas totalement exclu que des éléments d'appréciation plus précis ne finissent par donner l'avantage à la localisation en Côte d'Ivoire.

(19)(20)(21)(22) Ciment

La consommation de ciment dans la zone atteint actuellement 550 à 600.000 t. Elle dépasserait 800.000 t. en 1970 pour atteindre 1.150.000 t. en 1975.

La capacité installée représente un peu plus de 200.000 t. au Sénégal (Bargny) et 45.000 t. au Niger (Malbaza), non compris 300.000 t. de broyage de clinker à Abidjan. Plusieurs projets de création de cimenteries nouvelles existent dans différents Etats, mais une étude attentive des prix de revient prévus montre que trois réalisations seulement seraient actuellement viables et que la répartition la plus indiquée serait la suivante :

- un accroissement de 100.000 t. à Bargny, au Sénégal.
- une cimenterie de 50.000 t. à Hamea, au Mali, la réalisation de ce projet étant conditionnée par celle du barrage de Gouina.
- la réalisation à Half-Assini, en Côte d'Ivoire, d'une cimenterie commune à la Côte d'Ivoire et au Ghana, de capacité élevée, qui assurerait la production annuelle de 300.000 t. de clinker, volume parfaitement adapté aux installations de broyage d'Abidjan.

- la création d'une cimenterie de 100.000 t. à Aveta, au Togo, à condition que les incertitudes, qui subsistent encore quant au gisement de calcaire, soient levées.

Les projets mauritaniens et voltaïques ne paraissent pas, à moyen terme, devoir retenir l'attention. Le projet malien de cimenterie (50.000 t. par an) à Hamea serait à associer avec la réalisation éventuelle du barrage de Gouina qui lui assurerait dès l'origine un débouché important. Il procurerait alors un gain de valeur ajoutée de 20 millions de F. CFA.

Les valeurs ajoutées sont de 320 millions de F.CFA pour Bargny, 290 millions de F.CFA pour Hamea, 340 millions de F.CFA pour Half-Assini et 450 millions de F.CFA pour Aveta. Les économies de devises que procureraient les trois projets de Bargny, Hamea et Half-Assini sont assez faibles : elles s'élèveraient au total à 170 millions de F.CFA. Par contre, l'effet de la création de l'unité d'Aveta serait négatif à ce point de vue (- 246 millions de F.CFA) ; seul un accroissement ultérieur du marché permettrait d'améliorer cette situation.

### (23) Fers à béton, barres et profilés d'acier

L'étude n'a porté que sur la petite sidérurgie (à base de ferraille ou de billettes) et le laminage des barres ou profilés en fer ou en acier. En 1964, les importations de la zone fournissaient tout le marché, en l'absence de production locale ; elles se sont élevées à 33.000 t. pour les barres et 21.000 t. pour les profilés. La demande future peut être estimée, en 1970, à 43.500 t. de barres et à 25.000 t. de profilés et, en 1975, respectivement à 64.000 et 32.000 t. On peut estimer qu'environ 80 % des barres et 65 à 70 % des profilés peuvent être produits localement, soit des tonnages globaux de 52.000 t. en 1970 et 62.000 t. en 1975.

Une capacité de 35.000 t. de laminage à chaud à partir de billettes importées, en deux postes de travail susceptibles de passer à trois postes, paraît raisonnable. L'étude de localisation montre qu'un laminoir installé à Abidjan serait le plus économique.

Les investissements requis (1.500 millions F.CFA) auraient une rentabilité très satisfaisante.

La réalisation du projet procurerait une valeur ajoutée locale de 119 millions F.CFA mais au prix notamment d'un sacrifice fiscal de 106 millions F.CFA pour l'Etat Ivoirien. Les économies annuelles en devises atteindraient 447 millions F.CFA.

#### (24) Boulons

La zone ouest-africaine importait en 1964, 1.400 t. de boulons et écrous de toutes sortes. Il n'y a actuellement aucune production locale dans ce secteur. Le marché futur peut être évalué à 1.650 t. en 1970 et à 1.900 t. en 1975 ; il comporte cependant 20 à 25 % de boulonnerie spéciale ne pouvant pas donner lieu à une fabrication locale.

Une entreprise d'Abidjan prévoit de s'adjoindre en 1969 une boulonnerie d'une capacité de 500 t. ; il paraît intéressant de prévoir à Dakar une unité pour desservir le marché Mauritanie-Sénégal-Mali.

Cette nouvelle entreprise de 400 t. de capacité demanderait 106 millions F.CFA d'investissements. Elle aurait une rentabilité substantielle si elle était intégrée à une entreprise effectuant déjà d'autres transformations de métaux.

La valeur ajoutée propre totale serait de 33 millions de F. CFA. Il y aurait une perte fiscale sensible pour le Sénégal (- 39 millions de F.CFA). Le nombre d'emplois créés est faible : 28. L'effet sur la position en devises serait négatif (- 15 millions F.CFA) mais cette perte pourrait être compensée par les effets induits sur l'économie.



(25) Outils agricoles et à main

Quoique toute prévision de marché futur soit fort incertaine en ce domaine, sur base des importations actuelles (2.500 t. en 1964), on peut estimer la demande future à 2.600 à 2.900 t. en 1970 et à plus de 3.000 t. en 1975, mais ces tonnages représentent un très grand éventail de variétés et de tailles. Une étude détaillée serait nécessaire pour mieux saisir la structure de la demande et déterminer les articles qu'il serait possible de fabriquer sur place. En dehors de quelques fabrications artisanales, il n'existe aucune production locale.

Une entreprise locale, qui serait localisée à Abidjan en raison de la répartition géographique de la demande, avec un programme de fabrication de 900 à 1.000 t., nécessiterait 255 millions de F.CFA d'investissements et laisserait une marge brute de 5 % suffisant à peine à la rémunération des sommes investies.

Une analyse très détaillée du marché est donc indispensable avant toute décision de création. L'usine devrait en outre pouvoir être intégrée dans un ensemble plus vaste effectuant d'autres transformations des métaux.

(26) Articles d'huissierie et de quincaillerie

En ce domaine également, le marché futur semble délicat à déterminer en raison de la très grande variété des articles. Les importations qui approvisionnaient entièrement le marché étaient, en 1964, de près de 1.900 t. ; elles pourraient atteindre 2.500 t. en 1970 si les tendances du passé se prolongeaient dans l'avenir.

Un atelier localisé à Abidjan, produisant 1.600 t. d'articles par an, mérite d'être envisagé ; moyennant 440 millions de F.CFA d'investissements qui procureraient une marge brute de 7,5 % par an, il assurerait une valeur ajoutée propre totale de 141 millions F.CFA

des économies de devises à concurrence de 38 millions de F.CFA et fournirait du travail à 232 salariés africains. Son intégration au sein d'un atelier produisant de l'outillage à main renforcerait la rentabilité de l'ensemble.

(27) Articles de ménage en fer (lampes-tempête)

Les importations approvisionnent entièrement le marché. La tendance de celui-ci est imprécise mais il semble que la consommation de lampes-tempête déjà considérable maintenant (470 t. en 1964) doive encore croître dans l'avenir.

La Côte d'Ivoire constituant le marché le plus important, l'usine projetée devrait s'installer à Abidjan. L'usine produirait 300 tonnes par an de lampes d'un modèle courant mais pourrait en plus être avantageusement intégrée dans un ensemble plus vaste de transformation des métaux. Le projet suppose 290 millions de F.CFA d'investissements qui laisseraient une marge brute de 6,5 %. La valeur ajoutée propre totale que le projet procure au pays bénéficiaire serait de l'ordre de 75 millions de F.CFA. Il faut tenir compte de 21 millions de pertes fiscales pour la Côte d'Ivoire. Les économies de devises atteindraient 28 millions de F.CFA. Une centaine de salariés trouveraient un emploi.

(28) Meubles frigorifiques et appareils de climatisation

Les climatiseurs et réfrigérateurs sont tous importés. Le nombre moyen des appareils importés chaque année au cours de la période 1963-65 est de 6.600 climatiseurs et 8.600 réfrigérateurs dont la moitié environ pour la Côte d'Ivoire.

La demande future en appareils de type classique devrait atteindre 8.600 climatiseurs et 11.700 réfrigérateurs en 1970, 10.700 climatiseurs et 16.700 réfrigérateurs en 1975. La fabrication de groupes à compression pour la production du froid est techniquement impossible

en Afrique ; par contre, une unité pourrait réaliser les armoires et bâtis qui les abritent ; en raison de la diversité des modèles, la moitié d'entre eux seulement seraient construits sur place.

Abidjan représente la localisation optimale. Une usine disposant d'une capacité de 5.000 climatiseurs et 5.600 réfrigérateurs par an demanderait 324 millions F.CFA d'investissements.

L'usine pourrait démarrer sa production vers 1970, moyennant quelques allègements fiscaux temporaires au départ. En régime de croisière, elle bénéficierait ultérieurement d'une rentabilité de 7,8 % après impôts et sans les concessions fiscales du début.

Suivant les dimensions choisies, l'entreprise créerait 57 ou 109 emplois nouveaux, augmenterait le revenu national de 74 à 159 millions F.CFA et procurerait 18 à 51 millions d'économies de devises.

#### (29) Accumulateurs pour automobiles

La production locale (Dakar) n'a fourni que 10 % de la consommation de la zone (1.200 t. en 1964). Sur base d'une projection très générale du parc de véhicules, la demande de batteries pourrait dépasser 1.700 t. en 1970 et 2.200 t. en 1975 pour l'ensemble de la zone.

Les économies d'échelle étant peu importantes dans une entreprise de ce genre, une fabrication nouvelle entreprise à Abidjan aurait à sa disposition un marché national déjà important et bénéficierait d'une localisation excellente en ce qui concerne les frais d'exploitation.

Un atelier produisant 45.000 batteries par an offrirait une rentabilité excellente : avec 132 millions F.CFA d'investissements, l'entreprise bénéficierait d'une marge brute de l'ordre de 58 %, peut-être un peu moins si des remises sont à consentir à de gros consommateurs et si un effort publicitaire important est entrepris.

La collectivité profiterait d'une valeur ajoutée propre totale de 100 millions de F. CFA. Les économies

annuelles de devises atteindraient 49 millions F.CFA. L'effet sur la fiscalité n'a pu être précisé mais ne semble pas devoir être défavorable. Le projet créerait 38 emplois africains.

(30) Piles électriques sèches

Pour l'ensemble de la zone les importations atteignaient 4.500 t. en 1964, dont 45 % pour la seule Côte d'Ivoire. La demande globale, qui est en plein essor, pourrait s'élever à 6 ou 7.000 t. en 1970, à 9 ou 10.000 t. en 1975. Il n'existe actuellement aucune production dans la zone.

En admettant que les huit dixièmes de la demande (piles rondes grosses de 1,5 V et piles plates à trois éléments de 4,5 V) puissent être satisfaits par des productions locales, et bien que théoriquement il y ait place dans la zone pour plusieurs unités, les avantages considérables présentés par la marche à plusieurs postes conduisent à suggérer initialement la création d'une seule usine dans un pays à marché notable, c'est-à-dire au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, assurant au départ 800 t. de production à un poste, production qui croîtra avec le développement de la demande et son ouverture aux produits locaux.

Cette entreprise nécessiterait 300 millions F.CFA d'investissements qui laisseraient à l'entrepreneur une marge brute de 12 % (en travail à trois postes) peut-être un peu plus faible initialement ;

La valeur ajoutée propre totale serait appréciable (178 millions F.CFA) mais elle ne se réaliserait que moyennant une perte de recettes fiscales de 30 millions F.CFA. Les économies de devises seraient assez faibles (18 millions F.CFA). Le nombre d'emplois créés serait de l'ordre de 170.

(31) Pièces de rechange pour véhicules automobiles

S'il est exclu pour des raisons techniques d'envisager la fabrication des moteurs, pompes et organes annexes des véhicules, par contre, de nombreuses autres pièces détachées sont susceptibles d'être manufacturées localement (et le sont déjà en partie au Sénégal)

à partir de matières premières ou de produits semi-finis importés. Le marché futur de telles pièces est lié à l'évolution du parc de véhicules et aux programmes de production des trois chaînes de montage existantes pour lesquelles un développement maximum pourrait être obtenu grâce au montage "multimarque" (sans création de nouvelles chaînes) qui offrirait des marchés suffisants aux sous-traitants fournissant les pièces détachées.

L'hétérogénéité des rubriques douanières rend impossible toute étude précise du marché. L'estimation des effectifs du parc actuel des véhicules variant fortement, il est également exclu d'établir des perspectives précises d'évolution du parc. Des indications valables sur les prix de revient sont également aléatoires. De toutes façons, que ce soit le montage (d'un intérêt économique limité) ou la fabrication de pièces détachées, les véhicules utilitaires apportent une valeur ajoutée supérieure à celle offerte par les véhicules de tourisme.

## SYNTHESE DES CALCULS ECONOMIQUES

Ref	Produits à fabriquer	Capacité annuelle (t)	Localisation	Investissements		Frais d'exploitation		Economie annuelle de devises		Nombre d'empls créés	Investissement par empl: créé		Valeur ajoutée propre totale (%)		Rentabilité	
				millions CFA	milliers UC	millions CFA	milliers UC	M CFA	m UC (2)		M CFA	m UC	millions CFA	milliers UC	Profit investis. %	Profit ch.affaires %
1	Margarine	1.000 t	Sénégal	106	429	119	481	-28	-113	14	7,5	30	83	255	45,3	28,3
2	Produits laitiers	1,8 Mts. l.	Ouagadougou	50	205	67	272	13	53	18	2,8	11	25	101	31,1	21,5
3	Conserves de poissons	400 t 800 t	Loof ou Cotonou	85 137	344 554	88 157	356 636	23 55	83 223	110 187	0,8 0,7	3,2 3,0	31 65	128 283	5,7 19,0	5,2 14,0
4	Glucose	1.200 t	Ganavé	38	154	29	116	9	38	22	1,7	7	14	57	9	6,5
5	Sucre	20.000 t	Richard Toll ou Gorgol-Noir	2.000 à 3.000	8.000 à 12.000	-	-	-	-	2.000	1 à 1,5	4 à 6	-	-	-	-
6		20.000 t	Banfora	2.000 à 3.000	8.000 à 12.000	-	-	-	-	2.000	1 à 1,5	4 à 6	-	-	-	-
7		20.000 t	Tilabery ou Hone	2.000 à 3.000	8.000 à 12.000	-	-	-	-	2.000	1 à 1,5	4 à 6	-	-	-	-
8	Filats, tissus et sacs en fibres dures, jute ou assainies	3.000 à 3.500 t	Ségué	500 à 800	2.000 à 3.200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9		3.000 à 3.500 t	Rissey ou Haradi	500 à 800	2.000 à 3.200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Filats de pêche	150 t 300 t	Abidjan	165 340	745 1.375	161 298	852 1.206	67 144	271 583	87 160	2,1 2,1	8,6 8,6	95 193	385 781	31,9 41,8	26,8 32,3
11	Cuir et peaux	35.000 p. caprins + 100.000 ovins	Haradi	155	828	117	474	30	121	80	2,5	10	51	208	12,3	13,2
12	Pneumatiques pour autos et camions	4.600 t	Côte d'Ivoire	3.300	13.400	1.492	6.040	-48	-194	510	6,5	26,3	770	3.117	9,5	17,4
13	Pneumatiques pour cycles et véhicules	750.000 jeux 2.000.000 j.	Abidjan	508 1.004	2.048 4.085	254 573	1.028 2.320	40 180	162 728	127 276	4,0 3,6	16,1 14,7	132 332	534 1.344	11,9 18,9	19,3 24,8
14	Engrais : Complexes	120.000 t	Dakar	2.500	10.000	...	...	...	...	157	16	85	...	...	...	...
15	Divers	62.000 t	Abidjan	1.000	4.000	...	...	...	...	48	21	85	...	...	...	...
16	Produits détergents	1.000 t	Loof ou Cotonou	160	850	188	761	-10	-40	31	5,2	21,1	34	138	5,0	4,1
17	Verre creux (bouteilles)	7.500 t	Sénégal ou Côte d'Ivoire	532	2.154	221	895	-7	-28	102	5,2	21,1	124	502	7,0	14,3
18	Céramique	8.700 t (3)	Sénégal ou Côte d'Ivoire	800	2.430	259	1.049	147	595	280	2,1	8,5	252	1.020	18,0	30,6
19	Ciment	100.000 t	Bargny	1.280	5.100	382	1.547	8	24	37	34,1	138,1	320	1.296	15,7	51,8
20		50.000 t	Nawfa	1.390	5.630	430	1.740	20	81	188	7,4	21,9	290	1.174	7,9	20,4
21		100.000 t	Avéto	2.010	8.140	589	2.385	-248	-999	213	9,4	38,1	340	1.377	6,0	20,5
22	Clinker	300.000 t	Half-Assini	2.280	9.230	813	3.291	144	583	262	8,7	35,2	450	1.822	6,5	18,1
23	Fers à béton, barres et profilés en acier	35.000 t	Abidjan	1.532	6.208	1.113	4.506	119	482	322	4,8	19,4	447	1.810	14,8	16,1
24	Boulons	440 t	Dakar	106	429	44	179	-15	-81	28	3,4	14	33	134	15,1	21
25	Outils agricoles et à main	900 t	Abidjan	255	1.032	136	551	18	79	134	1,9	7,7	81	328	5,1	8,7
26	Articles d'huissierie et de quincaillerie	1.625 t	Abidjan	440	1.780	327	1.324	38	154	232	1,9	7,7	141	571	7,5	9,2
27	Leaps-tempêtes	300 t	Abidjan	290	1.175	108	437	28	113	100	2,9	11,7	75	304	6,5	15,0
28	Meubles frigorifiques et appareils de climatisation	2.500 cl. + 2.800r. 5.000 cl. + 5.600r.	Abidjan	218 324	883 1.312	205 372	834 1.506	18 61	73 247	57 109	3,6 3,0	14,8 12,0	74 159	300 644	16,5 32,7	15,2 22,4
29	Accumulateurs	875 t	Abidjan	132	534	98	397	49	198	58	2,3	9,3	100	405	58	44
30	Piles électriques	2.400 t	Dakar ou Abidjan	295	1.194	498	2.016	18	73	168	1,8	7,3	178	721	11,8	6,6
31	Pièces détachées pour véhicules automobiles	...	Dakar ou Abidjan ou Loof ou Cotonou	150 à 500	450 à 1.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) unité : t = tonne; l = litre; j = jeux (1 enveloppe et 1 chambre à air)

(2) Bilan de valeur ajoutée propre locale correspondant à l'économie de devises

(3) dont 2.850 t. de carrelages, 4.950 t. d'appareils sanitaires, 900 t. de valiselle Signes conventionnels : - = estimation impossible; ... = renseignements non parvenus

Une unité de compte correspond à 246.853 F. CFA

(4) valeur ajoutée propre totale = valeur ajoutée (notion classique)

Les frais d'exploitation comportent l'amortissement technique du matériel et des bâtiments; ils ne comprennent pas les charges fiscales ni les charges financières

Profit : différence entre le chiffre d'affaires et les frais d'exploitation. Il représente donc une marge brute qui doit servir à couvrir l'amortissement financier des emprunts, le règlement des intérêts et le paiement de la fiscalité, et laisser un solde éventuel, le bénéfice.

Par souci d'homogénéité, les estimations et les calculs ont tous été faits en francs CFA, même pour le Mali, dont l'unité monétaire est cependant le franc malien.

Le taux de change officiel du franc malien est à la parité du franc CFA mais n'est pas convertible étant donné que le Mali ne fait actuellement pas partie de la zone franc.

## II. L'UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UDEAC)

### A. Le cadre général

a) l'U.D.E.A.C. a été créée le 8 décembre 1964 et mise en vigueur le 1er janvier 1966. Elle groupe le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad ; elle constitue donc un cadre relativement cohérent et particulièrement favorable pour une étude d'industrialisation à l'échelle multinationale. En effet, d'une part, l'UDEAC constitue un marché unique, à l'intérieur duquel les échanges sont entièrement libres de toutes taxes et restrictions et qui est abrité de l'extérieur de façon uniforme par un tarif douanier commun. D'autre part, l'UDEAC s'est précisément fixé pour tâche de mener une politique communautaire d'industrialisation, cette politique industrielle constituant un critère essentiel du succès de l'Union. L'harmonisation des Codes des Investissements (tout spécialement l'introduction d'une procédure d'agrément par l'Union pour les entreprises ayant une vocation plurinationale) et l'instauration d'une taxe industrielle spéciale, dite taxe unique (1), sont les deux premiers instruments d'orientation du développement industriel qui aient déjà été mis au point. L'élaboration d'un plan communautaire de développement industriel constitue un troisième instrument auquel le Secrétariat Général de l'UDEAC consacre maintenant ses efforts et auquel la présente étude peut contribuer de façon substantielle.

b) Même à l'échelle de l'UDEAC, le marché n'offre qu'une plateforme assez étroite à un effort de développement industriel centré sur la consommation intérieure.

La population des pays de l'UDEAC ne dépasse guère 11 millions d'habitants en 1965 (13,7 millions en 1975) répartis sur un territoire de quelque 2.992.000 km<sup>2</sup>.

Le P.I.B. de l'Union serait de l'ordre de 360 milliards de F.CFA en 1965. Toutefois, si l'on exclut la part correspondant à l'autoconsommation, le revenu monétaire - qui seul doit entrer en ligne de

---

(1) Taxe unique : taxe à la production prélevée sur tous les produits industriels fabriqués dans l'un des pays membres et vendus dans un ou plusieurs des autres pays membres de l'Union. La taxe est perçue au niveau du fabricant à un taux spécifique ou ad valorem, sur la base du prix de vente ex-usine du produit taxé. Le bénéficiaire de la taxe est le pays où les produits sont effectivement consommés.

compte pour apprécier les possibilités d'industrialisation de substitution - ne dépasserait pas actuellement 270 milliards de F.CFA, soit en moyenne par habitant, 24.500 F.CFA de pouvoir d'achat monétaire.

Ce montant modeste est à rapprocher de la place peu importante qu'occupe le secteur moderne dans l'activité économique générale de l'Union ; le secteur secondaire ne représente qu'environ 18 % du P.I.B. et l'industrie manufacturière seulement 9 %.

c) L'étroitesse du marché communautaire est plus accusée que ne le suggèrent les chiffres globaux par suite du caractère hétérogène de l'Union. En effet, l'étendue géographique de l'UDEAC, les difficultés et le coût élevé des transports, ainsi que la répartition inégale des populations, des activités modernes et des revenus monétaires, ne permettent pas de considérer dans tous les cas l'Union comme un marché unique, même en l'absence de toute barrière douanière.

- Le Cameroun représente à lui seul les deux cinquièmes environ de la population totale de l'Union, et le Tchad, environ la 1/2 du reste.

La densité de population diffère sensiblement entre le Cameroun, où elle est relativement forte (11 hab./km<sup>2</sup>) et les autres pays où elle varie de 1,8 à 2,6 hab./km<sup>2</sup>.

Enfin, le degré d'urbanisation est également très disparate : très élevé au Congo-Brazzaville (20 %) et très faible au Tchad (8 %).

- La part des pays membres dans le P.I.B. de l'UDEAC est aussi très inégale; le Cameroun intervient à lui seul pour 46 % du total et la part des autres pays oscille entre 11 et 16 %.

Les inégalités sont plus accusées encore s'agissant de la répartition du revenu monétaire étant donné que la part d'auto-consommation dans le P.I.B. est relativement plus élevée en République Centrafricaine et au Tchad que dans les autres pays ; alors qu'en moyenne, le revenu monétaire est de l'ordre de 24.500 F.CFA par habitant à l'échelle de l'Union, il varie entre 107.000 F.CFA au Gabon et 10.000 F.CFA au Tchad.



- Le niveau des coûts de transport est souvent tel qu'il maintient un certain cloisonnement des marchés et empêche parfois l'établissement d'entreprises industrielles, alors même qu'à l'échelle de l'Union, la demande excéderait le "seuil" technique ou économique pour une unité de production moderne et justifierait donc théoriquement son installation.

Le coût des transports exerce une influence importante sur le choix des localisations industrielles pour tous les produits sensibles au coût des transports. Les frais de transport entrent doublement en jeu : d'une part, dans l'amenée des matières premières et semi-produits importés d'outre-mer depuis le port d'importation au lieu de fabrication ; d'autre part, dans l'expédition des produits finis sur les différents marchés. L'amenée des matières premières est à ce point importante qu'on ne peut, en règle générale, assurer la compétitivité d'entreprises installées dans les Etats de l'intérieur lorsqu'elles traitent, pour une grosse part, des matières premières d'importation. En revanche, les différences constatées dans les frais d'expédition des produits finis sur les différents centres de consommation sont relativement peu importantes, quelle que soit la localisation retenue pour l'ensemble de la zone

A l'intérieur de l'Union, les prix sont essentiellement fonction des frais de transport entre les ports et les centres de consommation. Par ailleurs, le coût du cabotage entre les trois ports maritimes (Douala, Libreville et Pointe-Noire) est très élevé et un produit de fabrication locale que l'on peut vendre à des prix concurrentiels avec les importations dans l'un des trois ports est frappé dans l'hinterland des deux autres ports, d'un coût supplémentaire élevé imputable au transport côtier.

- Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les activités industrielles déjà installées dans l'UDEAC ou dont l'implantation est envisagée, tendent à se concentrer principalement dans une dizaine de

centres ou de régions (1). Ces noyaux industriels regroupent 62 % des entreprises existantes et près des 9/10èmes de la main-d'oeuvre de l'industrie manufacturière. Le Cameroun, dont l'industrialisation est la plus poussée, compte à lui seul plus de la moitié des 35.000 salariés du secteur manufacturier de l'UDEAC.

La prépondérance du Cameroun et en particulier du pôle de Douala, se traduit également par la place qu'occupe le Cameroun dans les importations totales de l'UDEAC : plus de 40 % au cours des dernières années.

Ces considérations de distance et de coût des transports, d'une part, de répartition des populations et du pouvoir d'achat, d'autre part, conduisent à diviser l'UDEAC en plusieurs marchés partiels qui recoupent parfois les frontières des pays, à savoir : la région Centre-Sud-Est du Cameroun (Cameroun occidental inclus) ; la région du Nord-Cameroun, du Sud et Sud-Ouest du Tchad ; la République Centrafricaine ; le Congo-Brazzaville ; le Gabon.

d) Les disponibilités actuelles et futures de l'UDEAC en main-d'oeuvre sont suffisantes quantitativement et la poursuite du développement des secteurs modernes de l'économie, et notamment de l'industrie manufacturière, ne risque pas de se heurter de ce côté à des goulots d'étranglement. Il existe par contre dans tous les pays de l'UDEAC un déficit qualitatif tant actuel que futur : la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée est générale ; mais elle est, en général et toutes proportions gardées, plus forte dans les Etats continentaux. Si les plans de développement actuels sont respectés en ce qui concerne l'enseignement technique, la formation professionnelle et si, en même temps, se poursuit la formation dans les entreprises, les besoins en ouvriers qualifiés pourraient être couverts en quasi totalité par les

---

(1) Douala-Edea, Yaoundé, Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire, Brazzaville, Bangui, Fort-Lamy, la région Maroua-Fort-Archambault et la région du Niari.

ressources locales vers 1970. Par contre, le personnel de maîtrise, les techniciens, les cadres moyens et supérieurs devront encore être largement recrutés à l'extérieur jusqu'en 1975 et même au-delà.

L'approvisionnement en matières premières des industries de l'UDEAC peut être assuré déjà dans un certain nombre de cas par des produits locaux de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage ou de l'exploitation forestière. Par contre, l'auto-approvisionnement en matières industrielles et en demi-produits destinés à une nouvelle transformation est assez modeste en raison du niveau encore faible de la demande intérieure et de l'industrialisation. En ce qui concerne les projets industriels présentés dans cette étude, certaines entreprises pourront ou devront utiliser des matières premières locales. C'est le cas pour la fabrication de concentré de tomates, de jus de fruits, du malt, des pneumatiques, des produits chimiques et céramiques, des articles en verre et en amiante-ciment, des piles électriques, des accumulateurs et des fers à béton (1). D'autres entreprises au contraire, s'approvisionneront essentiellement en matières importées, soit parce que l'économie locale n'est pas en mesure de les fournir, soit parce que la qualité ou la régularité des approvisionnements l'exigent.

La fourniture de l'eau pour usages industriels ne pose guère de problèmes : elle sera assurée pour la plupart des entreprises par les réseaux existants, mais devra être prévue par les entreprises elles-mêmes lorsqu'elles sont grosses consommatrices d'eau.

Les sources d'énergie sont pour l'UDEAC, les produits pétroliers, le gaz naturel et l'énergie électrique. Les produits pétroliers pourront être fournis dès 1968 par la raffinerie de Port-Gentil et les accroissements ultérieurs de consommation couverts en créant des capacités de raffinage nouvelles. Les gisements de gaz naturel du Cameroun et du Gabon pourraient jouer un rôle, soit comme source de matières premières industrielles, soit comme source directe d'énergie dans le cadre du

---

(1) matières de récupération - au moins au début - pour les accumulateurs et pour les fers à béton.

développement régional des zones d'extraction, mais pour certaines industries seulement. L'alimentation en énergie électrique est assurée, du moins jusqu'en 1970, dans les centres industriels et les plans de développement des pays prévoient des programmes d'extension adéquate. L'approvisionnement futur doit être assuré, soit en utilisant à plein la puissance installée des centrales hydro-électriques existantes (Blea), soit en créant de nouvelles centrales (Bouenza, Kinguele), soit encore en augmentant la puissance des centrales thermiques existantes. Les industries qui seraient très grosses consommatrices d'énergie implantées dans les villes et toutes les industries implantées en brousse et non dans les centres seront contraintes d'assurer par leurs propres moyens tout ou partie de leur alimentation.

#### B. Les possibilités d'industrialisation concertée

L'élaboration et l'application d'un programme concerté d'industrialisation au sein de l'UDEAC constituent vraisemblablement la pierre de touche de la réussite de l'Union douanière et économique. Il est indispensable, pour des motifs économiques autant que politiques, que l'UDEAC parvienne à faire participer, de façon aussi équilibrée que possible, tous les Etats membres au développement industriel de l'Union.

Or, les Etats côtiers sont relativement favorisés au départ à plusieurs titres : sous l'angle des transports, grâce à la proximité de la mer et à l'existence d'un réseau plus dense de voies de communication plus courtes, meilleures et moins chères ; sous l'angle du revenu monétaire et de l'attraction qu'exercent les pôles de croissance existants.

Le déséquilibre au détriment des Etats continentaux est particulièrement accusé lorsque le processus de fabrication repose sur la transformation de matières premières et de semi-produits importés par mer. En conséquence, les experts ont adopté comme hypothèse, d'une part, que les Etats continentaux devraient se spécialiser dans les fabrications

qui traitent en tout premier lieu les matières premières locales et, d'autre part, que les Etats du littoral devraient autant que possible - dans une politique communautaire de localisation des industries de l'UDEAC - renoncer à ces fabrications même si, en valeur absolue, elles pouvaient être produites aussi avantageusement chez eux.

Des décisions d'ordre politique qui appartiennent aux autorités de l'UDEAC et sortent donc du cadre d'une étude économique proprement dite, pourraient compenser dans une certaine mesure le déséquilibre qui entache inévitablement la répartition géographique des projets retenus par les experts.

### C. Les propositions des experts

#### 1. Les perspectives globales

L'étude des experts ne reprend pas une cinquantaine de projets existants qui ont été étudiés par des promoteurs sérieux et qui sont assurés ou ont de sérieuses chances de trouver un financement ; certains de ces projets sont même à la veille d'être réalisés.

Il est clair que ces projets, fort nombreux, qui ne sont pas inclus dans les propositions des experts, devraient être pris en considération pour avoir une idée plus exacte de l'équilibre d'un programme de développement industriel à l'échelle de l'UDEAC.

D'autre part, en raison des obstacles qui s'opposent encore actuellement à une coopération de l'UDEAC et du Congo-Kinshasa sur le plan industriel, les projets qui ne pouvaient être envisagés que si ces deux marchés étaient regroupés n'ont pas non plus été retenus, à une exception près cependant.

Les sélections successives faites pour l'UDEAC à partir des produits de la liste commune selon la méthode décrite dans la première partie ont abouti à éliminer soixante-deux des quatre-vingt produits de la liste de départ commune aux trois équipes d'experts.

En revanche, les possibilités du marché global de l'UDEAC ou celles de plusieurs marchés partiels ont permis, au terme d'études plus poussées, de retenir dix-huit fabrications correspondant à dix-neuf localisations ou entreprises

La réalisation des dix-huit ou dix-neuf projets nécessiterait des investissements compris entre 11,5 et 14,7 milliards F.CFA suivant l'implantation et les capacités retenues (1), mettrait au travail entre 1.950 et 2.400 personnes, dont les neuf dixièmes de personnel local. On peut estimer la valeur ajoutée locale procurée par la totalité de ces réalisations à un chiffre compris entre 2,2 et 3,5 milliards de F.CFA et les économies annuelles de devises entre 2,3 et 3,9 milliards de F.CFA par an, en cas de pleine utilisation des capacités. Une estimation, forcément très approximative, du "produit local" procuré par les 19 projets aboutit à quelque 3,5 à 5 milliards de F.CFA suivant l'implantation et les capacités retenues.

En ce qui concerne le calendrier possible des réalisations, il faut remarquer que douze projets semblent pouvoir être réalisés pour 1970, dès que les conditions préalables (promoteur, personnel, financement, procédures administratives) auront été réunies, le marché pouvant absorber le volume de production prévu. Cinq projets (concentrés de tomates, sacs à papier, malt, boîtes à conserves, acier laminé) ne sont réalisables qu'après 1970 et avant 1975. Deux projets (aciérie électrique et produits chimiques) ne peuvent être envisagés qu'au-delà de 1975.

Cinq projets sont encore relativement incertains car leur réalisation est subordonnée à des conditions préalables importantes qui sont loin d'être réunies, soit que les facteurs de production nécessaires - matières premières ou énergie - doivent encore être assurés (malt, tomates, fruits, engrais), soit que les entreprises utilisatrices doivent être créées auparavant (boîtes à conserves). Ces cinq projets dont l'incertitude est plus marquée représenteraient une valeur

---

(1) il ne s'agit que des frais d'établissement et de mise en exploitation des installations projetées. Les investissements d'infrastructure qui seraient requis dans certains cas, et qui d'ailleurs ne peuvent être que rarement estimés avec un minimum de précision, ne sont pas compris dans ces sommes.

ajoutée locale de 700 à 1.300 millions de F.CFA pour un investissement qui serait de 3,5 milliards à 4,8 milliards de F.CFA. Ces projets mettraient au travail quelque 500 salariés. Les économies de devises qu'ils procureraient s'élèveraient à 1,1 voire 1,7 milliard de F.CFA.

La répartition géographique des projets retenus traduit un certain déséquilibre au profit des Etats côtiers. Quatorze projets sont proposés pour les Etats côtiers : huit pour le Cameroun (dont six projets à Douala), trois au Congo-Brazzaville (dont deux à Pointe-Noire), trois au Gabon (Libreville), Cinq projets vont aux Etats continentaux : trois au Tchad et deux en R.C.A.

Le remplacement des importations actuelles par les productions locales envisagées n'entraînerait aucun déficit fiscal (1) dans 8 projets sur 19 car ces productions remplaceraient des importations de produits intermédiaires (bouteilles, malt, engrais) qui entrent en franchise dans l'UDEAC. Pour les autres projets, il y aurait un déficit fiscal qui peut être estimé entre 900 et 1.250 millions de F.CFA. La fixation par l'UDEAC des taux de la taxe unique relatifs aux produits considérés pourrait compenser au moins partiellement ce manque à gagner ; mais il faudrait tenir compte du fait que les bénéfices bruts des entreprises seront probablement modestes au départ et ne fourniront guère de matière à des impositions (taxe unique ou impôt sur les bénéfices) qui pourraient compenser la moins-value fiscale à l'importation.

## 2. Les 18 produits retenus

### (1) Conserves de tomates (concentré et jus)

La demande locale de conserves de tomates est intégralement couverte par l'importation. Les importations de concentré de tomates atteignent environ 2.000 t. actuellement pour tout l'UDEAC et enregis-

---

(1) Les effets budgétaires indirects suscités par la demande des entreprises projetées pour la main-d'oeuvre, les facteurs de production locaux et des prestations de services n'ont pu être estimés. Ils ne devront pas être négligeables cependant, surtout pour les gros projets.

trent un taux de croissance (1955-64) assez régulier et légèrement supérieur à 10 % l'an. Sur base de ce taux, les besoins futurs peuvent être estimés à 3.700 t. en 1970 et 6.000 t. en 1975. Une et ultérieurement peut-être deux usines, localisées près des cultures de tomates, peuvent être envisagées.

Malheureusement, les études relatives à la production de tomates à jus ne permettent pas de connaître actuellement avec précision où cette production sera implantée. Trois localisations hypothétiques avaient été retenues par les experts : la R.C.A., la zone sud-ouest Cameroun et la région Tchad-Nord Cameroun. Les deux dernières localisations semblent convenir mais avec des marges de rentabilité très faibles qui n'apparaissent guère susceptibles de tenter un investisseur. Le projet ne paraît pas non plus très avantageux pour la collectivité car il ne crée qu'une faible valeur ajoutée (entre 12,7 et 54,4 millions de F.CFA) et exigerait un sacrifice fiscal important (une centaine de millions de F. CFA) sans possibilités de compensation par l'application d'une taxe unique.

On ne peut toutefois rejeter un tel projet avant de connaître les résultats des études agronomiques en cours dont les résultats s'ils étaient favorables, seraient susceptibles de modifier profondément les données du problème, en faisant apparaître une rentabilité suffisante.

## (2) Jus de fruits concentrés

Malgré l'étroitesse du marché (300 t. en 1964), la croissance particulièrement forte de ce type de consommation (25 % par an au cours des dernières années) ouvre des perspectives assez intéressantes.

Il a donc paru utile aux experts d'envisager un projet de fabrication de concentrés de jus de fruits ; cependant, aucune localisation ne peut être déterminée avec certitude au stade actuel, car les plans nationaux de développement ne font état que d'intentions dans ce domaine et il n'existe pas de projets élaborés de plantations fruitières et notamment d'agrumes. Les stations de recherche seraient dès à présent parvenues à mettre au point des variétés intéressantes et les services agricoles locaux s'efforcent de repérer des zones convenables. La localisation



d'une usine qui doit nécessairement s'établir à proximité des plantations qui l'approvisionnement, reste donc totalement hypothétique. Toutefois, comme le Tchad semble avoir un certain avenir dans ce domaine et qu'il pourrait trouver ainsi l'occasion de diversifier ses productions agricoles en même temps que d'étoffer son secteur industriel, l'étude a retenu une implantation hypothétique dans ce pays.

Avec une capacité de 550 t. (emballées) et dans les conditions d'exploitation les plus probables actuellement, la rentabilité s'avère marginale. Le projet n'a donc aucune chance d'attirer un investisseur. Mais ici encore, des conditions d'exploitation plus favorables, soit par exemple la possibilité d'activités complémentaires hors saison, le traitement d'une gamme plus diversifiée de fruits, des prix "rendu usine" moins élevés, pourraient dégager une certaine rentabilité et des études sont indispensables dans ce sens.

### (3)(4) Malt

Les besoins en malt de l'UDEAC sont actuellement couverts en totalité par l'importation. Les deux tiers ou les trois quarts des 8 à 9.000 t. importées reviennent au Cameroun; dont les brasseries ont une capacité qui représente 70 % de la capacité globale de l'UDEAC. La consommation de bière progressant, le marché du malt s'accroît de 12 à 16 % par an: Les besoins en malt seraient environ de 14.200 t. en 1970 et de 20.300 t. en 1975.

La fabrication locale du malt suppose que l'on ait résolu le problème de la culture sur place d'une orge de brasserie de qualité adéquate. Il faut donc préalablement que les cultures expérimentales d'orge entreprises au Cameroun et au Tchad soient étendues aux orges de qualité brassicole. En attendant, la malterie pourrait utiliser des orges importées.

On pourrait prévoir, d'une part, une malterie de 8.000 t. (1970) à 12.000 t. (1975) située à Douala et, d'autre part, une petite malterie pour l'approvisionnement des Etats continentaux; sans doute à Fort-Lamy.

Lorsque le maltage sera effectué sur des orges de production locale, les économies en devises seraient pour la malterie de Douala d'environ 267 millions de F.CFA (pour une production de 8.000 t. de malt) et d'environ 408 millions de F.CFA (pour une production de 12.000 t. de malt). Le chiffre correspondant pour la malterie de Fort-Lamy serait de 40 millions de F.CFA. Les effets de l'établissement de la malterie seront faibles en tonnes d'emploi mais importants sur l'agriculture qui l'approvisionnera en orge. La rentabilité des projets ne sera assurée que si l'orge peut être obtenue à des prix suffisamment bas. La valeur ajoutée pour les deux malteries oscille autour d'une centaine de millions de F.CFA au total.

(5) Emballages en papier

La demande de sacs en papier est actuellement réduite mais pourrait être augmentée assez sensiblement par les nouvelles entreprises telles que cimenteries et minoteries dont la création est prévue. On arriverait ainsi en 1970 à une demande de 6,35 millions de sacs, dont 35 % pour le seul Cameroun.

Libreville, où doit s'installer une usine de pâte à papier, pourrait constituer le lieu d'implantation le plus indiqué en vue de profiter d'une intégration ultérieure éventuelle.

Pour une entreprise d'une capacité de 3.000 sacs à l'heure, qui permet d'arriver à fabriquer les quantités projetées en travaillant à un seul poste, la rentabilité du capital investi (177 millions de F.CFA) serait d'environ 36 %.

Des conditions encore plus favorables résulteraient de l'expansion de la demande, d'une extension du programme de production à la fabrication de cartonnages et de l'utilisation de matières premières locales à meilleur marché. Comme les besoins en emballages papier pourraient augmenter dans l'UDEAC d'ici 1975 de 20 à 25.000 t. par an, un marché de cette importance serait d'un intérêt croissant pour un éventuel fabricant de papier et l'étude de la fabrication locale de papier, particulièrement de papier d'emballages, devrait être encouragée.

La valeur ajoutée atteindrait 77,8 millions de F. CFA. Les économies de devises seraient appréciables : 94 millions de F. CFA si l'usine utilisait des matières importées et 308 millions de F. CFA si elle utilisait des matières premières d'origine locale.

#### (6) Pneumatiques pour cycles et motocycles

Actuellement, le marché de l'UDEAC est approvisionné en chambres à air et enveloppes pour cycles et vélomoteurs, en totalité, par l'importation. Le tonnage total de ces importations est de 550 t. environ, ce qui représente environ un demi-million de chambres à air et de 500 à 600.000 enveloppes, auxquelles il faut ajouter 30 à 35.000 pièces de chaque genre qui sont actuellement importées toute montées sur les cycles. La moitié environ de ces importations revient au Cameroun.

Les taux d'accroissement annuels des importations ont été de l'ordre de 4 à 6 % au Cameroun, et de 15 à 20 % dans les autres pays de la zone pris dans leur ensemble. En projetant des taux de 4 % pour le Cameroun et de 10 % pour les autres pays, les prévisions d'importations atteignent 750 t. pour 1970 (800.000 chambres à air et 900.000 enveloppes) et 1.000 t. environ pour 1975 (1,05 million de chambres à air et 1,2 million d'enveloppes), la part du Cameroun étant ramenée environ au tiers du total.

Ces prévisions justifient la mise en route d'une production locale. L'usine pourrait être implantée à Bangui.

La rentabilité de l'entreprise paraît bien assurée : 28 % de rentabilité du capital pour une capacité de 750 t. ; 38 % pour une capacité de 1.000 t.

La valeur ajoutée irait de 187,2 à 254,4 millions F.CFA suivant la capacité. Les recettes fiscales prélevées sur une production locale dépassent celles qui proviennent de l'importation. Les économies de devises sont appréciables (107 ou 153 millions de F.CFA suivant la capacité) ; elles seraient encore accrues si d'autres matières premières locales que le caoutchouc (coton cablé par exemple) pouvaient être utilisées. L'influence sur l'emploi (122 à 164 personnes) est sensible à Bangui.

Les experts soulignent l'importance qu'il y aurait à trouver un promoteur expérimenté en même temps que déjà bien introduit sur le marché de l'UDEAC.

(7) Produits chimiques

La fabrication des produits chimiques de base sort, stricto sensu, des limites fixées à cette étude. Le volume des importations de produits chimiques dans l'UDEAC et les besoins prévisibles des entreprises industrielles en projet ont cependant incité les experts à vérifier les chances qu'auraient certaines de ces productions.

La consistance des importations actuelles et les besoins futurs ont conduit à envisager une usine de produits chimiques à base de chlore. Pour une installation de ce genre, il a fallu partir d'une capacité minimum déterminée par la technologie et l'interdépendance des différentes fabrications (1), puis vérifier si, dans les prochaines années, une production de cette importance pourrait être écoulee. Il s'est très rapidement avéré que le marché de l'UDEAC sera insuffisant même en 1975 et que le projet n'est, en tout état de cause, réalisable que si l'on réussit à exporter une partie de la production dans les pays voisins.

Les prévisions - nécessairement approximatives - suggèrent que les marchés de l'UDEAC, du Congo-Kinshasa et du Nigeria offriront, à partir de 1975, des possibilités d'écoulement suffisantes à l'usine conçue par les experts (2). L'implantation la plus favorable paraît être Loutété (vallée du Niari) au Congo-Brazzaville.

Les investissements requis sont considérables. Rien que pour l'usine, il faut compter 4,5 milliards de F.CFA, auxquels s'ajouteraient des investissements de grande envergure dans l'infrastructure régionale.

---

(1) capacités annuelles :			
carbure de calcium	8.600 T.	chlorure de chaux	5.750 T.
soude caustique	10.600 T.	hypochlorate de sodium	3.800 T.
CPV en suspension	6.000 T.	acide sulfurique (78%)	3.850 T.
DDT	3.000 T.	dichlorobenzine	2.250 T.

(2) sauf en ce qui concerne le carbure de calcium, dont la production devrait être limitée à 4.000 T. par an.

./.

La rentabilité est assez faible, vraisemblablement insuffisante pour intéresser les investisseurs privés. Une étude détaillée pourrait préciser les possibilités d'améliorer cette situation.

Les effets économiques généraux sont conformes à l'ampleur du projet. La valeur ajoutée atteint 430,5 millions de F.CFA. On peut estimer à environ 765 millions de F.CFA les besoins locaux de l'usine en facteurs de production et services, à 1 milliard de F.CFA l'économie de devises, à 430 personnes l'emploi nouveau, auquel correspondrait une masse salariée de 175 millions de F.CFA écoulee sur les marchés locaux

En contre-partie, les effets budgétaires directs du projet seraient relativement faibles : s'il n'y a pas de pertes fiscales sur les taxes à l'importation, il ne faudrait pas compter, vu la faible rentabilité, sur d'importantes recettes au titre des taxes à la production ou de l'impôt sur les bénéfices.

Il convient de rappeler expressément qu'un projet aussi complexe suppose des études beaucoup plus approfondies. Les résultats ci-dessus sont aléatoires et ne permettent en aucune façon un jugement définitif sur les possibilités offertes en UDEAC à l'industrie chimique étudiée.

#### (8) Engrais azotés

En ces dernières années, l'effort de modernisation du secteur agricole a développé considérablement la consommation des engrais dans l'UDEAC, surtout au Cameroun qui est actuellement le plus gros utilisateur d'engrais (75 à 80 %), et le restera dans l'avenir, compte tenu des programmes agricoles en cours. Cette évolution permet de croire que le niveau des 50.000 t. d'engrais azotés - à partir duquel une réalisation locale peut être envisagée - est proche.

La demande d'engrais azotés domine nettement (77 % du total). Les besoins d'engrais phosphatés sont minimes et pourront être satisfaits par un producteur africain bien placé (Sénégal ou Togo) tandis que les besoins d'engrais potassiques, plus importants, fourniront un débouché

local à la potasse de Holle dont l'exploitation va commencer. Seule la fabrication d'engrais azotés (sulfate d'ammoniaque) paraît donc susceptible d'être entreprise, le marché principal se situant au Cameroun.

En attendant des informations plus sûres concernant les localisations et l'importance des ressources en gaz ainsi que des précisions sur son coût, on a retenu l'implantation au Cameroun. L'usine fonctionnerait au moyen de matières premières importées (soufre et ammoniac).

Les rentabilités calculées pour les deux capacités retenues sont suffisantes. Pour une capacité de 65.000 t. et un investissement de 1.674 millions de F.CFA, la rentabilité serait d'environ 18 %. Pour une capacité de 125.000 t. et un investissement de 2.642 millions de F.CFA, elle s'élèverait à 28 %.

La valeur ajoutée se monterait respectivement, pour chacune de ces capacités, à 491 et 1.024 millions de F.CFA. L'économie de devises serait importante : 418 et 867 millions de F.CFA suivant la capacité. Il n'y a pas de moins-value fiscale à prévoir.

Le maintien et le développement des efforts amorcés dans le cadre de la modernisation agricole en vue de favoriser l'utilisation croissante des engrais, la recherche de l'abaissement des coûts de transport, surtout côtiers, ainsi que du prix de vente des engrais aux agriculteurs (ce que permettrait sans doute la marge brute élevée et la fiscalité légère) constituent des mesures d'accompagnement particulièrement importantes pour développer la demande d'engrais et accélérer la mise en place d'une production locale.

#### (9) Verre creux (bouteilles)

A l'heure actuelle, les besoins en verre creux des pays de l'UDEAC sont exclusivement couverts par les importations. Le plus gros utilisateur étant l'industrie des boissons, c'est donc à la fabrication de bouteilles que se limite le projet étudié.

On peut estimer les besoins totaux de l'ensemble de l'industrie des boissons de l'UDEAC, en 1970, à 10 millions de bouteilles neuves, ce qui correspond à une capacité de production de 20 tonnes par jour, soit 7.000 t. l'an, pour un taux de rebut de 20 %.

Il existe plusieurs projets de création d'une fabrique de bouteilles mais ils n'ont jusqu'ici jamais conduit à des dossiers d'investissements proprement dits.

La rentabilité de l'entreprise serait si marginale que l'on devrait vraisemblablement envisager l'établissement d'un droit protecteur. Mais une telle mesure se révèle difficile à réaliser, étant donné que les grosses entreprises de l'industrie des boissons peuvent importer leurs bouteilles en exemption de douane, dans le cadre des Codes des Investissements ou de la taxe unique.

Les calculs estimatifs faits pour deux localisations, Douala et Port-Gentil, aboutissent à des résultats de coûts et de rendements financiers très proches pour les deux implantations, les bas prix du gaz naturel étant contrebalancés à Port-Gentil par des prix nettement plus élevés du courant électrique.

Il faudrait donc reprendre l'étude à partir de données plus précises, concernant en particulier les matières premières (sable, calcaire). Si l'étude supplémentaire ne révélait pas de différences de prix notables en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux implantations, les frais de transport devraient faire pencher la balance en faveur de Douala.

La valeur ajoutée par la fabrique de bouteilles serait de l'ordre de 110 millions de F.CFA et les économies en devises, de 87 millions de F.CFA.

#### (10) Ouvrages en céramique (carreaux muraux)

Les produits destinés au gros oeuvre de la construction (briques, hourdis, tuiles, tuyaux) sont d'ores et déjà fabriqués dans les pays de l'UDEAC par des artisans et des entreprises disposant

d'équipements souvent rudimentaires ; mais des industries modernes sont en cours de création. Par contre, les produits céramiques plus élaborés, particulièrement les carreaux de faïence pour les revêtements des sols et des murs, ne sont pas encore fabriqués sur place.

Les importations de faïence pour revêtement mural (un millier de tonnes actuellement) sont en rapide expansion, celles des carreaux de revêtement du sol et des appareils sanitaires stagnent, tandis que celles de vaisselle régressent. Il a donc paru raisonnable de limiter actuellement les études aux possibilités de fabrication du carreau mural.

Sur la base d'un taux de croissance de la consommation locale de 10 % par an, les besoins de l'UDEAC seraient de 1.700 t. en 1970 et 2.750 t. en 1975, dont 60.% pour le Cameroun. Le premier de ces chiffres correspond grosso modo au seuil technique minimum requis pour entreprendre une telle fabrication.

Le Cameroun étant de loin le plus gros consommateur, l'implantation de l'usine dans ce pays se justifie à condition qu'on y dispose des matières premières. La présence de celles-ci paraît certaine mais les recherches dans ce domaine sont insuffisamment poussées.

La taille de l'entreprise - 1.500 et 3.000 tonnes en l'occurrence - influence fortement la rentabilité qui passe de 9,6 % à 35 %. Le premier taux paraissant insuffisant pour décider un investisseur, il faudrait donc attendre que les débouchés dépassent 2.000 t. pour entreprendre la fabrication avec une entreprise d'une capacité de 3.000 t. fonctionnant, au départ, aux deux tiers de cette dernière. A partir de 2.000 t., la rentabilité devient satisfaisante.

Il devient également possible, à partir du niveau de 2.000 t. de production, d'opérer, par l'institution d'une taxe unique, un prélèvement fiscal (18 ou 36 millions) qui compense en partie la perte de droits d'entrée consécutive à la baisse des importations ( 45 ou 90 millions suivant la capacité).

./.



La valeur ajoutée va de 80 à 168,5 millions de F.CFA. L'effet sur l'emploi concerne de 89 à 128 personnes. Les économies de devises atteignent, suivant le cas, 46,5 ou 115,6 millions de F.CFA.

(11) Tuyaux en amiante-ciment

Les besoins actuels sont entièrement couverts par les importations, qui, ces dernières années, ont oscillé entre 900 et 1.300 t. et consistaient surtout en tuyaux.

Une usine de matériaux de couverture (plaques ondulées) a une capacité minima de 5.000 t. ; l'exiguité du marché conduit à renoncer à ce genre d'usine.

Il est possible par contre de concevoir de petites installations rentables pour produire des tuyaux basse-pression. L'étude des experts concerne donc une usine ayant une capacité de production annuelle de 700 t. Ce type d'usine trouverait ses débouchés même sur une partie seulement du marché de l'UDEAC.

L'implantation suggérée au Tchad découle du fait que les Etats continentaux semblent être de plus gros consommateurs des articles en amiante-ciment et que l'usine doit être proche d'une cimenterie. Les débouchés de l'usine se trouveraient au nord-Cameroun, au sud-Tchad et, le cas échéant, jusqu'à Bangui.

La rentabilité de l'opération semble excellente. Le déficit fiscal dû à la réduction des taxes à l'importation serait de 10 millions de F.CFA environ, qu'on pourrait vraisemblablement récupérer en grande partie au moyen de la taxe unique, sans mettre en danger la rentabilité de l'entreprise.

Ni la valeur ajoutée (32 millions F.CFA) ni les économies de devises (9 millions F.CFA) ne sont importantes.

(12) Fers à béton, barres et profilés d'acier

Les besoins sont couverts en totalité par l'importation. Les importations que l'on pourrait pour l'instant envisager de fabriquer dans l'UDEAC peuvent être estimées à quelque 18.000 t./an. Avec des taux d'accroissement de 5 à 5,5 % l'an, une estimation prudente de la demande aboutit à 26.000 t. d'articles en acier laminé pour 1970 et à 34 à 35.000 t. pour 1975.

Un laminoir d'une capacité de 35.000 t. d'acier laminé par an, utilisant des ferrailles et riblons récupérables sur place ou importés, correspond donc à l'estimation du marché pour 1975. Douala semble la localisation la plus indiquée.

Quatre combinaisons de complexe industriel seraient possibles, selon que la production atteint 20.000 ou 35.000 t. d'acier laminé sur la base d'une aciérie annexe ou à partir d'acier importé. Les calculs estimatifs indiquent que l'installation d'un laminoir de 20.000 t. ne serait pas ou à peine rentable. La rentabilité du laminoir de 35.000 t. serait de 11 % s'il utilisait des lingots importés mais de 7 % seulement si les lingots étaient fournis par une aciérie annexe.

Les effets économiques obtenus correspondent à l'ampleur du projet. On peut estimer la valeur ajoutée selon le type et la capacité du combinat, à des chiffres compris entre 190 et 516 millions de F.CFA, les économies de devises variant entre 5 et 350 millions de F.CFA, l'emploi entre 250 et 450 personnes.

La perte fiscale (de 225 à 400 millions de F.CFA) ne pourrait sans doute pas être compensée par des taxes à la production car le bénéfice brut est initialement faible.

Il convient d'insister sur le fait que l'étude de ce projet n'a pu fournir que des points de repère provisoires et qu'elle a dû se servir d'hypothèses ou de données qui devraient être éclairées et précisées. Des études plus poussées permettront peut-être de concevoir un projet plus favorable. Les approximations actuelles ne permettent donc pas de porter un jugement définitif sur les possibilités qui s'offrent dans l'UDEAC, à un complexe sidérurgique.

### (13) Câbles en acier

Les importations couvrent tous les besoins actuels (environ 1.700 t. par an, dont les sept dixièmes pour le Gabon) et il n'existe aucun projet pour créer une fabrication locale.

La plus grande partie des câbles est utilisée par les exploitations forestières. Il semble donc justifié de prévoir une évolution relativement parallèle de la consommation de câbles et de la production forestière, ce qui donnerait, pour les types et qualités de câbles susceptibles d'être fabriqués par une usine locale, un marché de 1;650 t. en 1970 et 2.000 t. en 1975.

Deux projets de câblerie de capacités respectives de 1.500 et 2.500 t. (en travaillant à deux postes) ont été étudiés. L'implantation à Libreville, au centre du marché le plus important, a été retenue, afin de bénéficier des conditions de transport les plus favorables.

En déduisant une taxe unique correspondant au déficit des taxes à l'importation, la rentabilité serait de 11 ou 14 % suivant la capacité de l'entreprise.

L'effet économique général serait assez important. La valeur ajoutée serait, suivant la capacité, de 128 ou 219 millions de F.CFA, les économies annuelles en devises de 140 ou 240 millions de F.CFA, le nombre des emplois nouveaux de 60 ou 105 personnes (dont 35 à 40 % de personnel qualifié).

#### (14) Boulons

A l'heure actuelle, les besoins en boulons de toute nature sont exclusivement couverts par les importations. Il n'existe aucun projet de cette nature.

Une estimation exacte du marché de boulons n'a pu être faite mais une estimation prudente chiffre les besoins actuels en vis à bois simples - seul type sur lequel porte le projet - à 70 tonnes par an, à 85 tonnes en 1970 et à 100 tonnes en 1975.

Une usine de 100 t. de capacité (à deux postes), est concevable si elle peut être rattachée à une entreprise de transformation de fil machine, comme il en existe à Douala et à Pointe-Noire.

Les conditions de fabrication sont à peu près les mêmes dans ces deux villes mais Pointe-Noire semble mieux placée en ce qui concerne le transport des produits finis ; c'est donc cette localisation qu'on a retenue.

La rentabilité des investissements serait de l'ordre de 10 à 11 %.

Les effets sur la croissance économique seront limités. La valeur ajoutée (19 millions de F. CFA), l'économie de devises (20 millions de F.CFA) et la création d'emplois nouveaux (32 personnes) seraient assez peu importantes.

(15) Articles d'huissierie et de quincaillerie

Le marché de ces articles est d'une très grande diversité mais les statistiques ne fournissent que des données globales. Des informations recueillies auprès des importateurs-distributeurs et les conclusions d'une enquête de même nature faite en Côte d'Ivoire ont permis de se faire une idée du marché, de ses déterminantes et, par conséquent, de son évolution probable.

La fabrication locale ne peut être envisagée que pour les articles courants et d'une complexité technologique peu poussée.

Malgré le léger avantage d'une implantation côtière, il semble souhaitable, pour étoffer le secteur industriel d'un pays de l'intérieur, d'implanter l'usine en République Centrafricaine.

Pour une capacité de production de 650 t. d'articles de serrurerie et de quincaillerie, l'usine serait largement rentable. Cette forte rentabilité permettrait à la fois d'abaisser les prix de vente unitaires (par rapport à ceux qui ont servi de base aux calculs) et d'appliquer une taxe unique, de façon à récupérer une partie au moins des moins-values fiscales résultant de la substitution de produits locaux aux importations.

Les effets économiques généraux sont appréciables, tant en ce qui concerne la valeur ajoutée (121 à 133 millions de F. CFA

suivant la localisation à Bangui ou à Pointe-Noire) que l'économie de devises (plus de 70 millions de F.CFA). L'entreprise occuperait 116 salariés.

(16) Boîtes à conserves

A l'heure actuelle, l'UDEAC importe toutes ses boîtes à conserves (8 à 10 millions d'unités par an). Deux projets de conserveries de viande (Fort-Archambault au Tchad) et de poisson (Pointe-Noire au Congo) ont prévu la fabrication de boîtes à conserves dans des usines-annexes. Ces fabrications couvriront les besoins propres des entreprises. Elles pourraient également approvisionner pour une large part les petites conserveries des deux pays concernés et de la RCA.

Il resterait néanmoins à prévoir la création d'une usine de boîtes à conserves pour le Cameroun et le Gabon, principalement en prévision des besoins de deux entreprises qui se trouvent encore au stade de projets (ananas et concentré de tomates).

Le volume du marché à prévoir dépend donc essentiellement du planning et de la réalisation de ces deux usines projetées. Ces réserves sont évidemment importantes.

Le lieu d'implantation le plus indiqué serait Douala, car l'usine approvisionnerait presque exclusivement le marché camerounais.

Avec un volume de production de 23 millions de boîtes, la marge bénéficiaire brute serait assez faible mais suffisante pour assurer la rentabilité de l'usine sans protection vis-à-vis des importations. Après prélèvement des sommes nécessaires à la rémunération du capital, il ne faut s'attendre qu'à des recettes fiscales modestes. L'économie annuelle en devises que l'on obtiendrait en couvrant les besoins par une production locale serait d'environ 58 millions de F.CFA, en tenant compte que les matières premières doivent être importées en totalité. La valeur ajoutée atteint 59,6 millions de F.CFA.

(17) Bouchons-couronnes

Faute de statistiques assez détaillées des importations actuelles, les besoins annuels de l'UDEAC ont été estimés à quelque 135 ou 140 millions d'unités par an, dont 70 % pour le Cameroun.

L'expansion de l'industrie des boissons qui détourne la production des bouchons-couronnes permet de prévoir un accroissement rapide des besoins : 220 millions d'unités pour 1970 et 330 millions pour 1975.

La rentabilité d'une usine de bouchons-couronnes pour l'UDEAC ne serait assurée qu'à deux conditions : d'une part, que l'entreprise ait une capacité technique assez faible pour pouvoir employer à plein le capital investi et, d'autre part, que la fabrication soit intégrée dans une entreprise existante de transformation des métaux, de façon à réduire à la fois les investissements nécessaires et les dépenses courantes.

Une implantation à Douala bénéficierait à la fois des conditions les plus favorables à une intégration de l'entreprise et de l'ampleur du marché camerounais (70 % des besoins).

Une installation de 140 millions de bouchons-couronnes par poste permettrait, en utilisant à plein les possibilités horaires de travail, d'atteindre une production de 220 ou de 330 millions de bouchons-couronnes.

Faible pour le premier niveau de production, la rentabilité atteindrait 17 % pour le second niveau.

La valeur ajoutée est faible (22,4 à 36 millions de F.CFA suivant le niveau de production). Les économies de devises seraient respectivement de 21 et 34 millions de F.CFA. La création d'emplois serait relativement faible (22 à 37 emplois).

(18) Accumulateurs pour automobiles

Les importations d'accus atteignaient 650 t. environ en 1963-64 pour tout l'UDEAC. Il n'existe pas actuellement de fabrication locale.

Une unité de production de 600 t. (50.000 unités de 12 kg chacune) par an pourrait se justifier dès 1970.

Seul l'approvisionnement des matières premières joue un rôle dans le choix de l'implantation. Aussi l'usine devrait-elle être établie dans une région où l'on pourrait s'attendre à trouver du plomb de récupération et où les frais de transport pour l'approvisionnement des matières premières à importer ne seraient pas trop élevés ; c'est le cas à Douala et dans la zone Pointe-Noire - Brazzaville. Les calculs ont été faits pour Pointe-Noire.

La rentabilité de l'opération semble excellente (61 %) et permettrait largement de compenser la perte de recettes douanières qu'entraîne la réduction des importations.

La valeur ajoutée atteindrait 111 millions de F.CFA. Les économies en devises, une centaine de millions de F.CFA, sont appréciables. L'effet sur l'emploi (70 personnes) n'est pas négligeable.

Des études complémentaires devraient cependant encore préciser quelles sont les conditions locales, d'approvisionnement en plomb de récupération et ainsi que les types d'accumulateurs les plus courants, à la fabrication desquels on pourrait se limiter.

(19) Piles électriques sèches

La production de piles courantes rondes de 1,5 volt, qui constitue une large partie de la consommation, pourrait être entreprise car les importations actuelles (600 t.) ne peuvent manquer d'être rapidement accrues si l'on prolonge les tendances constatées depuis 1960

( + 14 % par an). En n'adoptant cependant qu'un taux annuel de croissance de 7 % pour tenir compte de certains facteurs de ralentissement de la demande, les besoins futurs en articles courants seraient de 1.500 t. en 1970 et de 2.100 t. en 1975. Les quantités de modèles fabricables localement paraissent être de l'ordre de 15 millions de piles vers 1970, ce qui correspond au seuil de production fixé par des impératifs d'ordre technique.

Les projets ont été étudiés dans deux hypothèses de capacité (600 et 1.200 t.), l'usine étant localisée au Gabon en raison de la présence sur place de bioxyde de manganèse. L'incidence du transport de ce produit étant faible, on aurait sans doute pu envisager une localisation intérieure mais les autorités de l'UDEAC auraient déjà attribué en principe une telle production à ce pays, bien que le marché principal de consommation se situe ailleurs.

La rentabilité du projet semble très bonne (26 % et 48 % suivant la capacité).

La valeur ajoutée serait d'une centaine de millions de F.CFA pour la capacité de 600 t. et de deux cents millions de F.CFA pour la capacité de 1.200 t. Les économies de devises s'élèveraient respectivement à 37 et 86 millions de F.CFA.

Toutefois, l'effet immédiat sur l'emploi sera faible car la fabrication de piles exige un personnel très qualifié qui devra initialement se recruter outre-mer pour une bonne part. On pourra compenser partiellement par une taxe unique de 10 % la moins-value résultant de la substitution aux importations.



SYNTHESE DES CALCULS ECONOMIQUES

Ref	Produits à fabriquer	Capacité annuelle (1)	Localisation	Investissements		Frais d'exploitation		Economie annuelle de devises		Nombre d'emplois créés	Investissement par emploi créé		Valeur ajoutée (2)		Rentabilité	
				millions CFA	milliers UC	millions CFA	milliers UC	millions CFA	milliers UC		millions CFA	milliers UC	millions CFA	milliers UC	Profit Investisse. %	Profit Ch.affaires %
1	Concentré de tomates	1.880 t	S-O Cameroun ou Tchad-Nord Cameroun ou R.C.A.	288,0	1.152	246,7	987	81,0	324	126	7,0	28	54,4	218	12	12
		1.880 t		345,5	1.382	287,2	1.149	56,0	224	126	8,3	33	12,7	051	négat.	négat.
		1.880 t		314,0	1.256	263,1	1.052	88,0	272	126	7,6	30	31,8	127	5	6
2	Jus de fruits concentré	550 t	Tchad	328,7	1.315	154,9	620	...	...	58	5,6	23	...	...	0	...
3	Malt (orge d'importation)	8.000 t	Douala	424,1	1.697	296,3	1.185	27,0	108	30	14,1	57	58,3	233	7	9
		12.000 t	Douala	551,4	2.206	438,0	1.752	48,0	192	33	16,7	67	78,5	314	9	10
	Malt (orge origine locale)	8.000 t	Douala	424,1	1.697	296,3	1.185	267,0	1.068	30	14,1	57	58,3	233	7	9
		12.000 t	Douala	551,4	2.206	438,0	1.752	408,0	1.632	33	16,7	67	78,5	314	9	10
4	Malt (orge origine locale)	3000t	Fort-Lamy	217,8	871	108,9	736	93,2	373	18	15,5	62	30,7	123	7	13
5	Sacs en papier	6,35 mio.	Libreville	177,4	710	243,2	972	94,1	377	24	7,4	30	77,8	311	35	21
6	Pneumatiques pour cycles	700 t	Bangui	555,1	2.220	224,1	896	106,9	428	122	4,5	18	187,2	749	28	41
		1.000 t	Bangui	582,8	2.331	280,1	1.120	152,7	611	164	3,5	14	254,4	1.018	38	44
7	Produits chimiques	-	Louffé	4.505,8	18.023	1.548,5	6.194	977,2	3.909	472	9,5	38	430,5	1.722	5	12
8	Engrais azotés	65.000 t	Douala	1.674,0	6.696	767,0	3.068	418,0	1.672	138	12,1	48	491,5	1.966	18	28
		125.000 t	Douala	2.642,0	10.568	1.329,0	5.316	867,0	3.468	188	14,0	56	1.023,7	4.095	27	35
9	Verre creux (bouteilles)	7.000 t	Douala ou Port-Gentil	411,2	1.645	207,3	829	110,0	440	154	2,6	11	87,3	349	6	10
		7.000 t		437,5	1.750	203,3	813	110,0	440	154	2,8	11	86,0	344	5	10
10	Ouvrages en céramique (carreaux muraux)	1.500 t	Yaoundé	230,0	920	104,8	419	46,5	186	89	2,8	10	72,9	292	10	17
		3.000 t	Yaoundé	290,0	1.160	153,0	612	115,6	462	128	2,2	9	168,5	674	35	40
11	Tuyaux en amiante-ciment	700 t	Tchad	142,4	570	41,5	166	9,0	36	18	7,9	32	32,1	128	15	34
12	Fers à béton, profilés (acier d'importation)	20.000 t	Douala	1.688,1	6.752	911,9	3.648	5,1	20	253	6,6	27	191,3	765	2	3
		35.000 t	Douala	2.076,9	8.308	1.409,8	5.639	85,0	340	330	6,2	25	431,2	1.725	11	14
		35.000 t	Douala	3.126,4	12.506	1.416,2	5.665	349,7	1.399	452	6,9	28	516,1	2.065	7	14
13	Cables en acier	1.500 t	Libreville	259,0	1.036	143,5	574	140,3	562	64	4,0	16	127,7	51	37	40
		2.500 t	Libreville	405,6	1.623	227,0	908	239,9	960	107	3,7	15	219,0	87	43	43
14	Boulons	100 t	Pointe-Noire	43,5	174	15,9	64	20,3	81	32	1,3	5	18,7	7	32	47
15	Articles d'huissierie et de quincaillerie	650 t	Bangui ou Pointe-Noire	229,0	916	146,1	585	72,0	288	116	1,9	8	121,4	48	33	34
		650 t		212,0	848	146,0	584	71,0	284	116	1,8	7	133,3	53	37	35
16	Bottes à conserves	23 Mio u.	Douala	183,0	732	190,2	761	58,0	232	88	2,0	8	59,5	238	9	8
17	Beuchons couronnés	220 Mio u.	Douala	80,1	240	94,0	278	20,5	82	32	1,8	8	22,4	90	8	5
		330 Mio u.	Douala	70,7	283	135,5	542	34,2	137	51	1,3	6	35,9	144	17	8
18	Accus pour automobiles	50.000.u.	Pointe-Noire	134,7	539	127,4	510	100,0	400	70	1,9	8	111,0	444	61	39
19	Piles électriques sèches	600 t	Libreville	188,1	752	140,7	563	37,0	148	62	3,0	12	92,9	372	26	25
		1.200 t	Libreville	286,6	1.146	241,1	965	86,0	344	94	3,0	12	195,8	783	48	36

(1) unité : t = Tonne; u = unité

Signe conventionnel : ... renseignements non parvenus; - estimation impossible

(2) valeur ajoutée = notion classique de rémunération des facteurs de production utilisés par l'entreprise (salaires, profits, intérêts et loyers payés, etc)

### III. LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

#### A. Le cadre général

a) L'expansion industrielle s'est concentrée en deux pôles : le Katanga et la région du Bas-Congo-Kinshasa.

Au Katanga, l'impulsion est venue de la nécessité de traiter sur place les produits de la zone minière qui devaient être ensuite transportés sur plus de deux mille kilomètres vers les ports d'exportation. L'industrie métallurgique motrice a engendré ensuite des activités complémentaires, en amont (barrages, industrie chimique, ateliers de réparation, cimenteries et charbonnages) et en aval (demi-produits du cuivre). Un réseau de transport assez dense a été constitué. Une industrie secondaire a été créée au fur et à mesure que le pouvoir d'achat des populations le justifiait.

Un autre pôle de croissance s'est développé dans la région de Kinshasa et du Bas-Congo, dont la localisation s'explique par la jonction du rail Matadi-Kinshasa, principale voie d'accès du Congo, et l'éventail des voies navigables. L'entreposage des marchandises et des produits à ce point de rupture de charge est à l'origine d'une importante expansion industrielle.

Le régime dit "de la porte ouverte" imposé au gouvernement colonial par les traités internationaux et prohibant l'établissement des tarifs douaniers préférentiels, a accéléré l'expansion de l'industrie manufacturière. En effet, la Belgique subissant sur le marché de sa colonie une concurrence sévère des produits étrangers, n'a pu y faire échec qu'en créant au Congo une industrie nationale qui, elle, pouvait bénéficier d'une protection douanière.

Après la seconde guerre mondiale, une politique de décentralisation industrielle a été amorcée au profit de régions de l'intérieur. Cette dispersion s'appliquait, en dehors de quelques exceptions, aux produits les plus sensibles à l'incidence des coûts de transport.

Au jour de l'indépendance, ces centres industriels secondaires n'étaient qu'embryonnaires et leur développement ne s'est plus poursuivi.

Le développement des deux pôles industriels du Bas-Congo et du Haut-Katanga a créé dans l'économie congolaise un grave déséquilibre régional. En gros, les anciennes provinces de Kinshasa et du Katanga, qui ne groupent qu'un peu plus du tiers de la population congolaise, ont vu se développer à l'intérieur de leurs frontières les trois-quarts des activités économiques les plus élaborées et orientées principalement vers le marché intérieur, les huit-dixièmes de la production manufacturière, les trois-quarts de l'activité minière. Des statistiques en matière de commerce, de transport et de répartition de la population européenne sont tout aussi éloquents à ce point de vue.

Le caractère spécifique du développement dans les diverses régions du Congo a introduit entre le Nord et le Sud des relations économiques de type dissymétrique. L'activité des régions septentrionales est orientée uniquement vers l'exportation et leur dépendance à l'égard du Sud, notamment la région de Kinshasa, s'affirme sur les plans géographique et économique. Ce déséquilibre au profit de la région de Kinshasa s'est encore aggravé en ces dernières années jusqu'à mettre en branle un puissant courant migratoire en direction de la capitale. Les inconvénients du surpeuplement et du développement anarchique de l'agglomération de Kinshasa sont évidents. Dans les circonstances actuelles, ce phénomène migratoire est devenu cumulatif et risque de devenir irréversible : depuis l'indépendance, la majeure partie des investissements industriels nouveaux ont choisi Kinshasa comme lieu d'implantation et l'attirance de la capitale sur les populations rurales ne cesse de se renforcer, vidant progressivement les campagnes. Or, les particularismes locaux toujours vivaces supportent difficilement les inégalités trop flagrantes du développement et l'état de dépendance dans lequel végètent les régions septentrionales et orientales. Cette situation a sans doute fourni un terrain propice aux rebellions rurales et il n'y a d'autre moyen de lui faire échec qu'en attaquant le mal à la racine, c'est-à-dire par la mise en oeuvre d'une politique de croissance plus équilibrée. En d'autres mots, il

conviendrait de concevoir et d'appliquer une politique de délocalisation du développement et notamment, du développement industriel, afin de limiter l'hypertrophie de Kinshasa et de pallier les tendances centrifuges.

A ce propos, il n'est pas inutile de signaler que l'installation d'une sidérurgie à Kinshasa dans le cadre de la réalisation du projet à Inga risquerait d'aggraver sensiblement et peut-être de manière irréversible, l'hypertrophie relative de cette agglomération et les déséquilibres soulignés ci-dessus, notamment dans l'allocation des capitaux publics.

b) Dans cette perspective orientée sur la revitalisation des régions défavorisées, la création à Kisangani d'un nouveau pôle de croissance, comprenant une série d'entreprises industrielles rentables, semble être une mesure prioritaire, susceptible à son tour, par induction, d'entraîner la relance de l'économie agricole dans les régions du Nord et de l'Est.

La localisation de Kisangani, point de rupture de charge obligé au terme d'un bief fluvial excellent et à bas frets de 1.700 km, offre des avantages considérables du point de vue des transports, cette ville constituant au Congo, voire dans toute l'Afrique, le point le plus éloigné des côtes qui soit accessible au moindre coût de transport. Inversément, les entreprises qui y seraient implantées disposeraient d'une aire de marché extrêmement vaste. L'achèvement de la route reliant Kisangani à Bukavu et le remplacement du projet de prolongement ferroviaire Aketi-Bumba par deux routes reliant Kisangani à Buta et à Isiro accroîtraient les possibilités de rayonnement que les voies de transport actuelles donnent déjà à Kisangani.

Le nouveau pôle industriel des régions orientales devrait avoir une vocation nationale. Outre les entreprises qui s'y installeront en fonction des seuls débouchés du Nord et de l'Est, il importe surtout qu'y soient installées des entreprises à caractère interrégional, dépendant du reste du pays, tant pour leurs débouchés que pour leurs

approvisionnement. C'est à cette condition seulement que le pôle remplira véritablement un rôle d'intégration, dans le domaine économique d'abord, sur le plan politique ensuite.

Les produits agricoles de la Province Orientale et du Kivu peuvent contribuer de façon déterminante à l'épanouissement industriel de Kisangani par où ils transitent et où la plupart d'entre eux peuvent faire l'objet d'une transformation. Le coton des Uélés et le caoutchouc produit dans le sud de la Province Orientale ont un rôle particulièrement important à cet égard.

c) La localisation d'une partie des activités industrielles projetées au sein d'un troisième pôle industriel à créer à Kisangani, rencontrera évidemment des difficultés considérables. Les experts ne se dissimulent pas les objections importantes d'ordre économique et politique que leur conception prospective et programmatique du développement industriel peut soulever.

Les capitaux privés notamment ne se dirigeront pas spontanément vers les nouvelles localisations, car ils doivent compter pendant un temps déterminé avec un prix de revient supérieur au coût marginal de la production dans les extensions industrielles aux lieux d'implantation actuels. Pour favoriser le pôle de Kisangani, il incombera aux pouvoirs publics, non seulement d'entreprendre des travaux d'infrastructure ainsi que des actions d'encadrement rural et de relance agricole dans la région d'implantation nouvelle, mais aussi de prendre une série de mesures propres à inciter le capital privé à s'orienter vers le nouveau pôle industriel.

En outre, l'insécurité chronique qui règne dans les régions orientales et la concentration politique et administrative à Kinshasa qui fait rechercher cette localisation par les industriels soucieux de leurs contacts avec les instances gouvernementales et administratives, constituent également de sérieux obstacles qui relèvent de la décision politique et de l'organisation administrative.

## B. Les propositions des experts

### 1) Les perspectives globales

Le Congo a été étudié principalement en tant qu'entité. Cependant, s'agissant de la région orientale du Kivu, il a également été examiné en tant que partie du marché multinational des Grands Lacs, avec le Rwanda et le Burundi. En revanche, aucune liaison de marché n'a été retenue entre le Congo et l'UDEAC. On notera à cet égard qu'il existe au Congo un projet de complexe chimique à implanter dans le Bas-Congo, en relation avec l'aménagement du barrage d'Inga. Ce complexe serait contraint d'écouler une partie de sa production sur le marché voisin, en particulier en UDEAC. Or, un projet similaire existe dans cette zone, dont une partie des produits serait écoulée au Congo-Kinshasa. Il y a donc là matière à une coordination pluri-nationale qui est du ressort des gouvernements intéressés.

Les 15 projets dont il sera question ci-dessous concernent le seul marché du Congo. Leur sélection s'est faite à partir de la liste commune établie pour l'ensemble des EAMA, selon la méthodologie décrite dans la première partie.

Les propositions de réalisations industrielles nouvelles sont réparties entre deux localisations. Celle de Kinshasa, au sein d'un pôle industriel déjà actif, a été choisie dans tous les cas où l'imposaient la proximité de certains facteurs de production déjà produits ou en voie de l'être dans le Bas-Congo, ainsi que la proximité du port de Matadi. La localisation de Kisangani vise à mieux structurer, sur le plan spatial, l'économie congolaise tout en créant un noyau de développement dans des régions jusqu'ici défavorisées.

Les investissements proposés pour la totalité des projets atteindraient, suivant les capacités prévues, au minimum 2,5 milliards de F.B. et au maximum 3,6 milliards de F.B. A Kinshasa, les investissements iraient de 650 à 875 millions de F.B. et à Kisangani, de 1.840 à 2.720 millions de F.B.

./.

La valeur ajoutée localement pourrait atteindre (en millions F.B.)

	<u>minimum</u>	<u>maximum</u>
à Kinshasa	224	355
à Kisangani	643	1.081
Total	867	1.436

Le nombre d'emplois créés atteindrait :

	<u>minimum</u>	<u>maximum</u>
à Kinshasa	578	842
à Kisangani	3.004	4.724
Total	3.582	5.566

L'économie congolaise bénéficierait d'économies en devises pour un montant compris entre 737 et 1.320 millions de F.B.

Si les raisons d'ordre économique ou politique ne permettaient pas d'adopter les propositions de délocalisation vers Kisangani, il va de soi que la plupart des projets industriels, dont l'implantation a été proposée à Kisangani, ne disconviendraient pas pour Kinshasa : les entreprises dont la viabilité a été établie pour Kisangani, auraient toutes les chances d'être au moins aussi rentables à Kinshasa, où elles bénéficieraient en outre d'un important réseau d'économies externes.

## 2) Les 15 produits retenus

### (1) Conserves de poisson

Ce dossier reprend un projet de conditionnement et de transformation du poisson que la société Pemarco envisage de réaliser à Banana. Il s'agit d'une usine de grande dimension pouvant traiter 10.000 t. de poisson de surface par an et produisant, outre 1.390 t. de poisson frais, 3.900 t. de conserves, 200 t. de farines et 50 t. d'huile.

Ce projet contribue à diversifier la production alimentaire et à combler la carence grave en protéines dans l'alimentation des congolais. Il apporterait une valeur ajoutée de 85 millions de F.B., procurerait une économie annuelle en devises de quelque 90 millions de F.B. et emploierait une centaine de salariés.

L'approvisionnement de la conserverie de poisson auprès du producteur actuel d'emballages métalliques à Kinshasa permettrait à celui-ci de doubler sa production, ce qui ne manquera pas de réagir favorablement sur les conditions de prix faites aux autres utilisateurs des boîtes à conserves.

## (2) Tissus de coton

Les entreprises installées actuellement au Congo disposent d'une capacité totale de 70 millions de m<sup>2</sup> qui sera bientôt portée à 85 millions de m<sup>2</sup>. Les projections de la demande permettent d'estimer le marché de 1975 à 120 ou 130 millions de m<sup>2</sup>. Il resterait donc apparemment d'importants débouchés libres pour une production locale plus large.

Cependant, la structure actuelle de la demande suppose que 15 % environ des cotonnades, faites de fil plus fin et impossibles à fabriquer avec du coton local, proviennent de l'importation. L'évolution des goûts tendra sans doute à accroître ce pourcentage. Si l'on pouvait, par une protection appropriée, réserver à la production nationale une part à peu près constante de la consommation du pays, il serait possible d'envisager l'installation d'une nouvelle unité.

Le programme de production de l'entreprise envisagée devrait comporter des qualités de tissus aussi proches que possible des importations actuellement non-substituables (surtout des imprimés du genre wax). Moyennant ces deux conditions, les débouchés offerts à une nouvelle production locale s'élèveraient à 25 millions de m<sup>2</sup> en 1975.

Le site de Kisangani offre une vaste zone d'écoulement capable d'absorber près de 25 millions de m<sup>2</sup> de tissus de coton, où aucun producteur ne s'est encore établi.

Une usine intégrée (filature, tissage et impression) d'une capacité de 25 millions de m<sup>2</sup> par an pourrait compter sur une rentabilité brute de 27 %, ce qui donnerait, en tenant compte de 16 % de charges financières et fiscales, un profit net confortable (11 %) permet-



tant de l'affecter partiellement à rentabiliser l'usine de couvertures également prévue à Kisangani et dont le taux de profit est faible mais l'intérêt social élevé.

La justification la plus importante du projet est cependant son intérêt pour la collectivité : 511 millions de F.B. de valeur ajoutée, 570 millions de F.B. d'économies de devises, 2.137 emplois. D'autre part, le rôle de l'entreprise dans la relance de l'économie cotonnière des Uélés et, de façon plus générale, dans la réanimation de l'hinterland de Kisangani, est essentiel. Mais c'est aussi cet aspect du problème qui comporte le plus d'incertitudes - pour l'approvisionnement de l'usine - et qui suppose toute une série de mesures d'accompagnement sur le plan agricole.

### (3) Articles de bonneterie

Faute de données statistiques précises, il a été supposé que la demande serait en 1975 de l'ordre de 1.850 t. en tenant compte de l'influence conjuguée de l'expansion démographique et de l'urbanisation. L'industrie congolaise de la bonneterie compte six usines pouvant produire 1.100 t. d'articles divers. En tenant compte que 60 % des importations sont constitués d'articles que la production locale ne peut envisager de fabriquer elle-même, les débouchés libres seraient de 450 t.

Une entreprise de cette capacité, installée à Kisangani, contribuerait au succès de ce pôle industriel et disposerait d'un marché régional important.

L'intérêt social du projet est considérable. La valeur ajoutée serait de 54 millions de F.B. par an, les économies en devises de 47 millions de F.B. - ce qui permettrait de récupérer en moins d'un an la part de l'investissement fait en devises - et le nombre d'emplois assez élevé (249 unités) par rapport à l'investissement.

Au plan de la rentabilité privée, le profit brut serait de 26 %, ce qui permettrait sans doute des abaissements de prix susceptibles d'accroître la compétitivité de l'entreprise ou d'élargir son marché.

(4) Couvertures de coton

Pour une demande estimée à 4,85 millions de couvertures en 1975, la capacité de production locale (y compris les extensions en cours et un projet certain au Rwanda) atteint 3,85 millions de couvertures. Il reste donc des débouchés libres pour environ 1 million de couvertures.

Le projet serait localisé à Kisangani, en liaison avec l'économie cotonnière de la région et avec les autres implantations textiles dans cette ville.

L'insertion du projet dans un programme général de relance agricole et de création d'un pôle industriel nouveau lui donne un intérêt tout particulier. La valeur ajoutée locale serait de 50 millions de F.B., l'économie en devises atteindrait 51 millions de F.B. par an et l'usine donnerait de l'emploi à 238 personnes.

Par contre, la rentabilité privée est très faible (3 %). Il faudrait donc que les interactions propres au fonctionnement d'un pôle industriel dégagent peu à peu des économies externes telles que la rentabilité de l'entreprise se trouve considérablement améliorée au bout d'un certain temps. Le profit net élevé dégagé par la fabrication des tissus de coton pourrait notamment servir à rentabiliser l'usine de couvertures.

(5) Papier et carton

Les importations actuelles de pâtes à papier sont peu importantes, celles de papier et cartons bruts ou transformés sont appréciables (24.000 t. en 1959, 13.000 t. en 1965) mais les besoins sont supérieurs à ce dernier chiffre, les importations étant actuellement comprimées par la réglementation des échanges extérieurs. Les prévisions pour 1975 varient de 41.500 t. à 55.200 t.

Au moins la moitié de la consommation de papiers et cartons pourrait être produite localement. Les experts ont dès lors envisagé une unité de transformation de 12.000 t. conçue pour porter sa capacité jusqu'à 20.000 t. en 1975. Cette entreprise devrait être établie dans la région du Bas-Congo, si possible à proximité d'une exploitation forestière.

L'examen du problème montre que l'implantation d'une industrie papetière au Congo passe par une séquence obligée. Il importe de développer d'abord les industries de transformation du papier et du carton, L'installation d'une usine papetière pourra être envisagée lorsque la consommation de papier aura atteint un niveau suffisant. Dans une première phase, cette usine pourra utiliser des pâtes importées mais elle devra utiliser ultérieurement un mélange de pâtes importées et de pâtes locales lorsque le marché sera assez vaste pour produire ces dernières au Congo dans des conditions économiques.

L'installation d'une usine de pâtes à papier est subordonnée à la possibilité de mettre en exploitation des superficies suffisantes de peuplements forestiers homogènes de bois qui se prêtent à la transformation en pâte à papier.

Le projet de transformation des papiers en cartons constitue donc une étape nécessaire dans la constitution d'une papeterie intégrée verticalement. C'est à ce titre qu'il est justifié, en dépit d'une faible rentabilité brute (9 % pour la capacité de 20.000 t.). Par contre, l'apport de 86 millions de F.B. de valeur ajoutée dans l'économie congolaise est appréciable. Les économies en devises s'élèveraient à 44 millions de F.B. L'entreprise emploierait 114 à 151 salariés.

#### (6) Pneumatiques pour autos et camions

En 1957-59, les importations moyennes de pneus s'élevaient à 177.000 unités par an (non compris les pneus équipant les véhicules importés). Les prévisions établies permettent de chiffrer le marché de 1975 à 200.000 unités par an.

On pourrait envisager un programme de production basé sur les vingt spécifications de pneumatiques qui représentent globalement 80 % de la consommation du pays. Ces débouchés représenteraient 160.000 pneus par an.

Une usine établie à Kisangani se trouverait à proximité des plantations d'hévéas qui l'approvisionnent en caoutchouc naturel.

Elle pourrait aussi compter sur les commandes de l'usine de montage de camions-bus dont l'implantation est également recommandée dans cette localité.

Avec une capacité de production théorique de 670 pneus et 670 chambres à air par jour de travail à trois équipes - ce qui est faible à l'échelle des pays industrialisés -, l'entreprise aurait une faible rentabilité brute (7 %).

En revanche, la valeur ajoutée locale (85 millions de F.B.) et les économies de devises (48 millions de F.B.) seraient appréciables. L'emploi s'élèverait à 308 unités.

#### (7) Pneumatiques pour cycles et motocycles

Il a été estimé que la consommation de pneus s'élèverait en 1975 à 900.000 pièces et celle des chambres à air à 1.300.000 pièces par an.

Une entreprise de Kinshasa produit actuellement 350.000 pneus et 1.500.000 chambres à air.

La comparaison de la capacité existante avec les besoins prévus révèle des débouchés libres pour 550.000 pneus alors que la production locale actuelle serait en mesure de couvrir tous les besoins de chambres à air. Pour des raisons commerciales et techniques, la surcapacité de l'entreprise de Kinshasa ne devrait pas empêcher une nouvelle fabrique de pneus de produire également les chambres à air correspondantes.

Une usine installée à Kisangani trouverait à proximité immédiate, ses sources d'approvisionnement en caoutchouc naturel et d'amples débouchés. A elle seule, la manufacture de cycles dont la création est également proposée à Kisangani pourrait absorber 200.000 pneus et 200.000 chambres à air.

L'usine serait en mesure de produire les trois spécifications de pneus utilisées au Congo. L'investissement aurait une rentabilité de 12,5 % si la capacité est de 585.000 pneus avec chambre à air (500 t./an) et de 24 % si elle est de 1.170.000 pneus avec chambre à air (1.000 t./an). La valeur ajoutée locale serait de 55 millions de F.B. et le nombre d'emplois créés s'élèverait à 156 unités.

L'intérêt collectif du projet réside surtout dans les effets de liaison de cette usine avec le projet de fabrication de cycles et avec l'utilisation locale d'une partie du caoutchouc des plantations régionales.

#### (8) Tissus synthétiques

Pour l'ensemble des tissus synthétiques, le marché a été évalué à quelque 34 millions de m<sup>2</sup> en 1975. Il n'existe pas actuellement de production locale de tissus synthétiques mais certaines entreprises textiles de Kinshasa envisagent des réalisations prochaines d'une capacité de 2 millions de m<sup>2</sup> par an. Malgré l'extrême diversité des tissus synthétiques, une recherche approfondie permet de repérer trois grandes catégories qui représentent ensemble de 30 à 50 % du marché, et dont les débouchés potentiels de 1975 peuvent être évalués entre 10 et 16 millions de m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, une entreprise ayant une capacité de 16 millions de m<sup>2</sup> par an et nécessitant un investissement élevé (près de 400 millions de F.B.) pourrait être créée à Kisangani. L'entreprise ne bénéficierait malheureusement que d'une faible rentabilité brute (12 %).

Par contre, le projet est avantageux pour le développement du pôle industriel proposé à Kisangani. La valeur ajoutée locale serait de 97 millions de F.B. et les économies de devises, de 107 millions de F.B. L'entreprise emploierait 564 salariés.

(9) Produits détergents

Les besoins du Congo peuvent être estimés à 2.500 t. en 1975. Il n'y a pas encore de production locale dans ce secteur.

La localisation à Kinshasa de l'entreprise projetée lui donnerait un accès aisé aux sous-produits de la raffinerie de pétrole de Moanda et, éventuellement, à ceux du complexe chimique qui se créerait dans le Bas-Congo, dans le cadre des projets liés à la mise en valeur du barrage d'Inga.

Une usine de 3.000 t. tournant à pleine capacité aurait une excellente rentabilité brute (45 %), ce qui permettrait d'abaisser éventuellement le prix de vente ex-usine de la production pour améliorer la compétitivité du produit ou pour élargir le marché.

La valeur ajoutée locale serait de 40 à 52 millions de F.B. L'économie annuelle en devises serait de 20,5 millions de F.B. permettant de récupérer en deux ans la partie de l'investissement fait en devises. L'emploi prévu serait faible (49 personnes).

(10) Meubles métalliques

Le volume des débouchés potentiels sur lequel pourrait compter une production locale nouvelle qui viendrait s'ajouter aux trois usines existantes a été évalué à 1.700 t. en 1975.

Le site d'implantation du projet devrait être Kisangani. L'accroissement de la demande dans les années à venir proviendra en effet surtout d'entreprises de l'intérieur qui devront se rééquiper, la protection naturelle de la distance favorisant Kisangani.

Les caractéristiques économiques générales du projet sont particulièrement bien adaptées aux problèmes spécifiques de la région de Kisangani. La valeur ajoutée locale serait de 54 millions de F.B., et les économies en devises, de 34 millions de F.B., ce qui permettrait de récupérer en un peu plus d'un an la part de l'investissement fait en devises. La création d'emplois serait importante (264 unités), surtout par comparaison aux investissements réalisés.

Le taux brut de rentabilité est très élevé (60 %), ce qui permettrait sans doute des abaissements de prix de vente pour soutenir efficacement la concurrence des produits importés.

(11) Atelier central

L'objectif de ce projet est de concourir à une division du travail aussi poussée que possible à l'intérieur du noyau industriel projeté à Kisangani. La création d'un atelier central de réparation et d'entretien des équipements dispenserait les diverses entreprises du pôle d'affecter d'importantes ressources à l'installation de leurs propres ateliers.

La rentabilité privée de cette entreprise est incertaine. Mais il faut apprécier ce type d'investissement au plan du rendement social, en tant que facteur d'intégration et catalyseur d'économies externes au sein d'un réseau industriel et non au plan de la rentabilité privée. Sur ce plan, la rentabilité est assurée dès que le prix de revient des pièces fabriquées localement reste inférieur au prix des produits étrangers, augmenté du coût de transport et surtout du coût d'immobilisation du matériel pendant sa période de chômage.

(12) Lampes électriques

Les besoins pourraient atteindre 3,7 millions d'unités par an vers 1975. Ces débouchés ne se heurtent à aucune production locale ni au Congo, ni dans les pays voisins et toute la gamme des spécifications pourrait être produite par l'entreprise projetée.

Kinshasa semble être le lieu d'implantation qui convient le mieux en raison de la proximité des principaux marchés d'écoulement et du coût relativement faible des transports des matières premières qui doivent toutes être importées.

Le projet ne serait rentable que si l'entreprise avait une capacité de 4,7 millions de lampes par an et pouvait l'utiliser pleinement, ce qui suppose qu'un peu plus d'un million de lampes soient écoulées sur les marchés d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest.

(13) Wagons de marchandises

Une estimation prudente des débouchés futurs s'élève à 530 wagons par an, production qui pourrait se substituer aux importations qui couvrent jusqu'à présent la totalité des besoins.

Le site d'implantation choisi serait Kinshasa, de façon à réduire les coûts de transport des matières premières dont la majeure partie est importée, et à situer favorablement l'entreprise dans l'hypothèse où une sidérurgie nationale serait créée dans le Bas-Congo. L'écoulement des wagons ne pose également aucun problème à partir de Kinshasa.

On envisage une unité capable de monter sur place les wagons dont un grand nombre de pièces seront fabriquées dans la fonderie, la forge et l'atelier mécanique annexés aux ateliers principaux.

Ce projet présente des caractéristiques économiques intéressantes. Sur le plan de la rentabilité privée, une capacité de 500 wagons offre un taux de profit brut de 53 %.

Sur le plan de la collectivité, l'intérêt du projet serait aussi satisfaisant. La valeur ajoutée locale serait de 114 millions de F.B., les économies en devises de 161 millions de F.B. - ce qui permettrait de récupérer la partie de l'investissement fait en devises en moins d'un an - et le nombre d'emplois créés de 474 unités. Enfin, le faible seuil à partir duquel la rentabilité de l'entreprise est assurée, la rendrait assez peu vulnérable aux fluctuations conjoncturelles des commandes.



(14) Montage de camions et d'autobus

Le Congo importait en moyenne 4.200 camions par an de 1953 à 1959. En supposant que le parc, actuellement fortement diminué, retrouve son niveau antérieur (31.000 camions) d'ici cinq ans et que les importations croîtront ensuite jusqu'en 1975, les besoins annuels d'amortissement pourraient être évalués entre 4.900 et 6.600 véhicules par an.

Il existe déjà deux chaînes d'assemblage de camions, ne comportant cependant que les opérations élémentaires et n'ajoutant que peu de valeur sur place. Toutefois, de nouvelles installations de montage capables de produire 300 camions par an et incorporant 30 % de valeur ajoutée locale seront prochainement créées, constituant ainsi une première amorce de l'industrie automobile au Congo.

Compte tenu des spécifications de ce programme de production, l'entreprise envisagée par les experts pourrait s'assurer la moitié des débouchés qui restent libres (entre 4.600 et 6.300 camions par an).

En ce qui concerne les autobus, les prévisions pour 1975 considèrent que les besoins annuels en bus urbains et ruraux pourraient atteindre 300 unités.

Une usine de camions et d'autobus établie à Kisangani serait bien située pour desservir les marchés des Uélés, de la région des Lacs et du Katanga. Elle pourrait s'approvisionner sur place en pneus à l'usine de pneumatiques projetée.

Avec une capacité de 1.000 camions par an, la rentabilité de la chaîne de montage serait excellente (46 %). Ce taux exceptionnellement élevé permet d'assurer la rentabilité d'une chaîne de montage de 150 autobus par an, qui serait intégrée à l'entreprise.

La valeur ajoutée par la seule production des camions serait de 75 millions de F.B. par an, et le nombre d'emplois créés, de 157. Cependant, les économies en devises seraient faibles.

(15) Fabrication de pièces détachées et montage de cycles

On peut prévoir pour 1975 une demande de 190.000 vélos par an pour le seul Congo. Les possibilités d'exportation vers le Burundi et le Rwanda sont incertaines mais leur éventualité ajoute une marge de sécurité au projet.

Une usine de Kinshasa fournit déjà 96.000 cycles par an ; elle pourrait, à l'aide de faibles investissements additionnels, porter sa capacité à 120.000 cycles par an. Quelques petites entreprises de montage alimentent la demande à la marge.

Le projet dont l'installation est proposée à Kisangani pourrait compter au total sur des ventes qui oscillent entre 90.000 et 110.000 cycles par an. Dans ce chiffre sont compris la totalité des débouchés libres sur le marché congolais (70.000 cycles), des exportations vers le Burundi et le Rwanda à concurrence de la demande en 1959 (20.000 cycles) et si possible une certaine exportation vers d'autres marchés voisins.

L'usine fournirait une valeur ajoutée locale de 52 millions de F.B., procurerait au pays quelque 25 millions de F.B. d'économies de devises et créerait 421 emplois nouveaux. Le taux brut de rentabilité de l'investissement serait de 18 %.

SYNTHESE DES CALCULS ECONOMIQUES

Ref	Produits à fabriquer	Capacité annuelle	Localisation	Investissement		Frais d'exploitation		Economie annuelle de devises		Nombre d'emplois créés	Investissement par emploi créé		Valeur ajoutée locale (3)		Rentabilité	
				en MFB	en MUC	en MFB	en MUC	en MFB	en MUC		en MFB	en MUC	en MFB	en MUC	Profit Invest. %	Profit Ch.aff. %
1	Conserves de poisson	3.900 T (1)	Banana	55	1.100	75	1.500	89,7	1.794	90	1,63	33	85,3	1.706	40,5	22,8
2	Tissus de coton	12 Mio M2	Kisangani	623	12.460	188	3.760	264	5.280	1.192	0,52	10,4	242	4.840	19,5	39
		25 Mio M2		1.118	22.360	345	6.900	570	11.400	2.137	0,52	10,4	511	10.220	27	47
3	Articles de bonneterie	200 T	Kisangani	42	840	24	480	20	400	129	0,32	6,4	26,5	530	20	25
		400 T	Kisangani	77	1.540	44	880	46	92	249	0,31	6,2	54	1.080	26	31
4	Couvertures de coton	500.000	Kisangani	84	1.680	30	600	24	480	122	0,69	13,8	24	480	0	0
		1 million		153	3.060	55	1.100	51	1.020	238	0,64	12,8	50	1.000	3	8
5	Papier - Carton	12.000 T	Bas-Congo	354	7.080	140	2.800	20	400	114	3,10	62	49	990	4,5	10
		20.000 T		494	9.880	217	4.340	44	880	151	3,30	66	86	1.720	9	17
6	Pneumatiques pour autos et camions (2)	2.000 T	Kisangani	371	7.420	157	3.140	48	960	308	1,20	24	85	1.700	7	13
7	Pneumatiques pour cycles (2)	500 T	Kisangani	76	1.520	29	580	19,5	390	84	0,90	18	26,6	532	12,5	25
		1.000 T		118	2.360	50	100	42	840	156	0,71	14,2	55,4	110,8	24	36
8	Tissus synthétiques	16 Mio M2	Kisangani	372	7.440	366	7.320	107	2.140	564	0,66	13,2	97	1.940	12	11
		24 Mio M2		533	10.660	539	10.780	162	3.240	794	0,67	13,4	148	2.960	14	12
9	Produits détergents A	2.000 T	Kinshasa	39	780	27	540	13	260	41	0,95	19	36	720	34	34
		3.000 T		50	1.000	38	760	20,5	410	49	1	20	52	1.040	45	37
	Produits détergents B (a)	2.000 T	Kinshasa	39	780	27	540	5	100	41	0,95	19	28	560	9	11
		3.000 T		50	1.000	38	760	8,5	170	49	1	20	40	800	14	16
10	Meubles métalliques	1.300 T	Kisangani	58,5	1.170	58	1.180	34	680	264	0,25	5	51	1.020	76	43
11	Atelier central	-	Kisangani	20 à 25	400 à 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Lampes électriques	4.700.000	Kinshasa	39	780	25	500	8,2	164	44	0,89	17,8	7,61	152,2	8	12
		9.400.000		65	1.300	46	920	19,4	388	78	0,84	16,8	17,5	350	16	19
13	Matériel ferroviaire: wagons	250 wagons	Kinshasa	158	3.160	102	2.040	75	1.500	289	0,55	11,00	53,8	1.078	30	32
		500 wagons		212	4.240	187	3.740	161	3.220	474	0,45	9,00	114	2.280	53	50
14	Camions - Autobus	1.000	Kisangani	103	2.060	188	3.760	9	180	157	0,65	1,30	75	1.500	46	18
15	Bicyclettes	40.000	Kisangani	89	1.780	51	1.020	8	160	184	0,485	9,60	18	360	4	6
		100.000		162	3.240	115	2.300	23	460	421	0,386	7,60	52	1.040	18	20

(a) Si le prix de vente des produits est réduit de 25% par rapport à l'hypothèse A

(1) non compris 1.390 T de poisson frais, 200 T de farine, 50 T d'huile

(2) enveloppe et chambre à air

(3) valeur ajoutée locale = dépenses annuelles d'exploitation (y compris les matières premières locales) - 80 % du profit brut

MFB = millions francs belges

MUC = milliers unités de compte

Signe conventionnel : - = estimation impossible

#### IV. REGION DES LACS (KIVU-RWANDA-BURUNDI)

##### A. Le cadre général

L'aire géographique d'un programme d'industrialisation ne coïncide pas nécessairement avec celle des plans nationaux de développement lorsqu'il s'agit de petits pays comme le Rwanda et le Burundi, qui sont au surplus défavorisés par leur situation géographique et leur dotation en certains facteurs de production. Il faut renoncer dans ce cas à envisager un véritable programme d'industrialisation si, dès le départ, on n'est pas résolu à regarder au-delà des frontières nationales.

En dépit de la détérioration des relations de coopération entre ces deux pays, une étude qui se situe dans une perspective décennale est fondée de préjuger d'une collaboration future entre ces pays auxquels la géographie, l'histoire et l'économie donnent un visage commun et unique en Afrique. L'Est du Congo (1) qui présente de nombreuses analogies avec le Rwanda et le Burundi sur le plan géographique, démographique et économique, se trouve tout naturellement associé à cette entreprise d'industrialisation régionale au succès de laquelle l'apport de ses ressources et l'ouverture de son marché sont indispensables.

Une caractéristique essentielle du Burundi et du Rwanda est la densité exceptionnelle de leur population qui atteint respectivement 100 et 120 habitants au Km<sup>2</sup>, alors que les pays voisins qui les entourent ont des densités variant entre 10 et 30 habitants au Km<sup>2</sup>. Le taux d'accroissement de cette population est en outre parmi les plus élevés au monde (3% l'an, c'est-à-dire un doublement de la population en 23 ans).

L'équilibre entre la population et les moyens de subsistance agricoles et pastoraux est extrêmement précaire.

---

(1) Le Kivu est défini ici dans les frontières correspondant à celles de l'ancienne province, moins le district du Maniema.

On comprend que dans ces conditions l'économie de subsistance pèse lourdement dans le produit national des deux pays: 53% du P.I.B. en 1959, davantage sans doute aujourd'hui.

Le cloisonnement interrégional et l'isolement international sont d'autres freins pour le démarrage de l'économie monétaire. Situés à 1.200 Km du port maritime le plus proche, les deux pays ont leurs termes d'échange lourdement grevés par les coûts de transport : ceux-ci absorberaient encore à l'heure actuelle environ 20% de leurs maigres ressources en devises.

Le café constitue jusqu'à présent l'élément moteur de l'expansion monétaire qui dépend ainsi étroitement d'une monoculture particulièrement vulnérable et, de surcroît, écoulée presque exclusivement sur un seul marché, celui des Etats-Unis. Depuis l'indépendance, cette situation n'a pas été modifiée mais on assiste à une stagnation de la production de café, entrecoupée par des chutes importantes. Les autres productions d'exportation restent limitées.

L'exiguité du marché (4 et 5,4 dollars US par tête d'importations respectivement au Rwanda et au Burundi en 1964) explique que la substitution de productions industrielles nationales aux importations est restée limitée à quelques produits pondéreux ou dont la demande offre une grande élasticité par rapport au revenu et aux prix. Un embryon industriel s'est développé à Bujumbura.

De 1925 à 1960, dans le cadre de l'union économique qui unissait le Congo, le Rwanda et le Burundi, l'économie congolaise a exercé une sorte d'effet de domination sur les deux territoires sous tutelle. Les industries congolaises, bénéficiant d'une protection douanière et de tarifs de transport préférentiels, ont pu disposer à leur guise du marché des deux territoires voisins. Comme aucun facteur ne favorisait la localisation d'industries au Rwanda et au Burundi, l'intégration économique et monétaire a joué principalement au bénéfice des industries congolaises.

Dans le cadre des territoires sous tutelle que la puissance tutélaire a toujours considérés comme une entité dont la capitale commune était Bujumbura, c'est cette localité qui a bénéficié de façon privilégiée du développement industriel embryonnaire qui s'est réalisé dans les territoires.

L'indépendance des trois pays a mis fin à ce système. Et cet éclatement a entraîné des conséquences néfastes sur le plan économique: détérioration des termes d'échange du producteur rwandais dû à la hausse des coûts de transport (à cause de la reconversion, radicale depuis 1964, du commerce d'import-export vers l'Est); sous-utilisation des capacités de production électrique (Mururu) et industrielle (Bujumbura) et des installations de transport (port de Bujumbura).

Ces gaspillages sont regrettables, eu égard à la rareté des ressources en capital dans la région, et inutiles en raison de la possibilité de concilier l'interdépendance dans l'exploitation des ressources communes et notamment, dans les efforts vers l'industrialisation avec l'indépendance économique que les trois pays semblent rechercher. Il faut pour cela que l'interdépendance soit organisée de commun accord.

#### B. Principes d'une politique industrielle concertée.

Dans la région des Lacs, une politique d'industrialisation ne peut se concevoir qu'articulée sur les objectifs prioritaires de la politique de développement. Or, ces objectifs prioritaires sont agricoles (cultures vivrières et industrielles) et, par la nature même des choses les décisions concernant l'agriculture sont appelées à rester en tout état de cause du domaine de la souveraineté nationale.

Un développement basé exclusivement sur l'accroissement du produit agricole national resterait limité et serait surtout extrêmement lent. Il n'ouvrirait guère de perspectives pour l'industrialisation, les marchés nationaux étant trop exigus et les ressources locales trop

limitées. Chaque pays devrait dès lors limiter ses ambitions à réaliser l'équilibre population-subsistance, à atteindre le plafond d'exportations fixé entre autres par les coûts de transport et les contingentements internationaux, et à limiter son industrialisation à quelques projets, la plupart du temps marginaux et financés par l'aide internationale.

En revanche, l'industrialisation pourrait avoir un rôle moteur si elle était organisée à l'échelle régionale et intégrée en amont et en aval au développement agricole prioritaire pour en accélérer la réalisation et en maximiser les effets. La région d'industrialisation des Grands Lacs - où les besoins de produits intermédiaires pour l'agriculture sont importants, les possibilités de diversification des exportations agricoles transformées très grandes, les ressources naturelles relativement abondantes et le marché de consommation potentiel (10 millions d'habitants) important à l'échelle africaine et géographiquement très concentré, deviendrait ainsi le cadre complémentaire des actions nationales de développement.

La configuration géographique de la région et la localisation des ressources naturelles semblent se prêter particulièrement à une coordination des politiques économiques et des investissements. Les villes de Bujumbura, Kigali, Goma et Bukavu encadrent un périmètre qui pourrait devenir la base d'une région-pôle à quatre points d'appui.

En effet, une population de quelque cinq millions d'habitants se trouve concentrée dans ce périmètre et la population urbaine des quatre villes atteint 100.000 personnes, ce qui constitue une concentration remarquable dans cette région caractérisée par la prédominance de l'économie rurale, et un facteur important pour le démarrage industriel.

Au point de vue des transports, la région-pôle proposée semble également favorisée par l'existence d'axes routiers de bonne qualité ou modernisables et d'une infrastructure aérienne largement suffisante ainsi que par la liaison de chacun des quatre points d'appui de la région-pôle à l'un ou l'autre axe de transport international orienté vers

d'autres centres de développement d'Afrique centrale ou vers les ports de la côte occidentale ou orientale.

Enfin, au point de vue des ressources naturelles à valoriser, le périmètre se trouve axé du nord au sud sur une "chaîne" de facteurs énergétiques et de matières premières industrielles ou agricoles. La localisation de ces ressources coïncide avec les frontières communes aux trois pays : le lac Kivu, la rivière Ruzizi, la plaine alluvionnaire de la Ruzizi et le lac Tanganyika.

Les vastes réserves de gaz méthane du lac Kivu et les ressources hydro-électriques considérables de la Ruzizi, complétées par quelques autres sites, sont un grand atout pour l'industrialisation de la région. La localisation des plus importantes de ces ressources sur les frontières mêmes des trois pays en fait un puissant facteur d'intégration. La coopération s'impose donc d'emblée dans un des secteurs qui influencent le plus les conditions de l'industrialisation.

En ce qui concerne les ressources agricoles, la production vivrière, destinée essentiellement à assurer l'alimentation de base, resterait normalement dans le domaine exclusif de la compétence nationale. Par contre, les cultures industrielles ou d'exportation devraient faire l'objet d'une coopération entre les pays, qui serait variable selon les types de cultures : café, thé, coton, tabac, pyrèthre, plantes à parfums, orge. Cette coopération pourrait concerner l'usinage qui gagnerait dans certains cas à être concentré dans une seule unité avec approvisionnement pluri-national, les mesures d'accompagnement en amont (recherche agronomique) et en aval (commercialisation) de la production d'exportation, voire même une répartition internationale des cultures et des industries agricoles.

Dans cette optique, une coopération active pour la mise en valeur de la plaine de la Ruzizi serait particulièrement importante. Cette plaine de 249.000 ha pourrait être le centre privilégié d'une agriculture très



diversifiée - vivrière et industrielle - et à hauts rendements dont les premières actions de mise en valeur entreprises par l'administration coloniale ont prouvé la possibilité. Son influence serait décisive sur la transformation des mentalités paysannes. Les trois pays, sur le territoire desquels s'étend la plaine de la Ruzizi, sont également intéressés à la création de ce pôle d'agriculture moderne et leur coopération s'impose pour élaborer un plan de développement unique de la plaine. Ce plan est donc une des actions-clé à entreprendre en commun par les trois pays pour intégrer une vaste zone d'agriculture intensive moderne dans la région-pôle dont elle serait d'ailleurs un des facteurs prépondérants de croissance.

Les ressources de l'élevage et de la pêche pourraient également faire l'objet d'une répartition entre projets de développement nationaux et internationaux.

Les ressources touristiques, enfin, pourraient offrir progressivement des possibilités immenses. Jusqu'ici la région des Lacs était restée fort à l'écart des grands courants du tourisme international mais, à l'heure du tourisme de masse, il n'est pas utopique de penser que d'ici une dizaine d'années, elle pourrait être intégrée dans tout pèlerinage vers l'Afrique Centrale. Les trois pays ont tout intérêt à coordonner leurs politiques touristiques qui pourraient bientôt procurer plus de devises que beaucoup de cultures d'exportation. Leur principale responsabilité sera à la fois de valoriser et de préserver les sites et de concevoir une structure d'accueil capable en même temps d'avoir les meilleurs effets sur la balance des paiements et de ne pas détourner les populations de l'objectif du développement.

L'industrialisation concertée de la région des Grands Lacs impliquerait, dans une perspective maximaliste, des accords de spécialisation entre tous les pays de la région, c'est-à-dire non seulement le Congo, le Rwanda et le Burundi, mais également la Tanzanie, voire l'Uganda et le Kenya qui sont les "arrières pays" de la région des Lacs. Une solution intermédiaire impliquerait une collaboration particulière entre les trois

pays associés à la CEE. Enfin, une solution minimale réduirait la collaboration aux seuls Etats du Rwanda et du Burundi.

Mais cette solution minimale - la seule hypothèse réaliste aux yeux de beaucoup - réduit les perspectives de développement à celles de l'agriculture vivrière et d'exportation des deux pays, seule base d'expansion du produit national. Elle ne permettrait qu'un très faible développement industriel, limité à quelques produits pondéreux ou à quelques produits de consommation dont la demande présente une forte élasticité par rapport aux revenus, et cela, moyennant une forte protection initiale. Le retard du Rwanda et du Burundi par rapport à leurs voisins s'accuserait probablement à la longue.

L'hypothèse intermédiaire - retenue par les experts - est celle qui présente le plus d'avantages pour l'intégration pluri-nationale et multi-sectorielle. La coopération entre le Rwanda, le Burundi et le Congo commande en effet, la mise en valeur des ressources naturelles communes aux trois pays, et permet d'envisager une spécialisation poussée des productions à l'avantage de tous les partenaires.

Pour l'utilisation du gaz méthane du lac Kivu et de l'énergie hydro-électrique de la Ruzizi, pour l'irrigation de la plaine de la Ruzizi et pour l'exploitation des ressources piscicoles du lac Tanganyika, le Rwanda et le Burundi ont besoin de l'accord et de la collaboration du Congo. Les débouchés qu'offrent les marchés urbains congolais aux produits agricoles et pastoraux sont également indispensables à ces deux pays. Enfin, la rentabilité et le développement de la plupart des industries de consommation sont conditionnés par l'accès au marché du Congo oriental.

Pour le Congo, le marché des deux pays voisins représente des débouchés complémentaires précieux voire indispensables, particulièrement dans l'hypothèse de la création d'un pôle industriel à Kisangani. Un vaste courant d'échanges pourrait ainsi être créé à moyen terme, entraînant à la fois l'augmentation des exportations industrielles congolaises

et assurant un débouché croissant aux industries naissantes de la région des Lacs. L'axe principal de ces échanges serait naturellement la nouvelle route Bukavu-Kisangani.

Une fois amorcée entre le Congo, le Rwanda et le Burundi, la coopération pourrait être complétée par des accords bilatéraux similaires avec la Tanzanie et surtout l'Uganda. Cette coopération avec les pays d'Afrique orientale pourrait viser au développement des régions frontières, à la création de la centrale de la Kagera et à l'amélioration des voies de transport vers Dar-es-Salam. Elle impliquerait surtout des échanges entre la future région-pôle des Lacs et la future région-pôle du Lac Victoria où un embryon industriel appréciable existe déjà et où de nombreux projets industriels sont en cours d'exécution ou sont envisagés. L'avance prise par cette dernière région pourrait mettre en péril tout l'effort d'industrialisation de la région des Lacs si des accords de spécialisation et de coopération n'étaient pas conclus à temps.

### C. Les propositions des experts

#### 1. Les perspectives globales

Vingt-quatre projets ont été retenus par les experts pour la région des Grands Lacs. Leur réalisation nécessiterait des investissements compris entre 1,8 et 2,5 milliards de F.B. suivant les capacités retenues et mettrait au travail entre 1.800 et 2.150 personnes. La valeur ajoutée localement atteindrait au minimum un milliard de F.B. et au maximum 1,3 milliard de F.B. Les économies de devises se monteraient annuellement entre 1,1 et 1,4 milliards de F.B.

De graves incertitudes pèsent sur l'ensemble de ce programme étant donné qu'il postule une coopération industrielle entre le Congo, le Rwanda et le Burundi.

Même dans le cadre régional élargi aux dimensions d'une zone naturelle particulièrement harmonieuse, le progrès ne sera ni aisé, ni rapide à réaliser.

Il ne faut pas se dissimuler que la réalisation d'un assez grand nombre des projets présentés par les experts reste soumise à des conditions préalables qui sont actuellement loin à être réunies. Ceci ne permet d'espérer la création de certaines industries que dans des délais relativement longs. De sérieuses incertitudes affectent de la sorte 14 des 24 projets (1). Ces 14 projets représentent 1,2 à 1,4 milliards de FB d'investissement, une valeur ajoutée de 620 à 820 millions de FB, des économies de devises pour 700 à 900 millions de FB et un nombre d'emplois qui varierait de 1.200 à 1.500 personnes.

Enfin, un certain nombre de projets sont interdépendants et leur réalisation suppose que des activités voient préalablement le jour en amont.

## 2. Les 21 produits retenus

### (1)(2)(3) Huile de palme et de palmiste

La demande locale de matières grasses alimentaires, fortement élastique à cause de la pénurie qui règne dans la région des Lacs, et les débouchés à l'exportation permettent d'évaluer le marché de 1975 à 15.000 t d'huile de palme. La demande de la savonnerie projetée s'élèverait à 2.050 t. d'huile de palmistes. La très faible production locale actuelle relève entièrement de méthodes artisanales et la totalité des besoins est donc libre pour les huileries projetées.

Celles-cidevraient être implantées à proximité immédiate des plantations de palmiers. Leur localisation définitive dépend encore des prospections pédologiques et hydrobiologiques qui doivent encore être menées pour repérer les blocs les plus propices à la culture mais il apparaît déjà que la zone de Rumonge-Kigwera présente des conditions d'irrigation permettant la création de 3.000 ha d'Elafs. Il faudrait cependant envisager la mise en culture de près de 5.000 ha.

---

(1) Surgélation de la viande, huileries, tanneries, fabrique de céramiques, conserverie de tomates, jus de fruits, confitures et poisson, usine d'aliments pour le bétail, fabrique de boîtes à conserves, savonnerie.

Il est proposé de créer trois usines, l'une d'une capacité de 3.000 t. d'huile de palme et 535 t. d'huile de palmistes, les deux autres d'une capacité de 5.200 t. d'huile de palme et 930 t. d'huile de palmistes.

Du point de vue du rendement social, il est indispensable que les fruits de palme soient produits en plantations modernes à gestion centralisée, pour minimiser le coût de l'encadrement européen, et à haute productivité, pour économiser les superficies. Des régies de palmeraies auront sans doute des frais de plantation assez élevés mais seront en mesure d'appliquer des méthodes rationnelles d'exploitation avec des résultats appréciables.

Les taux de rentabilité brute seraient de 11% pour l'usine de petite capacité et de 24% pour l'usine de capacité plus forte.

La valeur ajoutée locale par les trois huileries serait au total de 146 millions de F.B. Les économies en devises s'élèveraient à 153 millions de F.B. L'emploi totaliserait 426 travailleurs.

#### (4) Conserves de viande bovine

Le marché de la viande se caractérise tant au Congo qu'au Rwanda et au Burundi par une stagnation voire même une décroissance de l'offre. La demande, elle aussi, est très faible car le pouvoir d'achat des habitants est insuffisant pour permettre une consommation de viande de quelque importance.

Un projet de conserverie de viande bovine ne peut compter que sur une très faible fraction (1/40ème environ) de l'ensemble du marché de la viande, car les conserves ont un prix relativement élevé par rapport à la viande fraîche et celle-ci répond mieux au goût des consommateurs. Pour le Congo, compte tenu de la production locale déjà existante (300 t) et du niveau actuel des importations (1.235 t en 1963), on peut estimer que les débouchés potentiels pour le corned-beef ne dépassent guère actuellement 1.000 t. Les débouchés disponibles au Rwanda et au Burundi sont évidemment plus faibles encore, mais il est difficile de les estimer.

Une conserverie installée à Bujumbura pourrait produire 355 t de viande nette, cette production étant destinée surtout à être exportée vers Kinshasa et Lubumbashi.

Ce projet s'inscrit parmi ceux qu'inspire le souci de la valorisation des avantages comparatifs potentiels de la région des Grands Lacs. Il procurerait une valeur ajoutée locale (20 millions de FB) et des économies en devises (16 millions de FB) qui sont appréciables. L'usine occuperait 41 salariés.

La rentabilité brute de l'investissement serait de 16% moyennant un relèvement modéré des tarifs douaniers congolais qui permettrait de pratiquer provisoirement un prix de vente ex-usine relativement élevé. A plus long terme, la rentabilité économique du projet dépendra de l'amélioration du cheptel bovin de la région.

#### (5) Viande porcine surgelée

Les perspectives de consommation de viande de porc au Congo sont excellentes, les besoins pouvant atteindre entre 14.000 et 28.000 t en 1975. Les prévisions sont beaucoup moins favorables au Rwanda et au Burundi où la demande de viande porcine se trouve fortement restreinte par la faible importance des élevages et la qualité médiocre de la production.

L'entreprise de surgélation pourrait être annexée à l'abattoir de Bukavu, cette localisation se justifiant tant par la préoccupation d'associer directement le Congo à une activité qui trouvera ses principaux débouchés dans ce pays que par les facilités de transport de Bukavu vers Kisangani et Lubumbashi. L'entreprise serait approvisionnée à partir d'élevages modernes qu'il faudrait créer au sud Kivu et au Rwanda où les terres de culture manquent davantage encore qu'ailleurs. Elle aurait une capacité de 3.000 t de carcasses de porcs, ce qui correspond à peu près pour 1970-75 aux débouchés que cette production ne peut trouver que dans les centres industriels congolais. La réalisation du projet suppose donc une coopération économique inter-régionale entre le Congo, le Rwanda et le Burundi.

La rentabilité des investissements serait à peu près de 17%.

La valeur ajoutée locale produite par l'usine contribuerait de façon très appréciable à l'élargissement du marché des Grands Lacs (121 millions de FB dont 100 millions de FB de revenus distribués aux éleveurs de porcs). Les économies annuelles de devises s'élèveraient à 245 millions de FB. L'usine n'occuperait que 22 travailleurs.

#### (6) Conserve de tomates

La consommation de purée de tomates a triplé entre 1950 et 1960, et les perspectives de consommation, en tenant compte uniquement de l'accroissement de l'urbanisation et de l'expansion des revenus monétaires, sont de 1.800 t en 1970 et de 2.050 t en 1975 pour l'ensemble du Congo, du Rwanda et du Burundi. Il n'existe cependant de conserveries de tomates dans aucun de ces pays et la totalité de la consommation est assurée par des importations.

La nécessité de localiser l'usine à proximité des cultures industrielles oriente le choix vers la vallée de la Ruzizi, car cette zone alluvionnaire convient particulièrement bien à cette culture.

Il est évident que l'approvisionnement régulier de la conserverie doit être assuré au préalable. Des plantations s'étendant au minimum sur 225 ha de superficie cultivée seraient nécessaires pour fournir les 4.500 t de tomates nécessaires à une conserverie produisant 900 t de concentrés par an. Encore ces chiffres devraient-ils être progressivement doublés car une capacité de 1.800 t serait encore inférieure à la demande probable de 1975. Ce sont plutôt les contraintes de l'approvisionnement qui limitent initialement la taille de l'usine.

L'installation de la conserverie aurait des effets très importants dans le cadre de la mise en valeur du potentiel agricole de la plaine de la Ruzizi. Le projet procurerait directement 200 emplois et permettrait 59 millions de FB d'économies annuelles de devises. La valeur ajoutée locale serait appréciable (56 millions de FB).

La rentabilité de l'entreprise est influencée à la fois par le montant des investissements pris en considération - un assouplissement des critères fixés pour le fonds de roulement relèverait la rentabilité-, par le taux de la protection douanière octroyée et par le prix d'achat de boîtes de conserves. Ce dernier facteur joue un rôle particulièrement important et une diminution des prix de vente des emballages permettrait d'obtenir une rentabilité normale tout en ne requerrant qu'une protection douanière supplémentaire de 20% sur les taux appliqués actuellement aux importations de conserves de purée de tomates.

#### (7) Jus de fruits

La demande potentielle a été évaluée à 750.000 litres par an de jus d'oranges concentré à 1/6. Il y aurait moyen de substituer une production d'origine locale aux importations actuelles dans l'approvisionnement des limonaderies du Congo, du Burundi et du Rwanda.

Des plantations d'orangers à établir dans la plaine de la Ruzizi, dont les conditions climatiques et écologiques se prêtent bien à l'agriculture, déterminent la localisation de l'usine dans cette plaine. Le projet valoriserait ainsi l'agriculture intensive qui doit s'y créer et approvisionnerait toute l'industrie de la limonade des trois pays.

La rentabilité serait de l'ordre de 16% pour la capacité la plus importante (750.000 L/an).

La valeur ajoutée locale s'élèverait annuellement à 33 millions de FB. Les recettes nettes d'exportation vers le Congo atteindraient 32 millions de FB. Le nombre d'emplois créés serait de 72 unités.

#### (8) Confiture d'oranges

Les importations de confiture d'oranges atteignaient quelque 450 t en 1959 pour l'Union douanière Congo-Rwanda-Burundi. En tenant compte du fléchissement assez net de la consommation qui s'est manifesté depuis, mais en supposant l'introduction de discriminations à l'égard des importations de confitures d'autres fruits, on peut croire qu'une entreprise



d'une capacité de 600 t serait adaptée au marché prévisible pour 1975. L'usine devrait être implantée au Rwanda, à proximité des plantations en terrain montagneux.

La rentabilité du projet serait excellente (25 %), ce qui permettrait une diminution des prix de vente ex-usine de façon à élargir le marché, notamment en substituant dans la consommation totale la confiture d'oranges aux autres sortes de confitures.

La valeur ajoutée locale s'élèverait à 12 millions de FB, les économies en devises à 6 millions de FB et le nombre d'emplois créés à 26 unités.

#### (9) Conserves de poissons

La demande de conserves de poisson a connu une forte expansion entre 1953 et 1957, parallèlement à la hausse du revenu monétaire et à l'urbanisation accélérée des populations. En ne considérant que l'accroissement de la population mais sans augmentation des rations individuelles, la consommation totale du Congo, du Rwanda et du Burundi atteindrait 7.320 t en 1970 et 8.280 t en 1975. Compte tenu du projet PEMARCO à Banana (Bas-Congo) qui envisage une production de 3.900 t par an, il resterait un débouché libre de plus de 4.000 t.

Un projet localisé à Bujumbura, à proximité de la future usine d'emballages métalliques et des sources d'approvisionnement en poisson, ayant une capacité de 2.632 t par an, laisserait encore un débouché d'environ 1.750 t aux importations d'autres conserves de poisson.

Le complexe a été conçu pour traiter 5.265 t de poisson (ndagala) par an, produisant 2.632 t de conserves, 325 t de farine et 60,5 t d'huiles de poisson.

La rentabilité brute de l'usine serait de 31% ce qui est très élevé.

De même, les effets de l'investissement seraient très favorables pour la collectivité. La valeur ajoutée locale atteindrait quelque 63 millions de FB, ce qui donne un coefficient de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée au montant investi) de 113%, ce qui est un des taux les plus favorables qui aient été calculés pour un projet dans la région. Les économies en devises atteindraient 48 millions de FB, ce qui permettrait de récupérer l'investissement en devises en quelques mois. L'usine emploierait 62 travailleurs.

La conserverie de poisson constituerait ainsi un facteur précieux pour la création d'un embryon d'économie manufacturière dans la région des laos.

#### (10) Aliments pour le bétail

En dépit de l'importance numérique du cheptel au Rwanda et au Burundi, le marché des aliments pour bétail y est actuellement pratiquement inexistant, quelques importations se limitant à approvisionner les stations zootechniques de l'Etat. Il faut donc se faire une idée prospective des débouchés qui peuvent être envisagés pour 1975.

Les élevages porcins modernes, qui seraient créés pour approvisionner la future entreprise de surgélation, ne pourront trouver assez d'apports alimentaires pour l'engraissement des porcs dans les maigres cultures fourragères locales; ils devront acheter des aliments composés: il y aurait là un débouché de 15.000 t d'aliments composés. De même, l'élevage bovin devra se moderniser et accroître ses rendements, notamment en vue de fournir les quantités voulues de viande à la future conserverie de Bujumbura. Ce ne sera possible qu'en améliorant l'alimentation du bétail, par exemple en recourant aux compléments concentrés durant la période de finissage.

La localisation à Bujumbura permettrait à l'entreprise de trouver sur place de nombreux sous-produits industriels pouvant être utilisés comme matières premières (drèche de brasserie, tourteaux oléagineux...).

Avec une capacité de 15.000 t en travaillant à une équipe, qui peut aisément être doublée en travaillant à deux équipes, l'entreprise serait juste rentable (taux brut de 18% environ).

La valeur ajoutée locale atteindrait 56 millions de FB. Les économies en devises 57 millions de FB. L'usine occuperait 18 salariés.

La production d'aliments concentrés pour le bétail s'intègre, comme un complément nécessaire, à la réalisation des projets de conserverie et de surgélation de viande, tout en permettant la valorisation de nombreux sous-produits des industries de Bujumbura actuellement mal ou non utilisés.

La réalisation de ce projet constituerait une des conditions permises de la promotion d'un élevage rationnel et économique dans la région.

#### (11) Malt

La demande de malt prévue pour 1975 pour l'ensemble de la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi s'élèverait à 25.000 t dont 6.000 t pour la seule région des Lacs.

La qualité médiocre des orges actuellement produites par l'agriculture de la région des Lacs et la rareté des terres disponibles pour cette culture constituent deux limitations dont il faut tenir compte. Mais l'hypothèse d'une amélioration de l'orge produite sur place n'est nullement à exclure. En prenant comme point de départ trois volumes possibles de production d'orge locale (7.000, 10.000 et 12.500 t/an), trois hypothèses de capacité ont été calculées pour la malterie (8.000 employée à 70 et à 100% et 12.000 t/an).

Il existe à Bukavu une petite malterie d'une capacité de 2.000 t par an traitant des orges du Rwanda. La localisation est donc tout indiquée et le projet vise à augmenter la capacité de l'entreprise existante pour la porter à 8.000 t ou à 12.000 t de manière à envisager de meilleures conditions de rentabilité.

./.

Même avec une rentabilité faible (à 8 ou 13% suivant la capacité retenue et son utilisation), le projet mériterait d'être retenu surtout en vertu de ses effets d'entraînement considérables sur le secteur agricole pour la production d'orges de qualité. Les économies en devises (de 48 à 87 millions de FB) et la valeur ajoutée sont appréciables (de 47 à 84 millions de FB) .

(12)(13) Cuirs et peaux

Actuellement, en dehors d'une faible consommation de peaux de moutons et de chèvres par les cordonneries et l'artisanat locaux, la totalité des peaux commercialisées au Rwanda et au Burundi est destinée à l'exportation. La production des cuirs et peaux et leur commercialisation ne sont d'ailleurs pas en rapport avec l'importance numérique du cheptel qui est encore loin d'être utilisé de façon économique.

Il est cependant tout indiqué de concevoir l'implantation d'une tannerie dans la région des Lacs où existe un cheptel extrêmement important.

Pour chacune des trois capacités de production possibles (37.500, 75.000 et 150.000 peaux de bovins par an, plus 450.000 peaux de chèvres et de moutons dans tous les cas) - qui exigeront toutes un approvisionnement supérieur à celui qui existe pour l'instant - , les investissements requis varient très fortement suivant la nature du traitement des peaux de caprins.

L'avantage essentiel du projet est de permettre sur place une valorisation des cuirs et peaux exportés, ce qui accroît considérablement les recettes en devises.

La rentabilité brute de la tannerie des peaux de bovins varie de 10 à 40% suivant la capacité. La rentabilité de la tannerie de peaux de caprins est insuffisante, quelle que soit la nature du traitement des peaux.

La valeur ajoutée par les deux projets (cuirs et peaux) irait de 46 à 108 millions de FB. Il procureront de 58 à 120 millions de FB d'économies de devises. Le nombre d'emplois créés serait de 164 au minimum à 302 au maximum.

(14) Articles en plastique

Avec un marché de 10 millions d'habitants en 1970-75 et suivant des estimations forcément très aléatoires, la région des Grands Lacs pourrait absorber 1.600 t. de matière plastique, dont 10 % d'articles locaux produits par injection.

En dépit de la présence au Congo d'entreprises qui peuvent largement couvrir les besoins actuels du Congo, du Rwanda et du Burundi, l'implantation d'une petite usine dans la région des Grands Lacs se justifie en raison de l'incidence des coûts de transport sur le prix de ces produits relativement volumineux et généralement de faible valeur unitaire. Une production locale bon marché élargirait d'ailleurs le marché des plastiques dans la région des Grands Lacs.

Une entreprise d'une capacité de 130 t. par an, installée à Kigali, semble rentable (17%) mais avec une faible valeur ajoutée locale (3,3 millions de F.B.), peu d'économies de devises (3 millions de F.B.) et peu d'emplois créés (7 personnes). Lorsque la dimension du marché le permettra, l'installation d'une capacité de 530 t. porterait le taux de rentabilité à 24%, fournirait une valeur ajoutée appréciable (14 millions de F.B.) et procurerait des économies de devises qui ne seraient plus négligeables (8,5 millions de FB), le volume de l'emploi s'élevant alors à 14 personnes.

(15) Engrais azotés

Une extrapolation de l'accroissement de la consommation d'engrais azotés au Congo, au Rwanda et au Burundi au cours des années 1953-58, qui peuvent être considérées comme représentatives, permet de croire que les besoins s'élèveront à 9.000 t. d'azote en 1970 et à 18.000 t. en 1975 (1).

Le gaz méthane du lac Kivu, à propos duquel le Congo, le Rwanda et le Burundi ont conclu récemment un accord en vue de l'étude en commun de son extraction et de son emploi dans un complexe chimique, est une matière première de choix. Il devrait être utilisé à cette fin plutôt que comme source d'énergie, que les ressources hydro-électriques de la Ruzizi sont avantageusement à même de fournir. L'existence de débouchés potentiels

---

(1) le poids de l'azote est, en gros, 4 fois moins élevé que celui des engrais azotés.

importants pour les engrais azotés dans la région très peuplée des Grands Lacs qui pourrait devenir un centre d'élevages et de cultures intensifs est une autre justification de la localisation dans cette région. Un dernier argument est la proximité de l'Uganda, producteur de superphosphates avec lequel des échanges d'engrais seraient profitables.

Sur base de deux capacités de production possibles (13.000 t et 26.000 t d'azote par an), le projet s'avère rentable au sens strict: les taux bruts de rentabilité sont respectivement de 16 et 25%, ce qui permettrait même de dégager un profit annuel net de l'ordre de 9% pour l'entreprise de plus forte capacité (en supposant 16% de charges financières et fiscales).

La valeur ajoutée locale (159 ou 330 millions de FB) et les économies en devises (165 ou 264 millions de FB) sont importantes. Le nombre d'emplois créés s'élèverait à 102 ou 137.

Mais la justification principale du projet est l'importance économique et sociale que revêt l'expansion de la consommation d'engrais. Le rendement marginal de l'utilisation des fertilisants est, en effet, énorme sur les sols de cette région où la forte densité démographique oblige à une augmentation rapide et considérable de la productivité agricole. L'utilisation des engrais devient alors une condition nécessaire de l'élévation du niveau de vie des masses paysannes.

#### (16) Insecticide

Une évaluation des quantités consommées en 1959 par la région des Grands Lacs (1.500 à 2.000 t), et toutes importées, permet de croire, compte tenu de l'extension probable du marché, qu'une unité de formulation d'insecticides d'une capacité de 3.000 t se justifie vers 1970-75.

Bien qu'une localisation à Kinshasa apparaisse finalement comme plus rentable, la région des Lacs offre l'incontestable avantage de la proximité de zones rurales où une action agricole intensive sera particulièrement nécessaire dans les prochaines années et où existent d'importantes plantations (café, thé, pyrèthre, coton, tabac).

L'entreprise envisagée produirait une gamme de quatorze produits susceptibles de satisfaire la demande future en insecticides. Les débouchés du Rwanda et du Burundi étant insuffisants pour assurer la rentabilité de l'affaire, des exportations vers l'Est du Congo seraient indispensables.

La rentabilité brute de l'investissement atteindrait 16%.

La valeur ajoutée locale et les économies de devises seraient faibles (10 millions de FB environ dans les deux cas), ainsi que l'influence sur l'emploi (13 personnes).

#### (17) Pyrethrine

La demande d'insecticides ménagers à prix élevé, dont la pyrethrine, est en forte expansion dans les pays industrialisés. Le coût de l'emballage et du transport constitue un obstacle commercial important lorsque le pyrèthre est exporté sous forme de fleurs séchées. Il a même provoqué une baisse de la production du pyrèthre au Rwanda, bien que toutes les conditions soient réunies pour en permettre l'augmentation.

L'usine à créer, qui devrait être proche de ses sources d'approvisionnement en pyrèthre, électricité, combustible et main-d'oeuvre et être d'un accès facile, serait implantée à Mukingo au Rwanda. Elle aurait une capacité de 3.000 t de fleurs et comporterait tous les stades de transformation, de la fleur fraîche à l'extrait de pyrethrine raffiné à 25%.

La valeur ajoutée serait de quelque 140 millions de FB. L'entreprise semble très raisonnablement rentable (taux brut de rentabilité de 20%). Les apports de devises qu'on peut attendre de cette réalisation sont appréciables (142 millions de FB).

En outre, le traitement sur place rendrait possible une extension considérable de la culture du pyrèthre dans un pays où les conditions pédologiques, climatiques et démographiques sont particulièrement propices à cette culture.

(18) Savon

Au niveau de consommation actuel et dans l'hypothèse pessimiste d'une stagnation du niveau de vie, la seule poussée démographique assurerait un débouché de 5.000 t par an en 1970 et de 6.000 t en 1975.

Les capacités de production actuellement installées dans la région des Grands Lacs se situent autour de 6.000 t et sont donc largement excédentaires par rapport aux besoins actuels. Ce sont cependant en général des installations vétustes ou artisanales produisant des savons de médiocre qualité à des prix élevés, ce qui freine l'expansion de la demande.

Il s'agirait de substituer à ces petites unités vétustes ou artisanales une seule unité de production moderne.

L'importation à Bujumbura s'indique en raison des possibilités d'extension de la culture du palmier *Elaeis* dans la plaine en bordure du lac Tanganyika.

Les experts ont retenu deux capacités de 6.000 et 12.000 t.

Le taux de rentabilité brut de la première capacité serait de 19%.

La valeur ajoutée localement atteindrait le chiffre appréciable de 40 millions de FB, les économies de devises s'élèveraient à 29 millions de FB. Le nombre d'emplois serait de 44.

Pour que ces résultats puissent être atteints, il faudrait réduire préalablement la pénurie actuelle en oléagineux, de façon à diminuer les prix actuellement trop élevés.

(19) Verre creux (bouteilles)

L'approvisionnement de l'industrie des boissons (brasseries, limonaderies et laiteries) de la région des Grands Lacs est entièrement assuré par des importations en provenance du Kenya, pour le Burundi et le Rwanda, et en provenance de Kinshasa, pour le Kivu.



Une bouteillerie située à Giseny , o  le sable n cessaire est disponible avec une capacit  de 4,16 millions de bouteilles, correspondrait   peu pr s aux besoins du march .

La rentabilit  de ce projet est faible (13,5) et la valeur ajout e locale importante (16,5 millions de FB). De solides justifications plaident cependant en faveur du projet : le nombre d'emplois cr es (92), la r gularit  de l'approvisionnement des utilisateurs locaux et les  conomies de devises (15,5 millions de FB) qu'entra ne la fabrication sur place des bouteilles actuellement import es et qui permettent de r cup rer l'investissement en devises en deux ans.

#### (20) Ouvrages en c ramique et fa ence

En d pit d'un ralentissement des constructions au Congo depuis 1959 et d'une tendance   la substitution de certains articles en plastique ou de fibro-ciment aux dalles, carreaux et  quipements sanitaires, il est probable que l'urbanisation acc l r e, la hausse des niveaux de vie et la reprise de la construction permettront de retrouver le niveau de consommation ant rieur   1960. Il n'y a actuellement aucune production industrielle d'articles c ramiques   base de kaolin au Congo, au Rwanda et au Burundi.

La localisation est conditionn e par la pr sence de kaolin. Celui-ci a  t  rep r    la fois au Mayumbe et   Bujumbura. Des  tudes pr alables devront pr ciser les avantages comparatifs des deux sites.

On a retenu l'hypoth se d'une unit  de production int gr e pouvant fabriquer annuellement 3.000 t de carreaux c ramiques, 1.000 t d'appareils sanitaires en c ramique et 1.000 t de vaisselle en fa ence, de fa on   rentabiliser les deux derni res productions dont le march  n'atteint pas le seuil minimum de production.

La valeur ajout e locale s' levant   38 millions de FB par an. Les  conomies annuelles des devises n'atteindraient que 27 millions de FB. Le nombre d'emplois cr es directement d passerait le millier, ce qui est un chiffre important pour le Rwanda et le Burundi.

./.

Toutefois, la rentabilité de l'entreprise projetée serait faible (taux brut de 11%).

(21) Outils agricoles et à main

Les débouchés ouverts à une production locale de petit outillage, limitée aux outils qui ne sont pas encore fabriqués sur place mais qui, économique et techniquement pourraient l'être, s'élèvent à 1.000 t. actuellement et pourraient atteindre 1.250 t en 1975.

Une entreprise installée à Bujumbura a été étudiée, en supposant deux capacités successives de 600 et 1.200 t par an.

La rentabilité de l'entreprise serait nettement insuffisante (taux brut de 1 ou 13%).

Cependant, en soutien des efforts qui doivent impérieusement être entrepris pour augmenter la productivité du travail humain dans la région des Lacs, il est apparu qu'une manufacture locale d'outils agricoles serait des plus utiles. Elle seule serait en mesure de maintenir une étroite collaboration avec l'encadrement agricole - qui déterminerait les caractéristiques de l'outillage à produire - et d'assurer une diffusion optimale des nouveaux outils.

Par ailleurs, la valeur ajoutée locale serait de 8 ou 19 millions de FB, les économies de devises de 4 ou 12 millions de FB et le nombre d'emplois créés de 91 ou de 167 suivant la capacité retenue.

(22) Boîtes à conserves

Ce projet a été conçu pour approvisionner la demande intermédiaire des conserveries de poissons, viande et tomates, de l'huilerie et de la confiturerie projetées dans la région des Grands Lacs. Les débouchés assurés par ces entreprises seraient de 17,5 millions de boîtes par an.

Le projet devrait être localisé à Bujumbura, le plus près possible des utilisateurs.

La rentabilité élevée du projet (41%) permettrait de diminuer le prix de vente de certaines boîtes pour procurer de meilleures conditions de rentabilité aux entreprises utilisatrices d'emballages métalliques, dans le prix de revient desquelles le prix de l'emballage a une large part.

La valeur ajoutée (15 millions de FB) et les économies de devises (17,5 millions de FB) ne sont pas très importantes. L'entreprise aurait 46 emplois nouveaux.

### (23) Articles de ménage émaillés

Les importations d'articles ménagers n'ont cessé de progresser. Parmi ces articles, ce sont les émaillés qui ont le marché le plus étendu.

Au Congo, deux entreprises fabriquent des articles en émaillé. Au Rwanda et au Burundi, il n'existe pas de production locale.

Une entreprise pourrait être installée à Kigali avec un marché qui engloberait le Rwanda et le Burundi, une partie du bassin économique de Kisangani et certaines régions de la Tanzanie.

Deux capacités de production ont été prévues. A 2.000 t par an, la rentabilité brute n'atteindrait que 13%. A 4.000 t par an, elle atteindrait 25%.

La valeur ajoutée locale serait de 20 ou de 43 millions de FB suivant la capacité et les économies annuelles de devises de 4 ou 11 millions de FB suivant la capacité. Le nombre d'emplois nouveaux créés serait respectivement de 205 et 279.

### (24) Atelier central

L'objectif de ce projet est de concourir à une division du travail aussi poussée que possible à l'intérieur du noyau industriel et de dispenser les entreprises de la région d'affecter d'importantes ressources à l'installation de leur propre atelier, ce qui exigerait un équipement coûteux et un personnel hautement qualifié mais tous deux sous utilisés.

La rentabilité privée de l'atelier ne doit pas être considérée comme un facteur principal d'appréciation mais ce type d'investissement doit être apprécié au plan du rendement social, en tant que facteur d'intégration et catalyseur d'économies externes au sein d'un réseau industriel.

Cette rentabilité sociale serait assurée lorsque le prix de revient des pièces qu'elle livre aux entreprises locales reste inférieur au prix des produits étrangers augmenté du coût du transport et surtout du coût d'immobilisation du matériel pendant sa période de chômage.

Ref	Produits à fabriquer	Capacité annuelle	Localisation	Investissement		Frais exploitation		Economies annuelle		Nombre d'emplois créés	Investissement par emploi créé		Valeur ajoutée locale(7)		Rentabilité	
				millions fr.belges	milliers u.c.	millions fr.belges	milliers u.c.	en MFB	en mUC		M FB	mUC	millions fr.belges	milliers u.c.	Profit investiss. %	Profit ch.affaires %
1-2-3	Huile (palme et palmiste)	3.535 t 6.130 t	Rumonge Kigwena	90 116	1.795 2.312	30 42	607 842	32,55 60,20	651 1.204	134 146	0,67 0,79	12 16	30,56 57,64	611 1.153	11 24	25 40
4	Conserves de viande	366 t	Bujumbura	26,66	533	19,41	388	15,78	316	41	0,64	13	19,52	390	16	18
5	Viande surgelée	3.000 t (6)	Bukavu	117,93	2.359	115,11	2.302	245,31	4.906	22	5,36	107	121,3	2.426	17	15
6	Conserves de légumes (4)	900 t 1.800 t	Plaine de la Ruzizi	78 120	1.566 2.401	26 48	526 958	9,77 22,54	195 451	109 194	0,71 0,62	14 12	27 56	541 1.123	7 13	18 25
7	Jus de fruit	375.000 L 750.000 L	Plaine de la Ruzizi	77,13 97,19	1.543 1.944	19,04 29,68	381 594	13,56 32,47	271 649	43 72	1,79 1,35	36 27	14,89 33,46	298 669	5 16	18 38
8	Confiture	300 t 600 t	Rwanda	10,52 17,23	210 345	5,31 9,77	106 195	5,66 11,82	113 236	14 26	0,75 0,66	15 13	6,00 12,33	120 247	17 25	25 31
9	Conserves de poisson	2.632 t (5)	Bujumbura	55	1.100	52	1.040	47,74	955	62	0,89	18	63	1.260	31	24
10	Aliments pour bétail	15.000 t	Bujumbura	31	620	71	1.420	56,80	1.136	18	1,73	35	55,73	1.115	18	7
11	Malt	8.000 t à 70% 8.000t à 100% 12.000t à 83%	Bukavu	82 91 123	1.637 1.823 2.453	44 61 76	889 1.216 1.513	48 70 87	958 1.393 1.746	16 16 16	5,13 5,69 7,59	103 114 154	47 67 84	932 1.345 1.664	8 13 13	13 17 17
12	Cuir et peaux caprins / ovins	450.000 peaux(1) 450.000 peaux(2)	Grands lacs	57,45 71,56	1.150 1.431	29,75 31,79	595 636	28,35 30,75	567 615	62 93	0,92 0,76	18 15	27,4 29,6	548 592	8 8	14 15
13	Cuir et peaux bovins	37.500 peaux 75.000 peaux 150.000 peaux	Grands lacs	62,3 92 127	1.246 1.840 2.540	22 37 61	440 740 1.220	20,12 43,25 89,50	402 865 1.790	102 149 209	0,62 0,62 0,62	12 12 12	19 40 78	380 800 1.500	10 20 40	22 35 46
14	Articles en plastique	130 t 520 t	Kigali	13,23 50,53	265 1.011	6,82 24,20	136 484	2,86 8,56	57 171	7 14	1,9 3,5	38 70	3,31 13,75	66 275	17 24	25 33
15	Engrais azotés	13.000 t 26.000 t	Lac Kivu:	593 929	11.860 18.580	124 212	2.480 4.240	165 264	3.300 5.280	102 137	5,8 5,8	12 14	159 330	3.180 6.600	16 25	42 52
16	Insecticides	3.000 t	Grands lacs	57	1.140	62	1.240	10	200	13	4,4	88	10,3	206	16	13
17	Pyréthrine	159.500 kg	Mukingo	60	1.200	146	2.920	142	2.847	72	0,83	17	140	2.800	20	7,7
18	Savon	5.900 t 11.800 t	Bujumbura	103 156	2.060 3.120	54 100	1.060 2.000	29 52	580 1.040	44 56	2,30 2,80	46 56	40 81	800 1.620	19 30	27 32
19	Verre creux (bouteilles)	2.500 t 5.000 t	Gisanyu	57 83	1.140 1.660	20 31	400 620	15,5 34	310 680	92 139	0,62 0,60	12 12	16,5 34	330 680	13,5 29	24 43
20	Ouvrages en céramique et faïence (3)	5.000 t	Mayumbe ou Bujumbura	140	2.800	59	1.180	27	534	220	0,64	13	38,6	792	11	21
21	Outils à main	600 t 1.200 t	Bujumbura	51,9 65,98	1.038 1.318	21,33 36,06	433 721	4,12 11,93	82 240	91 167	0,57 0,4	11 8	8,3 19	166 380	1 13	3 19
22	Boîtes à conserves	13,5 Mio 17,5 Mio	Bujumbura	40,21 45,87	804 917	43,13 51,4	863 1.028	17,5 26,0	350 521	46 56	0,90 0,82	18 16	14,84 22,5	297 450	27,5 41	20 27
23	Articles de ménage émaillés	2.000 t 4.000 t	Kigali	85,77 131,36	1.715 2.627	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
24	Atelier central	-	Bujumbura	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) basane naturelle

(2) basane naturelle et teinte

(3) dont 3.000 t carrelage, 1.000 t appareils sanitaires, 1.000 t vaisselle

(4) tomates

(5) non compris le traitement de 325 t de farine et 60 t d'huile

(6) viande nette

(7) valeur ajoutée locale = dépenses annuelles d'exploitation (y compris les matières premières locales) + 80 % du profit brut

Signe conventionnel : - = estimation impossible

## V. MADAGASCAR

### A. Le cadre général

a) Si un certain nombre de pays africains ont pu parvenir à un premier stade de développement industriel, c'est grâce à une expansion préalable des activités d'exportation ou minières qui ont constitué la source d'un revenu monétaire croissant, condition indispensable du démarrage industriel.

A Madagascar, la tendance à long terme des exportations n'a pas été favorable au développement d'un pouvoir d'achat monétaire suffisant. Il semble que l'expansion très rapide de la population soit principalement à l'origine de ce phénomène, en retenant pour la subsistance une part croissante des produits vivriers qui étaient auparavant livrés à l'exportation. Si les niveaux de production et de consommation de Madagascar ont pu s'améliorer, au point de figurer aujourd'hui parmi les plus élevés du continent africain, cela s'est opéré sans entraîner une extension du secteur monétaire de l'économie, les progrès restant confinés dans l'économie d'auto-subsistance. Conséquemment, le revenu monétaire des malgaches est ainsi sensiblement inférieur à celui d'autres pays dont les habitants ne disposent cependant que d'un revenu total moindre. Le revenu monétaire direct est évalué à 90 milliards de Fmg, ce qui représente en moyenne un revenu par tête de - 14.000 Fmg, compte tenu d'une population de 6,5 millions d'habitants.

Il semble que les obstacles à l'augmentation suffisante de la production agricole soient d'ordre humain plutôt que technique. Des rendements excellents, dont bénéficient déjà les grandes plantations de type capitaliste opérant à Madagascar, pourraient être obtenus aussi par le paysan malgache moyennant la mise en oeuvre de méthodes culturales rationnelles et grâce à l'emploi d'engrais. Au stade de la commercialisation (achat, vente et crédit), le gouvernement a entrepris un important effort pour réformer de fond en comble les structures traditionnelles du commerce de traite et du crédit usuraire. Mais il se heurte sur ce plan à des difficultés inhérentes à la période de rûdage

./.

dans un secteur complexe et délicat. Il est indispensable que ces obstacles soient progressivement levés et que l'activité des coopératives et des sociétés d'aménagement puisse contribuer aussi au développement rural. Car c'est le développement de la production agricole qui conditionne finalement l'industrialisation de l'économie malgache, à l'instar des industries modernes exportatrices de produits de base qui, dans d'autres pays d'Afrique, ont favorisé la création d'un embryon industriel à partir des revenus monétaires.

b) Le revenu monétaire malgache est non seulement insuffisant, il semble, en outre, assez mal réparti. Les comptes nationaux permettent de constater qu'environ 60 % du pouvoir d'achat sont entre les mains de 10 % de la population, et plus précisément de la population urbaine. Des enquêtes établissent même que le tiers de la population urbaine malgache s'approprie les 70 % du revenu global dans les six grandes villes qui disposent elles-mêmes des 60 % du revenu monétaire de l'économie nationale. Les consommateurs de produits industriels ne représentent donc qu'un petit marché de 700.000 habitants dont la demande est déjà très diversifiée en raison des habitudes de consommation de produits importés.

Dans l'état actuel des choses, l'insuffisance des revenus monétarisés et leur concentration constituent un obstacle majeur au développement de l'industrie manufacturière.

Ceci rend le critère général de la substitution aux importations largement inadéquat à la situation malgache et en tous cas particulièrement délicat à manier. Il semble en effet qu'en dépit de la place très modeste de l'industrie, les possibilités de remplacer les importations soient faibles actuellement.

c) L'étendue de l'île, sa configuration allongée et l'éparpillement de sa population sont autant de facteurs de cloisonnement des marchés, obstacle qu'on retrouve ailleurs, notamment dans de nombreux pays d'Afrique. L'insularité de Madagascar constitue un facteur limitatif supplémentaire car dans cette situation, les industries installées sur les plateaux, handicapées par le coût des transports terrestres, ne sont pas de taille à concurrencer les produits étrangers, importés par la voie maritime par un des nombreux ports de l'île, pour l'approvisionnement des

régions côtières qui constituent une part appréciable du marché malgache. Dans les circonstances actuelles et pour un certain temps encore, les régions centrales et les zones périphériques semblent incapables d'offrir, isolément, un débouché suffisant à des entreprises industrielles modernes.

d) La concentration du commerce local de gros entre les mains de quelques compagnies bien installées à Madagascar et en France, et le monopole des transports maritimes par des compagnies surtout françaises, groupées en conférence de navigation, constituent des conditions de fait qui prévalent sur le marché malgache des produits industriels où doivent s'introduire des unités de production nouvelles. Ces conditions pourraient agir sur le développement d'une industrie locale d'une façon défavorable dans la mesure où la création d'industries locales faisant concurrence au commerce d'importation dépend du bon vouloir de ce dernier. Le commerce d'importation n'a pas toujours intérêt à promouvoir l'industrialisation et peut n'y voir qu'une activité plus aléatoire et moins rémunératrice.

#### B. Principes d'une politique industrielle

a) Dans les conditions esquissées ci-dessus, il importe que les efforts de développement portent d'abord sur les secteurs agricole et minier, dont la relative stagnation n'a pas fourni à Madagascar les revenus monétaires et fait naître la demande qui ont déterminé ailleurs l'apparition, puis l'expansion d'un premier embryon industriel : il faut donc promouvoir les activités d'exportation, préalable indispensable au développement interne.

Il importe en outre de favoriser, par des investissements préalables, les cultures susceptibles d'approvisionner l'industrie locale en matières premières qu'il lui faut actuellement importer à gros prix. Alors que les possibilités offertes par la diversité climatique de l'île sont réelles actuellement, des projets industriels restent aléatoires en raison de la nécessité de recourir à l'importation pour une part importante des produits d'approvisionnement que l'économie malgache serait à même de fournir.



Enfin, dans un pays où l'exiguïté du marché rend si précaire les investissements industriels, il est justifié que soient enfreints, dans une certaine mesure, les principes stricts du libre-échange dans le domaine du commerce extérieur. Un contrôle des importations et du marché pourrait s'imposer, malgré les résistances à vaincre du côté de l'offre et du côté de la demande.

b) La structure industrielle de Madagascar se caractérise par une répartition très tranchée des localisations industrielles. D'une part, les industries orientées vers le marché intérieur sont quasi toutes installées à Tananarive ou, à proximité, à Antsirabé sur les hauts plateaux de l'Imerina. Elles trouvent à Tananarive une capitale et un noyau industriel qui leur procurent des "économies externes" et elles se situent dans la région du pays qui concentre les plus hauts revenus individuels et le pouvoir d'achat global le plus important (près des deux tiers de la demande solvable). D'autre part, les industries d'exportation sont généralement situées à proximité des côtes, au coeur même des régions productrices et dans l'hinterland immédiat des ports d'évacuation.

En ce qui concerne l'implantation des entreprises futures, les régions côtières offrent un avantage comparatif pour les biens dont la production requiert des importations de matières pondéreuses ou qui sont principalement consommées à la périphérie de l'île. En revanche, la région de Tananarive offre une localisation avantageuse aux entreprises dont les produits sont principalement consommés sur les plateaux, surtout lorsqu'elles doivent recourir à des matières pondéreuses d'origine locale.

Afin d'éviter que le développement industriel géographiquement polarisé n'acquière une forme cumulative, conduisant un centre à l'hyper-trophie et faisant le vide ailleurs - ce qui irait à l'encontre des objectifs d'intégration nationale - il conviendrait d'adopter une politique décentralisatrice. Celle-ci serait appelée à conformer le

./.

développement industriel aux exigences d'un équilibre des revenus entre les régions du pays, plus particulièrement au profit des régions côtières relativement défavorisées. Le principal obstacle à l'industrialisation est, en effet, l'insuffisance du pouvoir d'achat, provenant elle-même de l'atrophie des activités de base. Or, ce sont les régions périphériques qui se prêtent le mieux à l'expansion de l'agriculture d'exportation. Si celle-ci se développe, elle augmentera le pouvoir d'achat des populations côtières et un début d'industrialisation; si elle ne se développe pas, l'industrialisation s'en trouvera sérieusement compromise.

Compte tenu de l'importance du pouvoir d'achat local et de la commodité des voies de communication avec les plateaux, deux centres côtiers semblent particulièrement bien placés : Tamatave et Majunga. Tulear ne semble susceptible de s'ouvrir à l'industrialisation qu'après une mise en valeur agricole de la région. C'est donc autant que possible à Tamatave et à Majunga qu'il faudrait implanter les nouvelles industries côtières afin d'éviter d'éparpiller trop les investissements.

### C. Les propositions des experts

#### 1) Les perspectives globales

L'étude des experts n'a pas repris une dizaine de projets existants qui semblent avoir trouvé des promoteurs sérieux et qui sont déjà assurés d'un financement ou ont de sérieuses chances de le trouver prochainement.

Un examen sélectif de la liste commune de départ, mené selon les méthodes décrites dans la première partie, a abouti à éliminer 66 produits sur 80, ne laissant subsister que 14 productions dont une étude plus poussée a permis de préciser les possibilités.

La réalisation de la totalité de ces quatorze projets nécessiterait des investissements compris entre 12,8 et 16,1 milliards

de francs magaches (1) (selon les capacités retenues) et fournirait du travail à 2.500/2.800 personnes. On peut estimer la valeur ajoutée locale que procureraient annuellement ces industries nouvelles, entre 4,5 et 5,7 milliards F.mg. et les économies annuelles de devises, entre 3,3 et 3,4 milliards de F.mg.

Cinq projets (lait condensé, malt, pâte à papier, soude caustique, bouteilles) restent cependant extrêmement incertains, en raison des préalables importants qui en conditionnent la réalisation. Ces cinq projets incertains absorberaient près de la moitié des investissements prévus (de 4,9 à 7,7 milliards de F.mg); ils mettraient au travail quelque 700 à 900 salariés; ils interviendraient dans la valeur ajoutée locale pour 1,8 à 2,9 milliards de F.mg et dans les économies de devises, pour près de un milliard de F.mg.

## 2) Les 14 produits retenus

### (1) Lait condensé

La commercialisation du lait frais local, dont la production est d'ailleurs insignifiante eu égard à l'importance considérable du cheptel malgache, est pratiquement nulle, sauf dans la région de Tananarive. Il faut dès lors recourir toujours davantage aux importations à mesure que s'étend l'économie de marché. Ces importations atteignent actuellement 18,7 milliers de litres (équivalent lait) et ne sauraient manquer de s'accroître.

La demande des produits laitiers à conditionnement moderne justifie donc en principe la création d'une industrie laitière de transformation, à laquelle la dimension du marché devrait assurer une rentabilité très satisfaisante, à condition que le lait lui parvienne au prix actuellement payé au producteur.

---

(1) Il ne s'agit que des frais d'établissement et de mise en exploitation des installations projetées, à l'exclusion des investissements d'infrastructure qui seraient requis dans certains cas et qui ne peuvent que rarement être estimés avec un minimum de précision.

Mais la structure actuelle de la production et de la commercialisation rend ceci peu probable. Il faudrait préalablement une restauration complète du secteur laitier comportant la constitution de troupeaux laitiers et la diffusion des méthodes modernes d'élevage, l'essaimage de ces troupeaux vers les environs de Tananarive et une réorganisation de la commercialisation du lait. L'usine de traitement du lait frais actuellement en construction ne saurait d'ailleurs pas, elle non plus, fonctionner à pleine capacité tant que ces conditions ne sont pas remplies.

La création d'une fabrique de lait condensé, localisée dans la région du Moyen-Ouest de l'île est entièrement subordonnée à la réorganisation de la production et de la commercialisation du lait dans cette région, où elle doit trouver son approvisionnement.

La rentabilité brute de l'entreprise, pour autant que le lait soit produit et commercialisé dans des conditions acceptables, s'élèverait à 49% en cas de plein emploi de l'équipement.

L'intérêt du projet est considérable pour la valorisation des richesses naturelles malgaches, la progression de l'économie de marché et l'amélioration de l'agriculture locale. La valeur ajoutée locale atteindrait 377 millions de F.mg. La création de la condenserie de lait procurerait en outre d'importantes économies de devises (396 millions de F.mg par an). Le nombre de travailleurs directement employés par cette entreprise serait faible (40), mais les répercussions indirectes sur l'emploi rural seraient très larges.

## (2) Farine de froment

La consommation de farine de froment importée sous cette forme à Madagascar, est actuellement de 16 à 28.000 t par an et devrait atteindre 24 à 26.000 t en 1975.

Cette hypothèse permet d'envisager la création d'une minoterie traitant 35.000 t de froment et produisant 25.500 t de farine. L'appro-

visionnement en froment devra être assuré par l'importation car la faible diffusion de cette culture suffira tout au plus à répondre aux besoins de la petite minoterie qui est actuellement en cours d'installation à Antsirabé.

La minoterie envisagée par les experts devrait se situer à Tamatave, port d'importation, de façon à réduire au minimum les frais de stockage et à bénéficier de communications favorables pour la distribution vers les différentes régions consommatrices.

La rentabilité brute de l'entreprise sera de 16% au minimum.

La valeur ajoutée locale est assez faible (168 millions de F.mg) en raison de l'importance des dépenses pour l'achat du froment importé. L'emploi créé est lui aussi très faible (57 à 71 personnes) pour un investissement par emploi très élevé. Les économies annuelles de devises ne sont pas négligeables (146 à 188 millions F.mg).

### (3) Malt

D'après, les estimations disponibles, la consommation de bière s'élèverait en 1975 à 110.000 Hl, ce qui correspondrait à une utilisation de 1.650 tonnes de malt. Si la consommation s'accroît suivant ces prévisions et si le contingentement des bières étrangères était imposé, une malterie locale, qui se substituerait aux importations qui assurent jusqu'à présent la totalité de l'approvisionnement des brasseries (601 tonnes en 1965), se justifierait sans doute.

Une entreprise d'une capacité de 1.600 t pourrait être installée à Antsirabé, à proximité des zones productrices d'orge et de la principale brasserie du pays.

La rentabilité serait marginale, le rapport profit brut/investissement ne dépasserait pas 10%; l'entreprise ne dégagerait normalement pas de profit net.

La réalisation du projet créerait une valeur ajoutée locale de 67 millions de F.mg. et procurerait des économies de devises (65 millions de F.mg). La malterie occuperait une main d'oeuvre peu nombreuse (23 travailleurs), mais pourrait exercer des effets d'entraînement importants sur l'agriculture locale.

#### (4) Tissus de coton

La demande malgache de tissus de coton oscille entre 6.000 et 7.000 t par an. La production locale, entièrement alimentée en coton cultivé sur place, sera prochainement en mesure de couvrir les besoins en tissus gros qui représentent environ la moitié (3.900 t) de la demande totale. Les tissus de qualité plus fine sont actuellement importés; les débouchés qui existent de ce côté peuvent être évalués à quelque 2.900 t.

Il y aurait moyen d'envisager à la fois la production de tissus moyens et fins pour le marché local et de filés peignés fins pour l'exportation. Cette dernière production permettrait de combler aussi le déficit en tissus gros dont on pourrait obtenir 1.000 t par récupération des blousses de peigneuses et incorporation à celles-ci de coton brut.

Deux usines textiles pourraient ainsi venir s'ajouter à celle d'Antsirabé qui fabrique déjà 3.200 t de tissus gros:

- une entreprise intégrée (filature-tissage) produisant 2.400 t de tissus moyens et fins
- une entreprise partiellement intégrée produisant
  - . à titre principal 2.000 t de filés peignés fins pour l'exportation
  - . à titre subsidiaire, 1.000 t de tissus gros pour le marché intérieur.

Une variante de ces projets est possible, en confiant à l'usine existante à Antsirabé la totalité du marché des produits gros; elle produirait alors environ 4.000 t. Mais dans ce cas, l'usine prévue pour l'exportation, privée de la possibilité d'utiliser ses sous-produits, verrait sa rentabilité et sa compétitivité à l'exportation fortement compromises.

Les experts ont limité leur étude au seul projet indiscutable : la filature et le tissage produisant 2.400 t. de tissus moyens et finis.

La rentabilité brute de l'opération semble très faible (7 %) et ne dégagera sans doute pas de profit net.

L'intérêt le plus apparent du projet serait l'importance de la valeur ajoutée locale (1.113 millions de F.Mg), et des économies en devises (1.152 millions de F.Mg) qu'il procure au pays, le nombre des emplois créés (957) et l'ampleur des effets en amont sur la production cotonnière et sa valorisation.

#### (5) Pâte à papier

Depuis 1965, Madagascar produit de la pâte mécanique et importe de la pâte à papier chimique de complément.

La production locale de pâte à papier chimique n'est pas justifiable uniquement sur la base de la consommation intérieure, même en tenant compte des prévisions pour 1975 ; il faut envisager l'exportation de quelques dizaines de milliers de tonnes. Heureusement, le marché mondial est en expansion et il n'y aurait pas de difficulté d'écoulement à craindre pour un produit compétitif. Par contre, les difficultés sont nombreuses en ce qui concerne le prix de revient en raison d'une part des déficiences d'infrastructure et, d'autre part, de l'hétérogénéité et de la faible étendue de la forêt malgache.

L'établissement de certains équipements d'infrastructure (routes, centrale hydro-électrique, usine de traitement des eaux, voies d'évacuation vers le port d'exportation et aménagement de celui-ci) dont l'industrie de la pâte à papier serait le principal voire le seul utilisateur, serait coûteux. Ces coûts d'infrastructure seront d'autant plus facilement amortis que la dimension de l'industrie de la pâte à papier sera grande. Inversement, si l'insuffisance de l'approvisionnement local en bois limite la dimension de l'usine, l'amortissement de l'infrastructure pèsera lourdement sur les prix de revient, au point d'enlever au produit sa compétitivité sur le marché mondial.

Les contraintes de l'approvisionnement, au sujet desquelles subsistent de nombreuses incertitudes, étant déterminantes pour l'ensemble des projets, la capacité et la localisation de l'usine restent entièrement à déterminer. Dans l'état actuel des études forestières et des nombreuses études déjà faites sur l'implantation d'une industrie papetière dans l'île, il semble que la région de Fianarantsoa puisse convenir à une mise en valeur forestière et à l'établissement d'une usine de pâte à papier.

De façon générale, un projet intégré de mise en valeur forestière et industrielle présenterait d'importants avantages : apport appréciable de devises, distribution d'un pouvoir d'achat important parmi la population locale et établissement d'une infrastructure considérable dont l'ensemble de l'économie pourra tirer parti.

#### (6) Articles en plastique

La consommation d'articles en plastique a jusqu'à présent progressé de 15 à 25 % par an. Le ralentissement qu'on peut prévoir dans les prochaines années pour certains articles courants ne concerne pas les articles dits "à forte diffusion" qui nécessitent des machines d'injection à forte pression, car ceux-ci sont des produits toujours nouveaux dont la demande spécifique ne faiblira vraisemblablement pas. Il n'existe encore aucune production locale de ce genre d'articles.

L'entreprise projetée devrait être située à Tananarive, en raison de l'importance du marché des Hauts Plateaux.

La rentabilité brute du projet serait déjà assez satisfaisante (15 %) pour sa capacité minimum (130 t.) et s'améliorerait au fur et à mesure du passage à la grande capacité (36 % pour la capacité de 520 t.) à laquelle l'entreprise accéderait progressivement selon l'évolution des besoins.

./.



Toutefois, l'entreprise ne contribuerait guère au développement économique général: peu de valeur ajoutée locale ( de 20 à 84 millions de F.mg); peu d'économies de devises (16 à 73 millions de frs Mg.), l'essentiel des frais d'exploitation étant consacré à l'achat à l'étranger de matières premières; très peu d'emplois créés (7 à 14 selon la capacité).

### (7) Soude caustique

Les besoins actuels de soude caustique sont très réduits, mais ils pourraient connaître une expansion rapide si certains projets envisagés dans le cadre de cette étude voyaient le jour. L'usine de pâte à papier consommerait en effet d'importantes quantités de chlore, sous-produit de la fabrication de la soude caustique. La savonnerie et la verrerie fourniraient également des débouchés pour la soude caustique.

La capacité de l'usine est, par le fait même, liée à celle de l'usine de pâte à papier. Elle a été fixée à 6.000 t de soude, soit 5.400 t de chlore, ce qui correspond aux besoins d'une usine de pâte à papier de 70.000 t.

En raison des coûts de transport, la localisation serait celle de l'usine de pâte à papier, c'est-à-dire dans l'état actuel des études, la région de Fianarantsoa.

La réalisation du projet est non seulement subordonnée à celle de l'usine de pâte à papier mais aussi à celle de la centrale hydro-électrique. Sa rentabilité dépendra étroitement du prix de l'électricité, dont le coût représente de 30 à 50% des frais d'exploitation.

La valeur ajoutée locale serait considérable (366 à 479 millions F.mg) ainsi que les économies annuelles de services (446 millions de F.mg). Par contre, les emplois créés seraient peu nombreux (44) et l'investissement par emploi extrêmement élevé.

**(8) Savon**

La consommation de savon à Madagascar est passée de 2.792 t. en 1954 à 10.324 t. en 1965. Cet accroissement permet d'estimer qu'en 1975, la consommation totale, principalement composée de savons de ménage, se situerait entre 17.000 et 21.000 t. Les importations assurent actuellement l'essentiel de l'approvisionnement, sauf une assez faible production de quelques savonneries semi-industrielles. Une savonnerie moderne, dont la réalisation paraît déjà assurée et qui aurait une capacité de 9.000 t entraînera sans doute la disparition des savonneries semi-industrielles, mais elles laisseront des débouchés potentiels de 8 à 11.000 t en 1975.

Une seconde usine installée à Majunga pourrait donc se justifier.

Elle aurait une rentabilité brute de 21%, soit 5% de profit net, compte tenu de 16% de charges fiscales et financières.

Sur le plan de la collectivité, l'entreprise fournirait une valeur ajoutée locale appréciable (321 millions F.mg) Elle procurerait quelques économies de devises (82 millions de Fr Mg.), mais créerait peu d'emplois (56 personnes). Elle fournirait par contre un important débouché à la production et aux activités industrielles de transformation des corps gras actuellement en crise. Enfin elle viendrait appuyer le projet de plantation de palmiers à huile projeté sur la côte Est et donnerait lieu de ce fait à une importante distribution de revenus monétaires à l'économie.

**(9) Verre creux (bouteilles)**

Les importations couvrent entièrement les besoins actuels, surtout grâce à la récupération de bouteilles importées pleines, les bouteilles neuves n'intervenant que pour 800 t par an au maximum.

Le contingentement des importations de bières, eaux gazeuses, limonades et vins dont les bouteilles sont récupérées par l'industrie

locale constitue l'unique moyen de créer des débouchés suffisants pour justifier l'implantation d'une bouteillerie. De la sorte, apparaîtraient des débouchés potentiels atteignant en 1975 quelque 14 millions de bouteilles, soit 7.000 t de verre. Le rythme de développement des industries utilisatrices dont le contingentement à l'importation pourrait favoriser l'expansion conditionne évidemment l'ampleur des débouchés futurs.

L'entreprise pourrait s'installer à Tamatave, à proximité des matières premières ou du port d'importation et dans d'excellentes conditions de distribution sur le marché malgache, voire vers la Réunion.

L'entreprise projetée devrait produire au minimum 5.000 t par an de verre creux. Cette capacité permettrait de couvrir entièrement les besoins jusqu'en 1970 ou même 1975 s'il s'avérait difficile d'appliquer dans toute sa rigueur l'interdiction d'importer des bouteilles pleines susceptibles de récupération.

La rentabilité brute de l'entreprise serait faible (16%), mais le projet présente cependant des avantages notables pour l'économie générale : il procurerait une économie annuelle de devises supérieure à 126 millions de F.mg., une valeur ajoutée locale de 133 millions de F.mg et créerait quelque 140 emplois nouveaux. En outre, les mesures de contingentement des importations, qui constituent un préalable à la création de la verrerie, auraient sans doute des répercussions très favorables sur la production des boissons.

#### (10) Ciment

La consommation malgache de ciment fluctue, depuis 1952, entre 100.000 et 120.000 tonnes. Elle pourrait atteindre, semble-t-il, 170.000 tonnes en 1975. L'unique cimenterie du pays (Majunga) n'offre qu'une capacité de production de 45.000 tonnes. Il reste donc des débouchés potentiels pour 125.000 t.

Contrairement à un projet déjà soumis au gouvernement malgache et qui propose d'établir une nouvelle cimenterie de 100.000 t à

Antsirabé, tout en portant la capacité de l'usine de Majunga à 65.000 t, les experts proposent plutôt l'établissement d'une seule cimenterie à Majunga, d'une capacité de 180.000 t. Cette solution s'impose, à leur avis, en raison des économies d'échelle qui sont considérables dans l'industrie du ciment, et des avantages du site de Majunga, grâce à la proximité d'abondants gisements d'argile et de calcaire d'excellente qualité et grâce au bas prix du combustible importé.

Le taux brut de rentabilité du projet serait de 12%. Compte tenu de 16% de charges fiscales et financières, on aboutit à un taux net négatif. L'intérêt du projet reste principalement dans ses conséquences pour la collectivité: valeur ajoutée locale (736 millions F.mg), économie de devises (711 millions de F.mg) et nombre d'emplois créés (250).

#### (11) Outillages agricoles et à main

Les besoins en outillage sont couverts presque exclusivement par des importations. La demande, actuellement en contraction, devrait cependant s'accroître sous l'effet de l'urbanisation et de la mise en valeur agricole indispensable. Le marché de 1975 peut être évalué à un chiffre situé entre 1.000 et 1.400 tonnes.

Une entreprise installée à Tamatave, d'une capacité minimum de 600 t pouvant être progressivement portée à 1.200 t, par simple accroissement des postes de travail et pratiquement sans investissements nouveaux, serait assurée d'une rentabilité brute immédiate (11% pour la capacité minimum et 29% lorsque l'entreprise travaillera à la capacité supérieure).

Le projet procurerait des économies en devises (52 millions pour la plus petite capacité, 121 pour la plus grande) et une valeur ajoutée locale (65 à 140 millions de frs Mg.) appréciables. L'entreprise occuperait d'assez nombreux ouvriers (91 ou 167 selon la capacité) pour un investissement par emploi assez faible.

(12) Couverts en acier inoxydable

La demande de couverts inoxydables est actuellement entièrement couverte par les importations (84 t de cuillères et fourchettes, 9 t de couteaux). Une partie de cette consommation pourrait être satisfaite par une production locale qui disposerait en 1975 d'un débouché potentiel de 125t de cuillères et fourchettes et 14 t de couteaux, à condition de taxer les couverts concurrents de moindre qualité (aluminium et fer étamé).

L'entreprise pourrait s'installer à Tamatave, dont la localisation est favorable tant pour l'importation des matières premières que pour la distribution sur le marché. Elle aurait une capacité de 59 t par an, dont 14,4 de couteaux.

La rentabilité du projet dépend largement de l'efficacité de la protection dont elle bénéficierait mais elle sera faible en toute hypothèse : le profit brut n'atteint en effet que 11% de l'investissement.

L'intérêt principal du projet pour la collectivité est surtout de créer un assez grand nombre d'emplois (77) pour un investissement très faible par emploi. L'économie de devises est insignifiante (10 à 27 millions de F.mg) car l'entreprise se consacrerait à la finition de produits dont l'importation représente une très large part des frais d'exploitation. La valeur ajoutée locale ne serait pas importante non plus (32 à 68 millions de fr.mg).

(13) Articles d'huissierie et de quincaillerie

Les perspectives de la demande, étroitement liée à l'évolution de la construction privée et publique, ont été estimées à 695 t en 1975. A ce niveau, un projet de fabrication locale pourrait se substituer aux importations qui couvrent actuellement la totalité des besoins, tout en abaissant sensiblement les prix de vente.

La localisation prévue serait Tamatave, port d'entrée des matières premières et plaque tournante du commerce malgache.

La rentabilité du projet semble largement assurée, le profit brut atteignant 36 %.

La valeur ajoutée locale n'est pas négligeable (111 millions de F.Mg) à cause de l'importance du facteur travail dans le processus de fabrication. L'entreprise occuperait 130 ouvriers. Par contre, l'économie en devises (25 millions de F.Mg) serait réduite car toutes les matières premières devront être importées.

#### (14) Articles de ménage

La consommation d'articles de ménage en tôle émaillée ou zinguée est couverte quasi totalement par les importations, l'artisanat local n'intervenant que pour des quantités négligeables. Les débouchés potentiels pourraient atteindre 1.490 t. en 1975, dont 1.000 t. d'articles émaillés et 400 t. environ d'articles zingués.

L'entreprise prévue serait localisée à Tamatave, port d'entrée des matières premières et centre de distribution idéal étant donné l'importance du marché côtier. L'usine aurait la capacité exacte du marché prévu (1.000 et 400 t.).

Sa rentabilité serait trop faible (profit brut de 15 %) pour procurer un profit net, compte tenu d'un taux de 16 % de charges fiscales et financières.

L'intérêt principal du projet réside dans la création d'assez nombreux emplois (157) pour un investissement par emploi assez faible. La valeur ajoutée locale serait de 104 à 230 millions de F.Mg suivant la capacité de l'usine. Les économies en devises sont peu élevées (44 à 114 milliards de F.Mg) car les frais d'exploitation sont constitués pour l'essentiel de dépenses pour l'importation des matières premières.

## SYNTHÈSE DES CALCULS ÉCONOMIQUES

Ref	Produits à fabriquer	Capacité annuelle	Localisation	Investissement (1)		Frais d'exploitation		Économie annuelle de devises		Nombre emplois créés	Investissement par emploi créé		Valeur ajoutée locale(3)		Rentabilité	
				total exprimé en MFHg	total exprimé en mUC	totaux exprimés en MFHg	totaux exprimés en mUC	en MFHg	en mUC		en MFHg	en mUC	en MFHg	en mUC	profit investiss. %	profit ch.affaires %
1	Lait condensé	2.800 t	Région Moyen-Ouest	189	755	341	1.365	370	1.482	40	4,7	18,9	377	1.509	23,9	11,7
2	Farine de froment	25.000 t 35.000 t	Tamatave	486	1.944	596	2.384	146	584	58	9,2	87	130,7	522	16	11,5
				615	2.450	821	3.284	188	752	71	8,9	35,2	158	672	16	10,7
3	Malt	1.200 t 1.800 t	Antsirabé	90	360	56	225	45	181	21	4,3	17,1	47	192	4	6
				117	470	68	273	65	260	23	4,7	18,8	57	268	10	14
4	Tissus de coton	1.200 t 2.400 t	Fianarantsoa	1.543	6.172	657	6.172	558	2.232	524	3	12	549,2	2.197	3	6
				2.730	10.920	1.204	10.920	1.152	4.608	957	2,8	11,4	1.113	4.452	7	14
5	Pâte à papier	45.000 t 90.000 t	Fianarantsoa (?)	3.224	12.896	926	3.712	-	-	481	6,7	26,8	912	3.548	13	31
6	Articles en plastique	130 t 520 t	Tananarive	54	257	38	154	16	66	7	9,2	36,8	20	82	21	26
				345	984	134	542	73	292	14	17,6	70,4	84	336	30	36
7	Seude caustique	6.000 t/seude(1) 5.400t/chlore)	Fianarantsoa (?)	1.014	4.056	324	1.296	446	1.784	44	23	92	366	1.464	16	33
				1.039	4.156	424	1.696	446	1.784	44	23	92	479	1.916	16	27
8	Savon	10.000 t ménage ) 500 t toilette )	Majunga	782	3.128	675	2.700	82	328	56	14	56	321	1.284	21	20
9	Verre creux, (bouteilles)	2.500 t 5.000 t	Tamatave	277	1.107	104	415	54	215	92	3,1	12,4	62	248	3	7,7
				405	1.620	160	640	126	504	139	2,9	11,5	133	532	16	29
10	Ciment	90.000 t 180.000 t	Majunga	1.738	5.952	493	1.972	317	1.268	200	8,7	34,8	342,8	1.231,	5,2	16
				2.750	11.000	851	3.404	711	2.844	251	10,9	43,6	735,6	2.942	12	27
11	Outils agricoles et à main	800 t 1.200 t	Tamatave	233	932	100	401	52	206	91	2,5	10,2	65	280	11	21
				307	1.227	165	659	121	484	167	2,2	8,8	140	560	29	36
12	Couverts	59 t 118 t	Tamatave	39	317	49	195	10	40	74	1,07	4,3	32,4	130	11	15
				134	535	79	318	27	108	125	1,07	4,3	68,1	273	27	31
13	Articles d'huissierie et de quincaillerie	650 t	Tamatave	225	900	129	516	25	100	130	1,7	6,9	111	444	36	38
14	Articles de ménage	1.000 t émaille 350 t galvanisé double	Tamatave	383	1.532	196	784	44	176	157	2,4	9,7	104	415	15	22
				477	1.909	342	1.368	114	456	268	1,8	7,1	230	919	36	34

(1) Hypothèse A : 1 KWH = 5 MFHg

(2) Hypothèse B : 1 KWH = 10 MFHg

Signe conventionnel; - = estimation impossible

(3) valeur ajoutée locale = dépenses annuelles d'exploitation (y compris les matières premières locales) + 80 % du profit brut

MFHg = millions de francs malgaches

mUC = milliers d'unités de compte

F. Mg = F.CFA = 0,004051 u.c.

## VI. LA SOMALIE

### A. Le cadre général

L'industrie manufacturière somalienne - environ 30 entreprises et moins de 4.000 ouvriers - occupe encore une place infime dans une économie essentiellement pastorale et agricole. Cette situation s'explique principalement par la conjonction de deux facteurs principaux : l'absence de ressources naturelles suffisamment importantes et immédiatement exploitables et la prédominance de l'économie de subsistance.

a) La rareté des ressources naturelles distingue la situation de la Somalie de celle de nombreux pays africains dont les ressources minières ou agricoles ont attiré des investissements extérieurs et amorcé le développement. Ces pays ont été dotés d'une infrastructure de base et ont pu exporter leurs productions sur les marchés internationaux ; ces activités ont donné lieu à la formation de revenus monétaires internes et suscité l'apparition et l'élargissement progressif d'un marché intérieur monétarisé où un embryon d'industrie locale a trouvé des débouchés.

Jusqu'à présent, la Somalie ne possède donc guère d'avantages naturels susceptibles d'attirer des capitaux et d'introduire l'économie locale dans les échanges internationaux. Aucune ressource minérale n'a pu jusqu'à présent être mise en exploitation. La terre elle-même est dans ce pays un facteur rare et naturellement peu productif.

Les plantations de coton et de bananes, dont la création remonte aux années 1922-26, ont amorcé à cette époque la formation d'un faible revenu monétaire national. Pour le coton, il ne s'agit plus que d'un rappel du passé car cette culture a disparu depuis plusieurs années. Les bananes, par contre, conservent actuellement encore une place prépondérante dans les exportations du pays (45 % du total), font vivre 40 % de la population sédentaire et financent plus de la moitié du budget de l'Etat. Mais les coûts de production et de commercialisation des bananes somaliennes sont élevés et les perspectives d'avenir des exportations ne semblent pas très brillantes.



b) La prépondérance de l'économie de subsistance est particulièrement marquée en Somalie. Près de 75 % de la population vit en marge des circuits monétaires dans un environnement social, culturel et technique qui ne favorise pas l'industrialisation.

La population nomade, qui représente 60 % de la population totale, est pour l'essentiel de ses activités soumise au quasi déterminisme climatique qui découle de la rareté et de l'irrégularité des ressources en eau.

Le nomadisme pastoral, qui constitue dans ces conditions une forme d'adaptation aux contraintes naturelles, joue un rôle prépondérant dans le maintien de la faiblesse du secteur monétaire car l'élevage extensif traditionnel recherche l'accumulation et ne commercialise qu'exceptionnellement une faible partie du bétail, ce qui freine le développement des échanges. Par ailleurs, la faiblesse du revenu monétaire par tête ne permet pas aux populations sédentaires une consommation significative des produits de l'élevage. Enfin, si les revenus de l'agriculture moderne, du secteur secondaire et du secteur tertiaire sont plus élevés, ils ne sont néanmoins pas suffisants en volume global pour constituer un débouché de quelque importance pour les produits de l'économie pastorale. Il ne reste finalement que de faibles débouchés à l'exportation, sous la forme d'animaux vivants ou de conserves de viande, mais ces possibilités sont demeurées sous-exploitées jusqu'à présent.

L'agriculture sédentaire traditionnelle ne dispose que de terres rares, pauvres et mal valorisées par des méthodes primitives. Ici encore, l'auto-subsistance persiste à un niveau de revenu réel très bas, qui ne tend guère, semble-t-il, à s'améliorer.

Les vastes plantations européennes qui pratiquent une agriculture intensive utilisant les techniques modernes et l'irrigation ne s'étendent que sur 14.000 ha. Cette agriculture n'a exercé que peu d'effets d'imitation car la technique de l'agriculture de plantation n'est guère transposable à l'agriculture vivrière ; le dualisme économique et social du pays tend ainsi à se perpétuer.

Le développement actuel de la Somalie est donc fondé quasi exclusivement sur une mono-production peu élaborée qui n'a pas été en mesure de soutenir une expansion importante et durable du revenu monétaire. Le pays émerge à peine de l'auto-subsistance. L'économie monétarisée reste marginale, tant en effectifs de population qu'en revenus, et paraît incapable d'absorber un volume de production locale qui puisse justifier une industrialisation de quelque envergure. Les perspectives de l'industrie manufacturière sont dominées par ces contraintes fondamentales, la Somalie ne possédant et ne pouvant attirer à court terme aucun des principaux facteurs de production industrielle : ressources naturelles, capitaux, main-d'oeuvre qualifiée, infrastructure et énergie.

En outre, le regroupement du marché avec ceux des pays voisins, dont les dimensions économiques sont le plus souvent très supérieures à celle de la Somalie, ne semble pas pouvoir être envisagé dans la conjoncture politique actuelle.

Dans l'immédiat, la voie d'une industrialisation s'avère donc extrêmement étroite.

#### B. Les propositions des experts

Les experts n'ont pu dégager que trois possibilités de réalisations industrielles.

##### (1) Jus de pamplemousse

L'extraction et le conditionnement du jus de pamplemousse est un projet assez représentatif des possibilités agricoles de la Somalie. Ce pays dispose en effet, pour peu que les terres irriguées soient étendues, d'avantages comparatifs évidents pour la production d'agrumes et particulièrement de pamplemousses. La plaine située entre les fleuves Shebeli et Juba semble la plus apte à procurer de hauts rendements à l'hectare et l'usine devrait évidemment être implantée à proximité des plantations d'agrumes.

La production actuelle de pamplemousses (1.000 à 2.000 t.) est cependant très nettement insuffisante pour assurer l'approvisionnement d'une usine de taille convenable. Celle-ci devrait pouvoir traiter environ 15.000 à 20.000 t. par an et produire près d'un million de litres de jus ou davantage. Cette production ne pourrait donc être obtenue qu'au prix d'un programme de plantation s'étendant sur 2.000 ha et devrait être largement exportée. La création d'une usine de jus de pamplemousse relève donc d'un programme à long terme, les plants ne donnant une production satisfaisante qu'après la dixième année. Elle reste cependant un projet intéressant, dans la mesure où se développe favorablement la demande internationale de jus de pamplemousse, parce qu'elle permettrait de distribuer un pouvoir d'achat assez important parmi les populations sédentarisées.

L'investissement (10 à 12 millions de sh. so. soit 1,4 à 1,7 millions d'u.c.) aurait, suivant la capacité, un taux de rentabilité de 5 ou 18 %. La valeur ajoutée locale s'élèverait à 5 ou 10,5 millions de sh.so. Le nombre d'emplois créés ne dépasserait pas la centaine.

## (2) Poudre de bananes

Ce projet, adapté d'après une étude de rentabilité réalisée par une mission d'experts allemands, vise à faciliter l'adaptation de l'industrie bananière somalienne aux conditions de marché qui prévaudront au moment où l'Italie aura supprimé la protection qu'elle accorde actuellement aux bananes exportées sur son territoire.

L'usine envisagée produirait 3.540 tonnes de poudre de bananes. Des études de marché sur lesquelles s'appuient les experts allemands montrent que cette quantité pourrait être absorbée facilement par le marché européen. Toutefois, pour assurer une commercialisation régulière, il serait souhaitable d'accorder l'exclusivité des ventes du produit à une firme européenne spécialisée dans la distribution de produits alimentaires.

L'usine envisagée devrait être implantée dans la région de Genale (à environ 100 km au sud-ouest de Mogadiscio) qui fournit d'importants surplus de bananes.

Il s'agirait d'une unité très capitalistique (investissement : 55 millions de shillings) employant 200 travailleurs. Le profit annuel s'élèverait à environ 7 millions de shillings, soit un taux de rentabilité de 13 %. La valeur ajoutée locale serait de 18,7 millions de shillings somaliens.

### (3) Ciment

Les importations de ciment en Somalie se sont fortement accrues depuis l'indépendance du pays et s'élèvent aujourd'hui à plus de 40.000 t. Cette consommation ne suffit cependant pas à assurer la rentabilité d'une cimenterie qui ne pourrait disposer que du marché intérieur. Le projet proposé dépend donc des possibilités d'exportation ; celles-ci semblent favorables vers le Soudan, Aden, Koweït et Bahreïn (dont les importations dépassent ensemble 1 million de tonnes et où n'existent que deux projets de cimenteries ne dépassant pas 300.000 t. au total). La dépendance de la cimenterie somalienne vis-à-vis des marchés extérieurs ne saurait d'ailleurs manquer de s'atténuer peu à peu dans la mesure où se développe le pays et où l'infrastructure, routière, portuaire et énergétique, en particulier, fait l'objet d'aménagements importants.

Dans ces conditions, l'établissement d'une cimenterie en Somalie serait un projet financièrement équilibré (taux de rentabilité 3,2 %) mais surtout utile au développement économique du pays.

En partant de l'hypothèse pessimiste que le marché local ne se porterait acquéreur que de 40.000 tonnes par an, le reste devant être écoulé à l'extérieur au prix mondial, la capacité minimale de production dans le cas de la Somalie devrait s'élever à environ 100.000 tonnes par an pour assurer une rentabilité suffisante de l'investissement. Une capacité moindre entraînerait une sensible augmentation du prix de revient à la tonne, tandis qu'une capacité supérieure obligerait à exporter à moindre prix des quantités trop importantes pour que les recettes totales puissent couvrir encore l'ensemble des frais d'exploitation.

La localisation proposée est Berbera, en raison de la proximité des marchés d'exploitation et des disponibilités en matières premières apparemment favorables. La région de Mogadiscio serait cependant une solution de rechange acceptable si une étude plus approfondie de la qualité des matières premières disponibles concluait dans ce sens.

La valeur ajoutée locale produite par le projet atteint 3,6 millions de shillings somaliens. Les économies en devises représenteraient près de 6 millions de shillings somaliens par an. La cimenterie projetée procurerait un emploi à 150 travailleurs environ.

SOMALIE

Synthèse des calculs économiques

Réf.	Produit à fabriquer	Capacité annuelle	Localisation	Investissement		Frais exploitation		Economie annuelle de devises		Nombre d'emplois créés	Investissement par emploi créé		Valeur ajoutée locale (1)		Rentabilité	
				millions sh.so	milliers u.c.	millions sh.so	milliers u.c.	millions sh.so	milliers u.c.		millions sh.so	milliers u.c.	millions sh.so	milliers u.c.	Profit Inv. %	Profit Ch.Aff. %
1	Jus de pamplemousse	825.000 l.	Plaine des fleuves Shebdi et Juba	10.051	1.435	5.782	826	5.386	769	72	140	20	4.992	713	5	8
		1.650.000 l.		11.817	1.688	10.442	1.491	8.210	1.172	89	133	19	10.498	1.499	18	17
2	Poudre de bananes	3.640 t.	Genale	54.681	7.811	21.376	3.053	20.120	2.874	203	38	50	18.662	2.666	13	25
3	Ciment	100.000 t.	Berbera	53.860	7.694	10.687	1.526	5.988	855	150	51	86	3.645	520	3,2	13,8

(1) valeur ajoutée locale = dépenses annuelles d'exploitation (y compris les matières premières locales) + 80 % du profit brut